



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.24/3

PBC.17/3

16 mars 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

## **Conseil du développement industriel**

Vingt-quatrième session

Vienne, 19-22 juin 2001

## **Comité des programmes et des budgets**

Dix-septième session

Vienne, 2-4 mai 2001

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

### **PROGRAMME ET BUDGETS, 2002-2003\***

Propositions du Directeur général

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

---

\* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.



## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<b>Abréviations</b> .....	iv
<b>Résumé analytique</b> .....	1
I. Présentation .....	1
II. Cadre programmatique .....	1
III. Cadre budgétaire .....	7
IV. Résumé des propositions .....	10
<b>Tableaux</b>	
1 Récapitulatif des crédits demandés par grand programme pour l'exercice 2002-2003 pour l'ensemble des opérations .....	11
2 a) Budget ordinaire et budget opérationnel: état récapitulatif. ....	12
2 b) Prévisions au titre de la coopération technique et des recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui (hors activités du Programme ordinaire) .....	12
3 Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2002-2003, les chiffres de 2000-2001 étant indiqués à titre de comparaison .....	13
4 Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2000-2003, les chiffres de 2000-2001 étant indiqués à titre de comparaison .....	14
5 Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel, 2000-2001 et 2002-2003	15
<b>GRAND PROGRAMME A: ORGANES DIRECTEURS</b> .....	<b>16</b>
Programme A.1: Réunions des organes directeurs	17
Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	18
<b>GRAND PROGRAMME B: GESTION</b> .....	<b>20</b>
Programme B.1: Direction exécutive et gestion .....	21
Programme B.2: Contrôle interne .....	22
Programme B.3: Coordination avec les organismes des Nations Unies .....	23
Programme B.4: Communication et information .....	24
<b>GRAND PROGRAMME C: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES</b>	<b>26</b>
Programme C.1: Gestion du secteur industriel et statistiques .....	27
Programme C.2: Promotion des investissements et de la technologie .....	30
Programme C.3: Qualité et productivité .....	33
Programme C.4: Développement des petites entreprises .....	37
Programme C.5: Réseaux d'information et gestion des connaissances .....	39
Programme C.6: Direction et gestion .....	41

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
<b>GRAND PROGRAMME D: DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE .....</b>	<b>42</b>
Programme D.1: Agro-industries .....	43
Programme D.2: Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto .....	46
Programme D.3: Protocole de Montréal .....	49
Programme D.4: Gestion de l'environnement .....	52
Programme D.5: Direction et gestion .....	55
<b>GRAND PROGRAMME E: PROGRAMME RÉGIONAL.....</b>	<b>57</b>
Programme E.1: Bureaux régionaux .....	58
Programme E.2: Bureaux extérieurs .....	60
Programme E.3.: Direction et gestion .....	62
<b>GRAND PROGRAMME F: ADMINISTRATION.....</b>	<b>64</b>
Programme F.1: Gestion des ressources humaines .....	65
Programme F.2: Services financiers .....	66
Programme F.3: Services généraux.....	67
Programme F.4: Services juridiques .....	68
Programme F.5: Direction et gestion .....	70
<b>GRAND PROGRAMME G: GESTION DES BÂTIMENTS.....</b>	<b>72</b>
Programme G.1: Gestion commune des bâtiments .....	73
Programme G.2: Gestion conjointe des bâtiments.....	74
<b>GRAND PROGRAMME H: COÛTS INDIRECTS.....</b>	<b>76</b>
Programme H.1: Contribution aux services partagés.....	76
<b>DÉCENNIE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE: ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>78</b>
<b>PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE.....</b>	<b>80</b>
<b>RECETTES ACCESSOIRES.....</b>	<b>82</b>

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

*Page*

Annexes

A.	Tableau 1. Dépenses et recettes (budget ordinaire et budget opérationnel) par grand programme et programme.....	85
	Tableau 2. Dépenses et recettes (budget ordinaire) par grand programme et programme.....	87
	Tableau 3. Dépenses et recettes (budget opérationnel) par grand programme et programme.....	89
B.	Tableau 1. Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation par programme et par principal objet de dépense aux taux de 2000-2001.....	91
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation par programme et par principal objet de dépense aux taux de 2000-2001.....	92
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation par programme et par principal objet de dépense aux taux de 2000-2001.....	93
C.	Postes par grand programme et programme.....	94
D.	Formule d'ajustement pour les budgets ordinaire et opérationnel.....	95

### Abréviations

AEPP	Appui à l'élaboration des politiques et des programmes
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
AST	Appui aux services techniques
BOp	Budget opérationnel
BOr	Budget ordinaire
CAC	Comité administratif de coordination
CAMI	Conférence des ministres africains de l'industrie
CAO	conception assistée par ordinateur
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDD	Commission du développement durable
CCIS	Comité de coordination des systèmes d'information
CCQF	Comité consultatif pour les questions de fond
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEPD/CTPD	Coopération économique et technique entre pays en développement
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CILE	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais
CIV	Centre international de Vienne
CNPP	centre national pour une production plus propre
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMFAR	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité
DDIA	Décennie du développement industriel de l'Afrique
ECOSOC	Conseil économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO	fabrication assistée par ordinateur
FDI	Fonds de développement industriel
FEM	Fonds de l'environnement mondial
FIAS	Service-conseil pour l'investissement étranger
HACCP	analyse des risques aux points critiques
IED	Investissement étranger direct
ISO	Organisation internationale de normalisation
NEI	Nouveaux États indépendants issus de l'ex-Union soviétique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	organisation intergouvernementale
OIML	Organisation internationale de métrologie légale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Office des Nations Unies à Vienne
OUA	Organisation de l'unité africaine

PMA	Pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNB	produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PO	Programme ordinaire de coopération technique
SPI	Service de promotion des investissements
TEI	traitement électronique de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche





## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Conformément à l'article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2002-2003.

### I. PRÉSENTATION

2. Le présent document suit la présentation introduite pour le programme et les budgets de l'exercice biennal 1998-1999 et reprise en 2000-2001.

3. Dans le programme et les budgets pour 2000-2001, l'ONUDI s'est engagée à accroître encore la clarté et la transparence de la présentation de son budget. À cette fin, plusieurs propositions ont été incorporées dans le présent document, en vue principalement de séparer et d'identifier clairement les coûts indirects répartis jusqu'ici entre les divers programmes.

#### Modifications apportées à la structure des grands programmes

4. Les grands programmes sont au nombre de huit:

Grand programme A	Organes directeurs
Grand programme B	Gestion générale
Grand programme C	Renforcement des capacités industrielles
Grand programme D	Développement industriel durable et plus propre
Grand programme E	Programme régional
Grand programme F	Administration
Grand programme G	Gestion des bâtiments
Grand programme H	Coûts indirects

5. Le grand programme G, gestion des bâtiments, est considéré comme une annexe du budget principal de l'ONUDI et est autonome.

6. Le grand programme H (coûts indirects) est nouveau; il a pour but de montrer séparément tous les coûts indirects des services communs et conjoints auxquels participe l'ONUDI. L'objectif est de séparer et d'identifier clairement les coûts indirects répartis jusqu'ici entre tous les grands programmes.

#### Changements apportés à la structure des programmes

7. Au niveau des programmes, le changement le plus important est la réduction du nombre de programmes de fond qui suit celle des modules de services, ramenés de 16 à 8. Le programme relatif aux agro-industries a été transféré du grand programme C (Renforcement des capacités industrielles) au grand programme D (Développement industriel durable et plus propre). Ce changement était nécessaire en raison de la réorientation de ce programme vers le développement durable et les considérations d'environnement. Du fait de son importance stratégique, la gestion des technologies de l'information et des connaissances fait maintenant un nouveau programme relevant du grand programme C. Elle faisait partie jusqu'ici du grand programme F (Administration). Enfin, le programme Affaires juridiques a été transféré au grand programme F (Administration), ce qui correspond mieux à son nouveau contexte.

### II. CADRE PROGRAMMATIQUE

8. Le Plan de travail adopté par la Conférence générale dans sa résolution GC.7/Res.1 continuera de servir de référence et de guide pour les efforts déployés par le Secrétariat pour déterminer le cadre et l'orientation des programmes. Le projet de programme et de budgets pour 2002-2003 devrait permettre à l'Organisation de répondre efficacement aux priorités exposées dans le plan de travail et aux besoins identifiés des pays bénéficiaires.

## **Objectifs du développement international**

9. Le document tient compte des objectifs actuels du développement international. L'ONUDI entend se concentrer sur deux principaux problèmes du développement: l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de l'environnement. On se rend compte de plus en plus que l'éradication de la pauvreté est une question complexe qui ne peut être réglée sans l'expansion des secteurs économiques productifs. On se rend compte également que les contraintes subies par l'environnement font obstacle à la croissance économique et influent donc négativement sur les efforts de lutte contre la pauvreté.

10. Dans le cadre ci-dessus, l'ONUDI aide les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à renforcer leurs capacités de développement industriel durable afin de gérer sans à-coups le processus de mondialisation et de réduire systématiquement la pauvreté. Elle met l'accent en particulier sur l'aide aux pays à faible revenu qui s'efforcent d'échapper au risque de marginalisation que fait courir la mondialisation, le fossé technologique et les obstacles aux échanges. Elle intervient en particulier pour améliorer les stratégies du développement industriel, les infrastructures d'appui et l'accès aux marchés. Sa stratégie consiste à privilégier les activités susceptibles d'aider les pays en développement et les économies en transition à participer au système mondial de production en améliorant leur productivité et à se doter d'une économie compétitive, à créer des possibilités d'emploi diversifiées et productives, et à promouvoir un développement industriel écologiquement durable. Ses activités comprennent la fourniture de biens collectifs tels que les connaissances, les compétences, l'information et la technologie, la promotion des investissements, le développement des petites entreprises, des mesures visant à réduire les gaz à effet de serre, la promotion de technologies non polluantes et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

## **Contraintes financières**

11. Ces efforts doivent être entrepris avec les ressources très limitées dont dispose l'Organisation. Le programme et les budgets pour 2002-2003 sont présentés dans le cadre d'un scénario de croissance zéro pour le budget ordinaire et d'un scénario de croissance négative sous le budget opérationnel. Dans ces conditions, l'ONUDI centrera davantage encore ses activités, fixera des priorités, intégrera ses services et rationalisera ses opérations pour utiliser ses ressources de façon optimale. Plusieurs nouvelles initiatives seront prises, et certaines activités traditionnelles seront supprimées.

## **Programmes intégrés**

12. La méthode des programmes intégrés et le mécanisme des modules de service continueront d'être les principaux instruments qu'utilisera l'Organisation pour répondre aux besoins des pays bénéficiaires et pour relier les demandes de ces pays aux priorités des donateurs. Les modules de service constituent les éléments programmatiques de base. Combinés aux programmes intégrés, ils permettent d'assurer une coopération interorganisations et d'utiliser au maximum les synergies au sein de l'ONUDI. Ils sont également conçus pour éviter des doubles emplois et des chevauchements avec d'autres organismes et favorisent les complémentarités extérieures et la coopération. En décembre 2000, il y avait 43 programmes intégrés approuvés couvrant 39 pays pour une valeur totale de 247 millions de dollars.

## **Rationalisation des modules de service**

13. Pour recentrer davantage les activités, intégrer les services et rationaliser les opérations, le Secrétariat a ramené le nombre de modules de service de 16 à 8. La méthode a consisté, par le biais de consultations au sein de l'Organisation et avec les États Membres, à regrouper les services complémentaires et à supprimer les chevauchements qui subsistaient entre les modules de service. La consolidation des modules facilite la formulation de programmes intégrés et conduit à une meilleure corrélation entre les services fournis et la structure de l'Organisation. La définition plus précise des modules de service renforce l'articulation des nouveaux services mis en place en réponse aux décisions des organes directeurs. La rationalisation améliore également la transparence sur les activités de l'ONUDI et aide les parties prenantes à mieux comprendre son orientation et son avantage comparatif.

### **Activités de coopération technique et de forum mondial**

14. Les modules de service rationalisés couvrent à la fois les activités de coopération technique et les activités de forum mondial. Ces deux types d'activités sont intégrés: les connaissances acquises grâce aux activités de forum mondial sont mises à profit pour la conception de programmes et de projets de coopération technique, et les enseignements tirés de ces derniers sont diffusés par les activités de forum mondial.

### **Partenariat**

15. L'alignement des programmes de l'ONUDI sur les objectifs de développement international exige un partenariat plus étroit avec les organismes multilatéraux et bilatéraux de développement ainsi qu'avec le secteur privé. L'ONUDI participera activement aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes du CAC et les principales réunions au sommet des Nations Unies. Elle contribuera également au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au Fonds de développement communautaire. Elle étendra encore ses activités de recherche grâce à son programme de partenariat avec la recherche universitaire orientée vers l'action.

### **Programme régional – consolidation et stabilisation**

16. Si les grands programmes C et D demeurent l'élément pivot de l'Organisation pour ce qui est de la fourniture de service, le Programme régional assure la coordination générale et l'élaboration de programmes et joue un rôle dans la mobilisation des fonds. Le plan de travail demande une véritable décentralisation des activités et un renforcement de la représentation hors Siège par le redéploiement de ressources et d'administrateurs du Siège vers le terrain, et une délégation de pouvoirs appropriée. Des changements dans ce sens ont déjà eu lieu au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Le programme s'est vu confier des responsabilités accrues en matière d'élaboration et de gestion des programmes et des services. Il y a eu introduction du concept de bureau régional jouant le rôle de prestataire de services multiples pour un groupe de pays d'une région. D'autres pouvoirs en matière administrative et financière ont été délégués vers les bureaux extérieurs.

17. On comptait sur des ressources supplémentaires, générées principalement par l'accroissement des activités de coopération technique, pour que l'Organisation parvienne à une véritable décentralisation et des mesures ont été prises à cette fin pendant toute l'année 2000. On a procédé à un recrutement interne pour pourvoir des postes sur le terrain et un certain nombre de fonctionnaires du Siège ont été redéployés dans des bureaux extérieurs, principalement comme chefs de bureaux régionaux. Toutefois, les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer une représentation hors Siège renforcée ne se sont pas concrétisées comme prévu, de sorte que la nature des activités des bureaux extérieurs, pour l'essentiel, n'a pas changé. Les bureaux de pays ont continué d'avoir quelques responsabilités en matière d'élaboration des programmes, tandis que les bureaux régionaux n'ont pu fonctionner à pleine capacité, du fait que le personnel technique requis n'a pu être déployé.

18. L'insuffisance des ressources financières d'une part, et la nécessité de mettre en œuvre les prescriptions du plan de travail d'autre part, ont incité le Secrétariat à engager de vastes consultations avec les États Membres pour savoir s'il devait poursuivre la décentralisation de ses activités vers le terrain. Compte tenu de l'issue de ces consultations, il a été décidé que l'Organisation, dans un premier temps, stabiliserait l'actuelle structure sur le terrain.

19. Le projet de budget pour le grand programme E (Programme régional) reflète les efforts déployés pour consolider l'actuelle structure sur le terrain et fait donc apparaître une légère augmentation des ressources. Il permet également de renforcer un ou deux bureaux régionaux de façon méthodique et leur confère certaines responsabilités et certains pouvoirs dans le domaine de la formulation et de l'élaboration de programmes ainsi que dans la mise en œuvre de projets. L'expérience qui sera ainsi acquise pourrait fournir des indications utiles pour la poursuite de la décentralisation.

## Évaluation et indicateurs de performance

20. Après avoir fait l'expérience de la dilution des fonctions de suivi et d'évaluation de la qualité des activités de coopération technique entre différents services, il est proposé de constituer un groupe restreint à cette fin dans le cadre du sous-programme E.3 (Direction et gestion). Les activités de ce groupe porteront sur les programmes intégrés, qui seront mis en œuvre pour l'essentiel au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Les mécanismes de mesure de la performance seront renforcés et les résultats et enseignements qui en découleront serviront à perfectionner de façon continue les activités de l'ONUDI et à améliorer la pertinence et la durée de ses services de coopération technique.

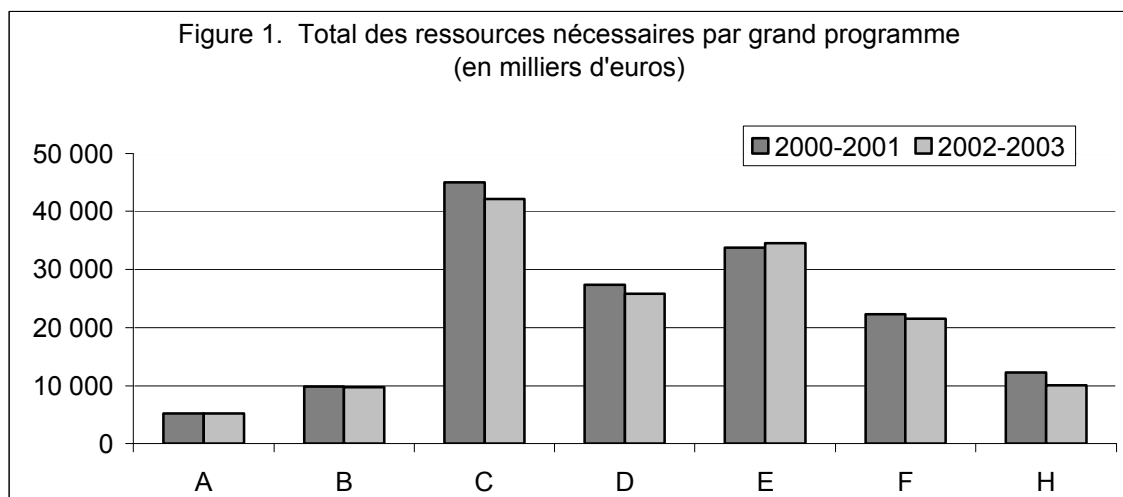
21. Parallèlement aux activités de suivi d'évaluation, l'application d'un système d'indicateur de performance à l'échelle de l'organisation continuera d'être améliorée.

## Programme ordinaire de coopération technique (PO) et activités supplémentaires au titre de la DDIA

22. Les activités du PO et les activités supplémentaires au titre de la DDIA sont présentées conformément aux modules de service auxquels elles se rapportent. Une fraction accrue de ces activités sera programmée dans le cadre des programmes intégrés, de manière à renforcer les synergies et à utiliser les ressources limitées de manière plus efficace et plus économique. Quelques initiatives, telles que des partenariats de recherche avec des universités et les programmes d'échanges de l'ONUDI sont inscrites au budget au titre du programme ordinaire de coopération technique.

## Comparaison avec l'exercice biennal précédent par grand programme

23. La comparaison entre l'exercice biennal en cours et les besoins estimatifs pour l'exercice biennal 2002-2003 prend pour base le niveau des coûts en 2000-2001. Avec un budget ordinaire à croissance nulle et un budget opérationnel à croissance négative, tous les grands programmes, à l'exception du grand programme E, connaissent une réduction. Les parts relatives des grands programmes restent pour l'essentiel identiques, de façon à consolider et stabiliser les changements introduits à l'échelle de l'organisation dans le programme et les budgets pour 2000-2001.



### Grands programmes A et B

24. Les ressources du grand programme A (Organes directeurs) ont été réduites de 1,7 % par rapport à l'exercice biennal en cours, en raison du raccourcissement ces dernières années des sessions des organes directeurs. Les frais de vérification externe des comptes ont également été réduits par rapport aux années précédentes.

25. Les ressources totales du grand programme B (Gestion générale) ont été réduites de 2 % dans le souci d'avoir une organisation moins pléthorique au sommet. Les fonctions d'évaluation seront transférées au

grand programme E, par conséquent le programme B.2 (Bureau du contrôle interne) se concentrera sur la vérification interne et les investigations. Le programme B.3 (Coordination avec les organismes des Nations Unies) comprend des ressources pour les bureaux de l'ONUDI à New York et à Genève. Ces bureaux joueront un rôle accru dans le renforcement du partenariat avec les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les États Membres. Les ressources ont été réduites de 20,4 % pour le programme B.4 (Communication et information).

### ***Grands programmes C et D***

26. Ces deux grands programmes constituent le pivot de l'Organisation, qui vise à renforcer les capacités industrielles et à promouvoir un développement industriel écologiquement durable. Tous deux ont vu leurs ressources réduites de 6 %. Il faut noter toutefois qu'une fraction importante des ressources du grand programme E est consacrée à des activités de coopération technique. Plusieurs postes, dans les bureaux régionaux, sont des postes techniques. Les parts relatives combinées des deux programmes, pour l'essentiel, sont donc maintenues. Les niveaux estimés des activités de coopération technique sont indiqués au paragraphe 47.

### ***Grand programme E***

27. Les ressources totales nettes du Programme régional sont augmentées de 769 800 euros, soit 2,3 %, par rapport à 2000-2001, et passent ainsi de 21,7 % à 23,2 % du budget net total. Il est prévu que 30 % en moyenne des frais de fonctionnement sur le terrain seront financés par des contributions des pays hôtes.

### ***Grand programme F***

28. Les efforts se sont poursuivis pour réaliser des économies dans le grand programme F (Administration), dont les ressources totales nettes ont été réduites de 3,4 %. La part de l'Administration dans le budget total est passée de 14,3 % à 14,4 % par suite du transfert des activités relatives à la mobilisation de fonds et aux relations avec les institutions du grand programme B (Gestion générale). Les mesures d'amélioration de l'efficacité comprennent la suppression de postes au moyen de procédures rationalisées, une meilleure utilisation des technologies de l'information et l'abandon d'activités non essentielles. Il faut cependant souligner que l'Administration a connu au fil des années des réductions d'effectifs telles qu'elle ne peut plus fournir tous les services normalement attendus.

### ***Grand programme G***

29. La Gestion des bâtiments devient un grand programme séparé autonome. D'importantes économies ont été réalisées dans ce grand programme en 2000-2001 et le niveau proposé des dépenses représente une réduction de 3 171 600 euros, soit 8,1 %, par rapport à l'exercice biennal 2000-2001. La part de l'ONUDI dans les coûts de gestion des bâtiments sera diminuée de 1 545 200 euros, ce qui la ramènera de 21 % à 18,1 %. Ce chiffre représente les seules ressources disponibles pour le redéploiement vers d'autres grands programmes. L'important programme de remplacement du matériel a été intégré dans les activités ordinaires de la Gestion des bâtiments.

### ***Grand programme H***

30. Le grand programme H (Coûts indirects) présente toutes les dépenses de l'ONUDI liées aux services communs et conjoints interorganisations tels que le CAC, la CFPI, le Corps commun d'inspection et le Tribunal administratif qui sont partagés par les organisations de la famille des Nations Unies et à ceux qui sont fournis au Centre international de Vienne, tels que la gestion des bâtiments, le service médical, le service de la sécurité et de la sûreté, les cours de langues et le garage. Jusqu'ici, les coûts de ces services étaient répartis entre tous les grands programmes, ce qui rendait leur identification et leur quantification difficiles. L'établissement de budgets et de rapports distincts permet aux États Membres d'évaluer le coût réel de ces services et d'avoir une idée de la manière dont les services communs du CIV sont gérés. La transparence des services s'en trouvera donc améliorée.

31. Le montant total inscrit au budget pour le grand programme H est réduit de 1 972 800 euros, soit 14,2 %, du fait principalement de la réduction de la contribution de l'ONUDI à la Gestion des bâtiments.

### Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires de la DDIA

32. Conformément à la proposition de croissance réelle nulle pour le budget ordinaire, le montant du PO indiqué dans le présent document a été fixé au même niveau que celui de l'exercice biennal 2000-2001. Les activités supplémentaires de la DDIA ont elles aussi été maintenues au même niveau.

### Changements importants par principal objet de dépense

33. Le Conseil du développement industriel, à sa vingt-troisième session, a autorisé le Directeur général à appliquer une nouvelle désignation des principaux objets de dépense aux projets de programme et de budgets, pour l'exercice biennal 2002-2003 et les exercices biennaux ultérieurs (IDB.23/Dec.4).

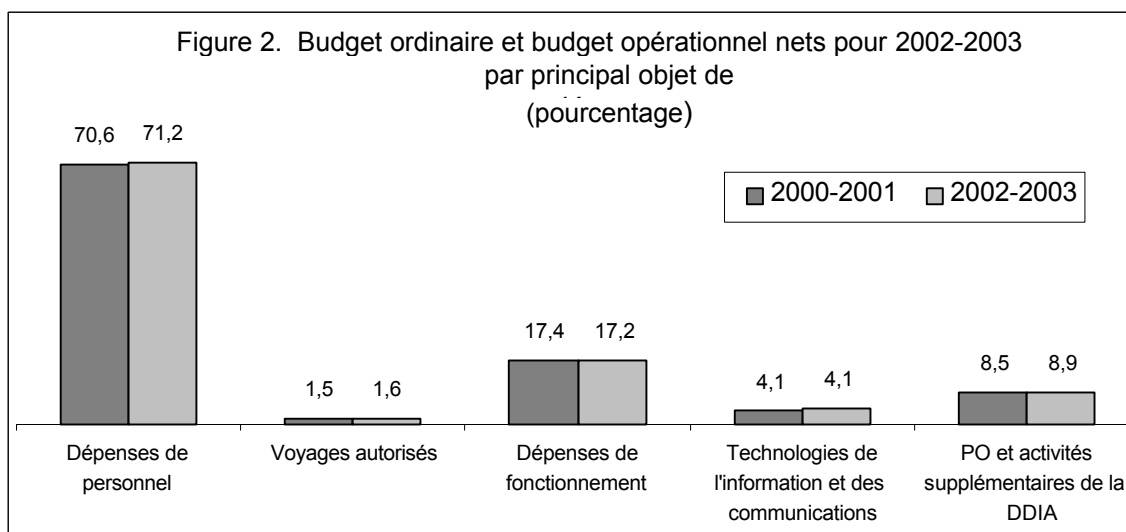
34. La liste révisée des principaux objets de dépense comprend les cinq postes suivants:

- a) Dépenses de personnel;
- b) Voyages officiels;
- c) Frais de fonctionnement;
- d) Technologies de l'information et des communications;
- e) Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires de la DDIA.

35. Conformément à la décision IDB.23/Dec.4, la présentation des ressources nécessaires s'inspire du modèle ci-dessus. À des fins de comparaison, le programme et les budgets de l'exercice biennal 2000-2001 sont également intégrés à la nouvelle structure. La figure 2, le tableau 4 et l'annexe B donnent une ventilation des ressources nécessaires par principal objet de dépense.

36. La composition des budgets reste pratiquement identique pour ce qui est de la part relative des principaux objets de dépense.

37. Si l'on considère ensemble les budgets ordinaire et opérationnel, on constate une légère augmentation de dépenses de personnel. Dans la proposition actuelle, la part relative de ce poste, qui était de 70,6 % au cours de l'exercice biennal 2000-2001, est portée à 71,2 %. D'un autre côté, les frais de fonctionnement sont ramenés de 17,4 % à 17,2 %.



38. Le nombre de postes a été réduit de 18,5. Les détails de la composition des postes sont présentés au tableau 5 et à l'annexe C.

39. S'il n'y a pas eu de changements au niveau des postes de Directeur, le nombre de postes P-5 a diminué de 17. Au total, il y a neuf postes d'administrateur de moins. Dans la catégorie des agents des services généraux, 9,5 postes au total ont été supprimés. Ces réductions ont été réparties entre tous les programmes, sauf la représentation hors Siège, qui dispose du même nombre de postes.

40. Du fait de l'introduction d'un grand programme distinct pour les coûts indirects, les ressources nécessaires des différents programmes ne font pas apparaître un montant important au titre des "dépenses diverses". La majorité de ces dépenses dans les budgets pour 2000-2001 ont été transférées à ce nouveau grand programme. Les éléments restants qui ont un impact direct sur les programmes concernés ont été intégrés ici dans les tableaux sous la rubrique "Frais de fonctionnement".

### **III. CADRE BUDGÉTAIRE**

#### **Financement du budget ordinaire**

41. Les dépenses brutes totales au titre du budget ordinaire (137 922 300 euros) sont diminuées des recettes prévues (4 232 500 euros) et les besoins nets qui en résultent (133 689 800 euros) sont financés par les contributions exigibles des États Membres.

42. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories: a) le remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, présentées dans le cadre du programme E.2 (Bureaux extérieurs); et b) les recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, des intérêts perçus sur les dépôts bancaires et d'autres postes divers. Des précisions sont données dans une section distincte.

#### **Financement du budget opérationnel**

43. Les dépenses brutes totales au titre du budget opérationnel (22 372 600 euros) sont diminuées elles aussi des recettes (374 600 euros). Les besoins nets qui en résultent (21 998 000 euros) sont financés par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes provenant des dépenses d'appui.

44. Les recettes du budget opérationnel ressortissent aux mêmes catégories que celles du budget ordinaire et sont détaillées dans les mêmes sections.

#### **Prévisions relatives à la fourniture de services**

45. Comme pour le programme et les budgets de 1998-1999 et 2000-2001, les prévisions relatives à la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires sont indiquées dans les programmes correspondants. Cette méthode permet de présenter les ressources totales disponibles pour l'exécution des modules de service.

46. Le niveau total prévu de la coopération technique en 2002-2003 s'élève à 193 551 600 euros (PO exclus), ce qui représente une réduction de quelque 18 % par rapport au niveau retenu pour l'exercice biennal 2000-2001 (218 000 000 dollars, soit 235 440 000 euros aux taux de change de 1 dollar pour 1,08 euro). Compte tenu de la tendance passée à surestimer considérablement le niveau d'exécution, on a essayé de faire des estimations plus réalistes.

47. Les parts relatives prévues des grands programmes C et D dans l'exécution des activités de coopération technique ont été inversées par rapport au programme et aux budgets de 2000-2001 où la plus importante est celle du grand programme C. En 2002-2003, ce devrait être celle du grand programme D, en raison: a) du transfert du programme relatif aux agro-industries du grand programme C au grand

programme D; et b) d'un niveau prévu d'exécution plus élevé par les programmes relatifs à l'environnement et à l'énergie, y compris au titre du Fonds pour l'environnement mondial.

### **Trésorerie**

48. Dans le programme et les budgets pour 2000-2001, l'attention a été attirée sur la nécessité de disposer d'une trésorerie suffisante au moment voulu. L'insuffisance de liquidités compromet l'exécution du programme et des budgets approuvés. Bien que le taux de recouvrement des contributions montre des signes d'amélioration, l'indisponibilité des fonds en temps voulu fait obstacle à la mise en œuvre du programme et des budgets. Le versement tardif des contributions affaiblit également le contrôle et la surveillance exercés par les États Membres. Il est donc de la plus grande importance que les États Membres acquittent leurs contributions à temps et intégralement.

### **Élaboration des prévisions budgétaires**

49. Conformément à l'article 3.3 du règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Comme pour les exercices biennaux précédents, les augmentations et des diminutions sont présentées aux mêmes coûts pour l'exercice biennal 2002-2003 que pour l'exercice biennal 2000-2001. Les prévisions budgétaires pour 2002-2003 sont ensuite ajustées (recalculées) pour tenir compte de l'inflation.

50. Dans l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003, les éléments suivants ont été pris en considération:

- a) Budgets approuvés pour 2000-2001;
- b) Méthode de conversion;
- c) Ajustements apportés aux budgets approuvés pour 2000-2001 pour permettre des comparaisons;
- d) Ressources nécessaires pour l'exercice 2002-2003 aux taux de 2000-2001;
- e) Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts.

### **Budgets approuvés pour 2000-2001 (base budgétaire)**

51. Le programme et les budgets pour 2000-2001, tels qu'ils figurent dans le document GC.8/16 et approuvés par la Conférence générale dans sa décision GC.8/Dec.17, présentent en détail les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de l'Organisation en 2000-2001. Les montants nets approuvés pour l'exercice biennal 2000-2001 sont de 132 909 600 dollars pour le budget ordinaire et de 28 256 300 dollars pour le budget opérationnel.

### **Conversion de la base budgétaire en euros**

52. Dans sa conclusion 2000/4, le Comité des programmes et des budgets a approuvé la méthode consistant à convertir les budgets de l'exercice 2000-2001 en euros afin d'assurer une comparaison réaliste avec les montants qui seraient prévus pour les budgets ordinaires d'exercices à venir. En conséquence, la part exprimée en schillings des crédits ouverts au budget ordinaire et au budget opérationnel de l'exercice 2000-2001 (82 %) a été convertie en euros par application du taux de change fixe de 13,7603 schillings pour 1 euro. La part exprimée en dollars (18 %) a été convertie en euros par application du taux de change moyen de l'ONU pour la période allant de janvier à décembre 2000, à savoir 0,925754 dollar pour 1 euro.

53. Après conversion, le budget ordinaire net pour 2000-2001 s'élève à 128 022 068 euros et le budget opérationnel net à 27 768 244 euros. Du fait que la conversion a été appliquée au niveau d'agrégation le plus faible, les tableaux regroupant des données de base en milliers d'euros feront peut-être apparaître des discordances, dues au fait que les chiffres ont été arrondis. La ventilation de la base convertie montrant les composantes en schillings autrichiens et en dollars des États-Unis par grand programme est indiquée à l'annexe D du présent document.



### **Ajustement apporté à la base budgétaire**

54. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte des changements dans la structure programmatique et permet donc de faire une comparaison valable des ressources nécessaires pour l'exercice 2002-2003 par rapport à l'exercice 2000-2001.

### **Ressources nécessaires pour l'exercice 2002-2003 aux taux de 2000-2001**

55. Le budget net ordinaire prévu de 128 022 000 euros correspond au même niveau de ressources que le budget de 2000-2001, si l'on fait une comparaison avec les mêmes paramètres de coûts. Autrement dit, le budget ordinaire proposé correspond à une croissance réelle nulle.

56. Le budget opérationnel prévu de 20 955 900 euros représente une baisse de 24,5 % en termes réels, c'est-à-dire au niveau des coûts de 2000-2001.

### **Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts**

57. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts dans les prévisions pour 2002-2003 (aux taux de 2000-2001) se traduit par une réévaluation de ces prévisions aux taux retenus pour 2002-2003.

58. Le taux de vacance de postes retenu comme hypothèse pour l'exercice 2002-2003 est de 5 % pour la catégorie des administrateurs et de 3 % pour celle des services généraux, sauf dans le programme E.2 (Bureaux extérieurs) où le taux de vacance des postes d'administrateurs est de 7 %. Ces hypothèses tiennent compte des besoins financiers réduits d'un poste en raison d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

59. L'accroissement des besoins financiers liés à l'inflation est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel pour les postes permanents, que l'Organisation est tenue d'appliquer dans leur intégralité.

60. Les projections concernant les coûts salariaux standard pour l'exercice 2002-2003 par catégorie de lieux d'affectation tiennent compte des hausses attendues. Pour les traitements des administrateurs, on prévoit une progression de 2,2 % par an, liée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (1,3 % en moyenne) – qui entraînera une augmentation du taux de l'indemnité de poste – ainsi qu'aux avancements d'échelon (0,9 %). Pour ce qui est des agents des services généraux, la hausse des traitements devrait atteindre 2,3 % par an, résultat d'une augmentation moyenne de 1,7 % du fait de l'évolution des indices des prix à la consommation et des salaires, et d'un accroissement de 0,6 % au titre des avancements d'échelon.

61. Les dépenses communes de personnel ont été estimées pour 2002-2003 à 46,8 % des traitements nets, contre 45,6 % pour l'exercice biennal 2000-2001. Cette augmentation est due principalement aux facteurs suivants:

- a) La hausse annuelle de la rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs est proportionnellement supérieure à la hausse des traitements. Par conséquent, les contributions de l'Organisation et du personnel à la Caisse commune des pensions des Nations Unies augmentent plus vite que les traitements nets;
- b) La contribution de l'Organisation à l'assurance maladie après la cessation de service du personnel retraité augmente plus rapidement à mesure que la population de retraités augmente;
- c) Certaines indemnités ont été réexaminées récemment et augmentées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur recommandation de la Commission de la fonction publique internationale;
- d) L'augmentation de la proportion de personnel en poste dans des bureaux extérieurs contribue également à la part plus élevée des dépenses communes de personnel, en raison de

l'augmentation des frais de voyage lors d'engagements ou d'affectations, des primes d'affectation, des frais de déménagement et de certaines autres indemnités telles que les primes de mobilité et de sujétion.

62. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (eau, gaz, électricité, entretien, fournitures) est fondé sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix établies par l'Institut autrichien de recherche économique ou sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux extérieurs.

63. Le taux moyen composé des augmentations nettes des coûts pour l'exercice 2002-2003 est de 2,3 % par an. Dans le budget ordinaire, le montant net nécessaire pour la réévaluation des coûts est de 5 667 800 euros.

#### **Budgétisation des dépenses non exprimées en euros**

64. Avec l'abandon du système de mise en recouvrement des contributions fondé sur deux monnaies, l'Organisation prépare et présente son budget dans une seule monnaie, l'euro. Toutefois, environ 10 % à 15 % des dépenses continueront d'être libellées dans d'autres monnaies, principalement en dollars des États-Unis. Pour estimer les montants budgétaires nécessaires en euros, on a appliqué à ces dépenses le taux de change moyen euro/dollar des Nations Unies au cours de la période janvier-décembre 2000, soit 0,925754 dollars pour 1 euro.

#### **Emprunt à l'Organisation des Nations Unies**

65. Conformément à la décision IDB.4/Dec.29 du Conseil du développement industriel, deux versements de 1 million de dollars chacun seront effectués à l'Organisation des Nations Unies au cours de l'exercice biennal 2002-2003 à titre de remboursement partiel du prêt accordé par cette dernière au moment où l'ONUDI est devenue une institution spécialisée. Les ressources nécessaires à cette fin proviendront du versement des contributions non acquittées et ne sont donc pas prises en compte dans les prévisions budgétaires ni dans les contributions des États Membres.

### **IV. RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS**

66. Les principales caractéristiques du projet de programme et de budgets pour 2002-2003 sont les suivantes:

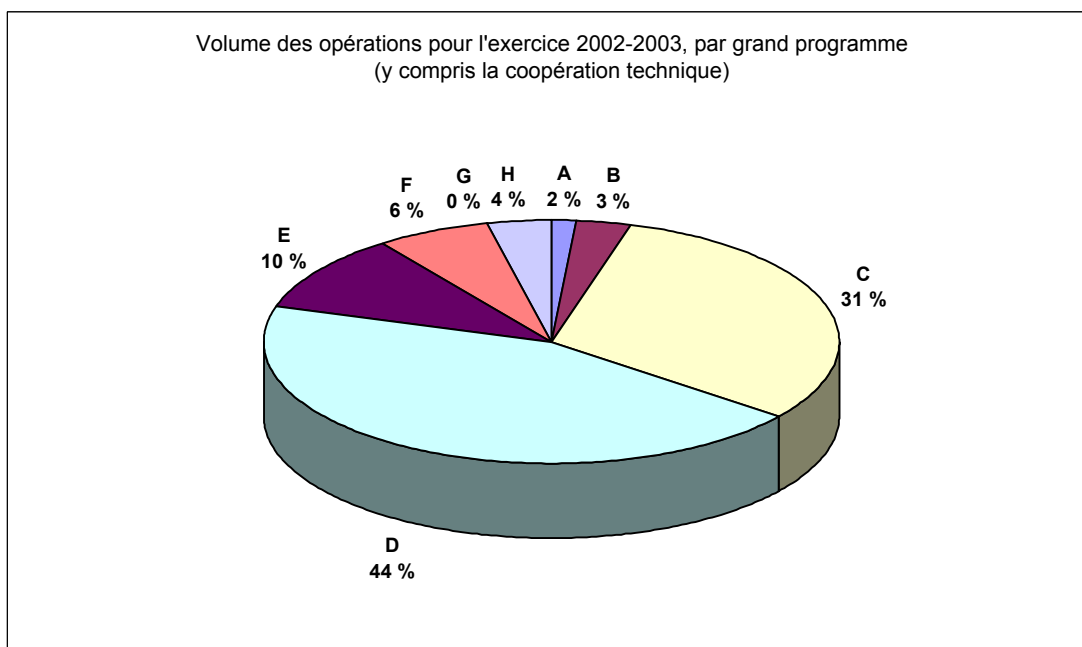
- a) Les prévisions nettes pour le budget ordinaire représentent une croissance réelle nulle;
- b) Les prévisions nettes pour le budget opérationnel représentent une réduction des ressources par rapport au budget approuvé pour 2000-2001 de 6 812 300 euros, soit 24,5 % (avant réévaluation des coûts);
- c) Le grand programme E (Programme régional) est renforcé et le réseau des bureaux extérieurs est consolidé;
- d) Le grand programme G (Gestion des bâtiments) est présenté comme grand programme distinct autonome et la contribution de l'ONUDI à ce programme est incluse sous le grand programme H;
- e) Le grand programme H (Coûts indirects) représente une réduction de 14,2 % avant réévaluation des coûts.

**Tableau 1**

**Récapitulatif des crédits demandés par grand programme pour l'exercice 2002-2003  
pour l'ensemble des opérations**

(en milliers d'euros, aux taux de 2002-2003)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Crédits nets demandés	Pourcentage du total demandé
A. Organes directeurs	5 349,7	0,0		5 349,7	1,5
B. Gestion générale	9 699,2	492,9		10 192,1	2,9
C. Renforcement des capacités industrielles	37 105,2	6 895,5	65 441,1	109 441,8	31,3
D. Développement industriel durable et plus propre	21 979,4	5 243,8	128 110,5	155 333,7	44,5
E. Programme régional	30 118,6	5 541,1		35 659,7	10,2
F. Administration	18 749,7	4 024,7		22 774,4	6,5
G. Gestion des bâtiments	0,0	0,0		0,0	0,0
H. Coûts indirects	12 405,2	0,0		12 405,2	3,6
Recettes accessoires	(1 717,2)	(200,0)		(1 917,2)	(0,5)
<b>Total net des ressources nécessaires</b>	<b>133 689,8</b>	<b>21 998,0</b>	<b>193 551,6</b>	<b>349 239,4</b>	<b>100,0</b>



**Tableau 2 a)**

**Budget ordinaire et budget opérationnel: état récapitulatif**  
(hors activités du grand programme G, Gestion des bâtiments)

(en milliers d'euros)

	Budget approuvé de 2000-2001 a/ 1	Accroissement des ressources en 2002-2003 aux taux de 2000-2001 2	Ressources nécessaires pour 2002-2003 aux taux de 2000-2001 3	Réévaluation des coûts aux taux de 2002-2003 4	Ressources nécessaires pour 2002-2003 5
<b>Budget ordinaire</b>					
Dépenses	130 645,6	1 511,3	132 156,9	5 765,4	137 922,3
Recettes	(2 623,6)	(1 511,3)	(4 134,9)	(97,6)	(4 232,5)
Montant net des ressources nécessaires	128 022,0	(0,0)	128 022,0	5 667,8	133 689,8
<b>Budget opérationnel</b>					
Dépenses	28 387,6	(7 063,9)	21 323,7	1 048,9	22 372,6
Recettes	(619,4)	251,6	(367,8)	(6,8)	(374,6)
Montant net des ressources nécessaires	27 768,2	(6 812,3)	20 955,9	1 042,1	21 998,0
Total, budgets ordinaire et opérationnel	155 790,2	(6 812,3)	148 977,9	6 709,9	155 687,8
<b>Taux de croissance réelle (net)</b>					
Budget ordinaire		(0,0 %)			
Budget opérationnel		(24,5 %)			
Taux combiné		(4,4 %)			

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

**Tableau 2 b)**

**Prévisions au titre de la coopération technique et des recettes provenant du remboursement  
des dépenses d'appui (hors activités du Programme ordinaire)**

(en milliers d'euros) a/

	2000-2001 b/		2002-2003	
	Exécution de programmes	Recettes provenant des dépenses d'appui	Exécution de programmes	Recettes provenant des dépenses d'appui
PNUD - Programme principal	14 896,7	1 472,0	21 351,4	2 160,4
FDI	41 386,9	5 313,7	51 220,6	6 576,3
Protocole de Montréal	58 409,4	7 301,2	60 489,8	7 561,2
Fonds d'affectation spéciale et autres	38 452,1	3 382,6	60 489,8	4 301,3
- Services techniques		234,0		160,4
- Appui à l'élaboration des politiques et programmes		945,5		641,2
- Appui aux services techniques		645,2		597,2
Total	153 145,1	19 294,2	193 551,6	21 998,0

a/ Montants calculés par application du taux de change moyen de l'ONU pour la période allant de janvier à décembre 2000, à savoir 1 dollar É.-U. pour 1,0802 euro.

b/ Chiffres effectifs en 2000 et prévisions pour le reste de l'exercice biennal 2000-2001.

Tableau 3

**Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2002-2003, les chiffres de 2000-2001 étant indiqués à titre de comparaison**  
(en milliers d'euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2000-2001 a/	Accroissement des ressources en 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Ressources nécessaires pour 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Réévaluation des coûts aux taux de 2002-2003	Ressources nécessaires pour 2002-2003
	1	2	3	4	5
<b>1. Budgets ordinaire et opérationnel</b>					
A. Organes directeurs	5 245,3	(87,5)	5 157,8	191,9	5 349,7
B. Gestion générale	9 874,7	(193,4)	9 681,3	510,8	10 192,1
C. Renforcement des capacités industrielles	45 004,6	(2 828,0)	42 176,6	1 824,1	44 000,7
D. Développement industriel durable et plus propre	27 376,6	(1 497,5)	25 879,1	1 344,1	27 223,2
E. Programme régional	35 338,2	1 790,4	37 128,6	1 221,0	38 349,6
Recettes	(1 564,8)	(1 020,7)	(2 585,5)	(104,4)	(2 689,9)
Montant net des ressources nécessaires	33 773,4	769,7	34 543,1	1 116,6	35 659,7
F. Administration	22 285,1	(763,8)	21 521,3	1 253,1	22 774,4
G. Gestion des bâtiments	39 360,6	(3 171,6)	36 189,0	1 361,5	37 550,5
Recettes	(39 360,6)	3 171,6	(36 189,0)	(1 361,5)	(37 550,5)
Montant net des ressources nécessaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
H. Coûts indirects	13 908,8	(1 972,9)	11 935,9	469,3	12 405,2
Recettes accessoires	(1 678,2)	(239,0)	(1 917,2)	0,0	(1 917,2)
<b>Total, budgets ordinaire et opérationnel</b>	<b>155 790,3</b>	<b>(6 812,4)</b>	<b>148 977,9</b>	<b>6 709,9</b>	<b>155 687,8</b>
<b>2. Budget ordinaire</b>					
A. Organes directeurs	5 245,3	(87,5)	5 157,8	191,9	5 349,7
B. Gestion générale	9 116,8	27,1	9 143,9	555,3	9 699,2
C. Renforcement des capacités industrielles	37 463,2	(1 810,4)	35 652,8	1 452,4	37 105,2
D. Développement industriel durable et plus propre	20 736,9	189,3	20 926,2	1 053,2	21 979,4
E. Programme régional	26 864,1	4 722,4	31 586,5	1 047,4	32 633,9
Recettes	(1 096,6)	(1 321,1)	(2 417,7)	(97,6)	(2 515,3)
Montant net des ressources nécessaires	25 767,5	3 401,3	29 168,8	949,8	30 118,6
F. Administration	17 310,4	443,4	17 753,8	995,9	18 749,7
G. Gestion des bâtiments	39 360,6	(3 171,6)	36 189,0	1 361,5	37 550,5
Recettes	(39 360,6)	3 171,6	(36 189,0)	(1 361,5)	(37 550,5)
Montant net des ressources nécessaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
H. Coûts indirects	13 908,8	(1 972,9)	11 935,9	469,3	12 405,2
Recettes accessoires	(1 526,9)	(190,3)	(1 717,2)	0,0	(1 717,2)
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>128 022,0</b>	<b>0,0</b>	<b>128 022,0</b>	<b>5 667,8</b>	<b>133 689,8</b>
<b>3. Budget opérationnel</b>					
B. Gestion générale	757,8	(220,4)	537,4	(44,5)	492,9
C. Renforcement des capacités industrielles	7 541,3	(1 017,5)	6 523,8	371,7	6 895,5
D. Développement industriel durable et plus propre	6 639,7	(1 686,8)	4 952,9	290,9	5 243,8
E. Programme régional	8 474,0	(2 931,9)	5 542,1	173,6	5 715,7
Recettes	(468,1)	300,3	(167,8)	(6,8)	(174,6)
Montant net des ressources nécessaires	8 005,9	(2 631,6)	5 374,3	166,8	5 541,1
F. Administration	4 974,7	(1 207,2)	3 767,5	257,2	4 024,7
Recettes accessoires	(151,2)	(48,8)	(200,0)	0,0	(200,0)
<b>Total, budget opérationnel</b>	<b>27 768,2</b>	<b>(6 812,3)</b>	<b>20 955,9</b>	<b>1 042,1</b>	<b>21 998,0</b>

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

**Tableau 4**

**Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2002-2003,  
les chiffres de 2000-2001 étant indiqués à titre de comparaison**  
(hors activités du grand programme G, Gestion des bâtiments)  
(en milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2000-2001 a/ 1	Accroissement des ressources en 2002-2003 aux taux de 2000-2001 2	Ressources nécessaires pour 2002-2003 aux taux de 2000-2001 3	Réévaluation des coûts aux taux de 2002-2003 4	Ressources nécessaires pour 2002-2003 5
<b>1. Budgets ordinaire et opérationnel</b>					
1 Dépenses de personnel	109 931,2	(3 912,9)	106 018,3	5 377,3	111 395,6
2 Voyages autorisés	2 375,3	75,3	2 450,6	99,4	2 550,0
3 Dépenses de fonctionnement	27 169,5	(1 475,4)	25 694,1	961,5	26 655,6
4 Technologies de l'information et des communications	6 354,2	(239,7)	6 114,5	55,3	6 169,8
5 PO et activités supplémentaires de la DDIA	13 203,1	0,0	13 203,1	320,8	13 523,9
Recettes accessoires	(3 242,9)	(1 259,8)	(4 502,7)	(104,4)	(4 607,1)
<b>Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)</b>	<b>155 790,4</b>	<b>(6 812,5)</b>	<b>148 977,9</b>	<b>6 709,9</b>	<b>155 687,8</b>
<b>2. Budget ordinaire</b>					
1 Dépenses de personnel	83 102,0	2 671,9	85 773,9	4 361,4	90 135,3
2 Voyages autorisés	2 375,3	75,3	2 450,6	99,4	2 550,0
3 Dépenses de fonctionnement	25 611,0	(996,2)	24 614,8	928,5	25 543,3
4 Technologies de l'information et des communications	6 354,2	(239,7)	6 114,5	55,3	6 169,8
5 PO et activités supplémentaires de la DDIA	13 203,1	0,0	13 203,1	320,8	13 523,9
Recettes accessoires	(2 623,6)	(1 511,3)	(4 134,9)	(97,6)	(4 232,5)
<b>Total, budget ordinaire (montants nets)</b>	<b>128 022,0</b>	<b>0,0</b>	<b>128 022,0</b>	<b>5 667,8</b>	<b>133 689,8</b>
<b>3. Budget opérationnel</b>					
1 Dépenses de personnel	26 829,1	(6 584,7)	20 244,4	1 015,9	21 260,3
3 Dépenses de fonctionnement	1 558,5	(479,2)	1 079,3	33,0	1 112,3
Recettes accessoires	(619,4)	251,6	(367,8)	(6,8)	(374,6)
<b>Total, budget opérationnel (montants nets)</b>	<b>27 768,2</b>	<b>(6 812,3)</b>	<b>20 955,9</b>	<b>1 042,1</b>	<b>21 998,0</b>

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

Tableau 5

**Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel, 2000-2001 et 2002-2003**  
(hors activités du grand programme G, Gestion des bâtiments)

**A. Total, ONUDI**

	2000-2001			2002-2003			Augmentation/ diminution
	Bor	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	31,0	2,0	33,0	31,0	2,0	33,0	-
P-5	67,0	26,0	93,0	58,0	18,0	76,0	-17,0
P-4	63,0	24,0	87,0	77,0	17,0	94,0	7,0
PS (P-2/P-3)	59,0	15,0	74,0	63,0	12,0	75,0	1,0
<b>Total partiel</b>	<b>221,0</b>	<b>67,0</b>	<b>288,0</b>	<b>230,0</b>	<b>49,0</b>	<b>279,0</b>	<b>-9,0</b>
<u>Agents des services généraux</u>							
Classe principale	3,0	1,0	4,0	4,0	0,5	4,5	0,5
Autres classes	222,5	102,0	324,5	230,5	84,0	314,5	-10,0
<b>Total partiel</b>	<b>225,5</b>	<b>103,0</b>	<b>328,5</b>	<b>234,5</b>	<b>84,5</b>	<b>319,0</b>	<b>-9,5</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>446,5</b>	<b>170,0</b>	<b>616,5</b>	<b>464,5</b>	<b>133,5</b>	<b>598,0</b>	<b>-18,5</b>

**B. Siège (y compris les bureaux de l'ONUDI à New York et à Genève)**

	2000-2001			2002-2003			Augmentation/ diminution
	Bor	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	26,0	2,0	28,0	24,0	2,0	26,0	-2,0
P-5	53,0	14,0	67,0	44,0	10,0	54,0	-13,0
P-4	57,0	23,0	80,0	65,0	14,0	79,0	-1,0
PS (P-2/P-3)	51,0	11,0	62,0	60,0	11,0	71,0	9,0
<b>Total partiel</b>	<b>188,0</b>	<b>50,0</b>	<b>238,0</b>	<b>194,0</b>	<b>37,0</b>	<b>231,0</b>	<b>-7,0</b>
<u>Agents des services généraux</u>							
Classe principale	3,0	1,0	4,0	3,0	0,5	3,5	-0,5
Autres classes	186,5	78,0	264,5	189,5	64,0	253,5	-11,0
<b>Total partiel</b>	<b>189,5</b>	<b>79,0</b>	<b>268,5</b>	<b>192,5</b>	<b>64,5</b>	<b>257,0</b>	<b>-11,5</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>377,5</b>	<b>129,0</b>	<b>506,5</b>	<b>386,5</b>	<b>101,5</b>	<b>488,0</b>	<b>-18,5</b>

**C. Bureaux extérieurs**

	2000-2001			2002-2003			Augmentation/ diminution
	Bor	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	-	-	-	-	-	-	-
Directeur	5,0	-	5,0	7,0	-	7,0	2,0
P-5	14,0	12,0	26,0	14,0	8,0	22,0	-4,0
P-4	6,0	1,0	7,0	12,0	3,0	15,0	8,0
PS (P-2/P-3)	8,0	4,0	12,0	3,0	1,0	4,0	-8,0
<b>Total partiel</b>	<b>33,0</b>	<b>17,0</b>	<b>50,0</b>	<b>36,0</b>	<b>12,0</b>	<b>48,0</b>	<b>-2,0</b>
<u>Agents des services généraux</u>							
Classe principale	-	-	-	1,0	-	1,0	1,0
Autres classes	36,0	24,0	60,0	41,0	20,0	61,0	1,0
<b>Total partiel</b>	<b>36,0</b>	<b>24,0</b>	<b>60,0</b>	<b>42,0</b>	<b>20,0</b>	<b>62,0</b>	<b>2,0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>69,0</b>	<b>41,0</b>	<b>110,0</b>	<b>78,0</b>	<b>32,0</b>	<b>110,0</b>	<b>-</b>

## GRAND PROGRAMME A: ORGANES DIRECTEURS

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	<b>3,0</b>			<b>3,0</b>	<b>6,0</b>	
			Consultants	16,7		16,7
			Réunions	62,4		62,4
			Voyages autorisés	23,4		23,4
			Dépenses de fonctionnement	4 108,0		4 108,0
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>5 349,7</b>		<b>5 349,7</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>5 349,7</b>		<b>5 349,7</b>

### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
A.1. Réunions des organes directeurs			4 015,3		4 015,3
A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	3,0	3,0	1 334,4		1 334,4
<b>A. Total, grand programme</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>5 349,7</b>		<b>5 349,7</b>

### Objectif

A.1. Le grand programme a pour objectif de servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations et des ressources budgétaires de l'Organisation et d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements.

A.2. Le grand programme A comprend deux programmes:

- a) A.1. Réunions des organes directeurs;
- b) A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures, (y compris le protocole).



### Programme A.1: Réunions des organes directeurs

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
				Dépenses de personnel	
			Dépenses de fonctionnement	3 952,9	3 952,9
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>4 015,3</b>	<b>4 015,3</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>4 015,3</b>	<b>4 015,3</b>

A.3. Le programme assure le fonctionnement des organes directeurs de l'Organisation.

#### Contexte

A.4. Les organes directeurs sont présentés au Chapitre III de l'Acte constitutif.

a) Conférence générale: la Conférence générale qui, aux termes du paragraphe 1 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, est l'un des trois principaux organes de l'ONUDI, détermine les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation;

b) Conseil du développement industriel: Le Conseil, dont les fonctions sont régies par l'Article 9 de l'Acte constitutif, supervise et suit les activités de l'Organisation entre les sessions de la Conférence générale et fait rapport à cette dernière;

c) Comité des programmes et des budgets: aux termes du paragraphe 2 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, le Comité des programmes et des budgets aide le Conseil du développement industriel à préparer et à examiner le programme de travail, le budget ordinaire et le budget opérationnel de l'Organisation ainsi que d'autres questions financières intéressant l'Organisation et visées au paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

#### Objectif

A.5. L'objectif du programme est d'assurer l'organisation des sessions (ordinaire, extraordinaire et réunions intersessions) des organes principaux et subsidiaires de l'ONUDI, qui donnent au Secrétariat des directives et des orientations sur les fonctions et activités de l'Organisation, conformément à l'Article 2 de l'Acte constitutif.

#### Services fournis et produits escomptés

A.6. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

01: Conférence générale:

a) Une session de la Conférence générale (la dixième) en 2003, d'une durée totale de cinq jours ouvrables, comprenant des séances plénières, des séances de grandes commissions et des réunions des groupes géographiques (à Vienne). Au cas où la conférence se réunirait en un autre lieu, les frais supplémentaires seraient pris en charge par le pays d'accueil. Un document regroupant les résolutions et décisions adoptées par la Conférence sera publié.

02: Conseil du développement industriel

a) Trois sessions du Conseil se tiendront en 2000-2003 pour une durée totale de neuf jours ouvrables. En vertu du paragraphe 3 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, le Conseil peut décider de créer des groupes de travail intersessions, auquel cas les incidences financières devront être imputées sur les ressources disponibles. Un rapport regroupant les décisions adoptées par chaque session du Conseil sera préparé à l'intention de la Conférence.

03: Comité des programmes et des budgets:

a) Deux sessions du Comité des programmes et des budgets se tiendront en 2002-2003, pour une durée totale de six jours ouvrables. Un rapport regroupant les conclusions adoptées par chaque session du Comité sera préparé à l'intention du Conseil.

**Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures**

**Ressources nécessaires (en milliers d'euros)**

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
3,0	23,0	6,0	Dépenses de personnel	1 076,8	1 076,8
			Consultants	16,7	16,7
			Réunions	62,4	62,4
			Voyages autorisés	23,4	23,4
			Dépenses de fonctionnement	155,1	155,1
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>1 334,4</b>	<b>1 334,4</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>1 334,4</b>	<b>1 334,4</b>

A.7. Le programme apporte un appui fonctionnel, technique et logistique aux organes directeurs ainsi qu'aux groupes de travail intersessions. Il assure le maintien et le suivi des contacts officiels du Secrétariat avec les États Membres, les États non membres et les groupes régionaux.

**Contexte**

A.8. Les organes directeurs sont l'objet du Chapitre III de l'Acte constitutif, et leur secrétariat assure et coordonne le cadre de leurs sessions.

**Objectifs**

A.9. Les objectifs du programme sont les suivants:

a) Fournir des services consultatifs et des services de secrétariat à toutes les sessions des organes directeurs – la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et ses organes subsidiaires, le Comité des programmes et des budgets – ainsi qu'aux autres organes subsidiaires et groupes de travail qu'ils auront créés;

b) Entretenir des relations extérieures d'ordre général avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres et les groupes régionaux, et veiller au respect des procédures et pratiques en matière de protocole.

## Services fournis et produits escomptés

A.10. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Assurer la bonne organisation des réunions des organes directeurs, y compris pour ce qui est des contacts avec les États et les missions permanentes; publier des avis et inscrire les délégations; assurer la préparation et le suivi des documents avant, pendant, et après les sessions, y compris le rapport annuel; assistance aux membres des bureaux de session lors des consultations qui précèdent ces dernières, ainsi que pour la conduite des réunions; service de tous les groupes de travail; élaboration d'un plan de suivi pour donner effet aux décisions et résolutions; faciliter les demandes des États non membres de l'Organisation ou d'autres entités (organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales) qui souhaitent obtenir le statut d'observateur au sein des organes directeurs;
- b) Servir de point central pour la liaison avec les États et les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, le pays d'accueil, les groupes régionaux et les États Membres et assurer le suivi/la coordination des contacts entre ces derniers et les unités administratives pour: i) la préparation de visites à haut niveau à l'ONUDI en mobilisant un appui fonctionnel et logistique; ii) la fourniture d'une aide et d'informations concernant les organes directeurs à tous les États Membres, y compris à ceux qui ne sont pas représentés à Vienne; iii) la préparation, la coordination et/ou l'approbation des réponses aux communications officielles adressées au Directeur général;
- c) Exécuter toutes tâches d'ordre protocolaire, y compris l'accréditation des membres des missions permanentes, l'autorisation de privilèges, l'organisation de cérémonies officielles et la publication/la mise à jour d'un répertoire des missions permanentes;
- d) Fournir des services consultatifs et un appui logistique en vue du bon fonctionnement du Groupe des 77 et de la Chine (section de Vienne).

## GRAND PROGRAMME B: GESTION

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
	22,0					15,0
			Dépenses de personnel	7 635,0	492,9	8 127,9
			Consultants	202,1		202,1
			Réunions	225,6		225,6
			Voyages autorisés	544,4		544,4
			Dépenses de fonctionnement	1 037,3		1 037,3
			Informatique et communication	54,8		54,8
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>9 699,2</b>	<b>492,9</b>	<b>10 192,1</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>9 699,2</b>	<b>492,9</b>	<b>10 192,1</b>

### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
B.1. Direction exécutive et gestion	12,0	8,0	5 562,6		5 562,6
B.2. Contrôle interne	3,0	3,0	1 186,2		1 186,2
B.3. Coordination avec les organismes des Nations Unies	4,0	2,0	1 993,7		1 993,7
B.4. Communication et information	3,0	2,0	1 449,6		1 449,6
<b>B. Total, grand programme</b>	<b>22,0</b>	<b>15,0</b>	<b>10 192,1</b>		<b>10 192,1</b>

### Objectifs

B.1. Le grand programme a pour objectifs, dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et conformément aux décisions des organes directeurs, de fournir des orientations stratégiques et des moyens de contrôle efficaces à l'Organisation et d'assurer une bonne gestion opérationnelle et financière. Il est également chargé d'entretenir des relations étroites avec les États, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et avec des organismes du système des Nations Unies. Il s'acquitte également de la fonction de relation publique et d'information de l'ONUDI, qui a pour objet d'améliorer l'image de l'Organisation et de mieux faire connaître son rôle et ses activités dans les pays membres.

### Programme B.1: Direction exécutive et gestion

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
12,0	8,0	20,0			
			Dépenses de personnel	4 443,0	4 443,0
			Consultants	142,7	142,7
			Réunions	225,6	225,6
			Voyages autorisés	443,6	443,6
			Dépenses de fonctionnement	307,7	307,7
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>5 562,6</b>	<b>5 562,6</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>5 562,6</b>	<b>5 562,6</b>

B.2. Le programme détermine l'orientation générale, les politiques et les activités de l'ONUDI et guide leur mise en œuvre. Il est responsable de la coordination de toutes les relations extérieures, des activités liées à la mobilisation de ressources financières pour les activités de l'ONUDI et des activités de recherche de cette dernière.

#### Objectifs

B.3. Les objectifs du programme sont de définir l'orientation générale, les politiques et les activités de l'ONUDI; de promouvoir ses fonctions de sensibilisation et d'assistance technique en matière de développement industriel durable dans le contexte des objectifs généraux de développement du système des Nations Unies; de coordonner un programme de recherche stratégique sur les questions de développement industriel; et de mobiliser les ressources extrabudgétaires pour les activités de l'Organisation.

#### Services fournis et produits escomptés

B.4. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) À partir d'une analyse continue des tendances mondiales, définir l'orientation générale de l'Organisation, fixer ses politiques et ses stratégies, définir ses principales activités, intégrant les fonctions de coopération technique et de forum mondial, et guider leur mise en œuvre; définir les positions et conceptions de l'ONUDI dans son ensemble sur les principales questions de développement industriel, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes et le partenariat avec le secteur privé et la société civile, et assurer la diffusion et la promotion de ces positions par l'intermédiaire de notes d'information et de déclarations de politique générale de l'ONUDI;
- b) Définir les orientations et stratégies de l'Organisation pour les questions liées à sa transformation; à l'intégration et à l'assurance de la qualité des services de l'ONUDI; mettre au point des modalités de coordination institutionnelle; représenter l'ONUDI aux réunions portant sur la coopération pour le développement et sur des questions techniques intéressant l'Organisation; suivre la demande de services et les réponses qui y sont apportées, en particulier pour ce qui est des programmes intégrés; adopter des mesures correctives en cas de besoin; prendre des mesures pour supprimer les blocages dans la gestion de l'Organisation; assurer le bon fonctionnement des systèmes informatiques, l'efficacité des services et la qualité des programmes;

- c) Planifier et coordonner un programme de recherche stratégique en partenariat avec des universités et d'autres organisations pour mieux comprendre les processus du développement industriel et la contribution que peuvent apporter les activités de coopération technique et à titre de forum mondial de l'ONUDI; diffuser les résultats et les connaissances découlant du programme de recherche stratégique à l'ONUDI et hors de l'ONUDI;
- d) Coordonner les contributions de l'ONUDI aux grandes conférences et réunions des Nations Unies pour renforcer la participation de l'ONUDI et faire en sorte que le développement industriel soit reconnu comme le principal moteur et facteur d'un développement global équilibré;
- e) Gérer et coordonner la mobilisation générale de ressources extrabudgétaires par l'ONUDI.

### Programme B.2: Contrôle interne

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
3,0	3,0	6,0	Dépenses de personnel	1 020,6	118,4	1 139,0
			Consultants	8,4		8,4
			Voyages autorisés	11,0		11,0
			Dépenses de fonctionnement	27,8		27,8
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>1 067,8</b>	<b>118,4</b>	<b>1 186,2</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>1 067,8</b>	<b>118,4</b>	<b>1 186,2</b>

#### Objectif

B.5. L'objectif du programme est d'aider l'administration à s'acquitter efficacement de ses responsabilités, notamment pour ce qui est de la bonne gestion et de l'utilisation des ressources, du respect des règles et règlements et de la gestion de la qualité des programmes et des projets de coopération technique de l'ONUDI qui sont pertinents, durables, efficaces, efficients et ont un impact important.

#### Services fournis et produits escomptés

B.6. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Aider à la gestion globale en menant des vérifications si les ressources humaines et financières ont été utilisées de façon optimale;
- b) Procéder à des vérifications sur la délégation de pouvoir en matière financière, la comptabilité et l'établissement de rapports, de manière à repérer les incohérences et à proposer des mesures correctives à l'administration;
- c) Procéder à des vérifications concernant le respect des règles et règlements établis;
- d) Procéder à des inspections pour identifier les secteurs vulnérables et les dysfonctionnements, afin de les signaler à l'administration et de recommander des mesures correctives;

- e) Mener des enquêtes en cas d'allégations précises et de violations éventuelles;
- f) Fournir à l'administration des instruments et des moyens lui permettant de prendre des mesures correctives en formulant des observations et des commentaires.

B.7. Par l'exercice de ces activités, une attention particulière est accordée à l'équité et à l'objectivité, pour prévenir et détecter les gaspillages, les fraudes, les abus et la mauvaise gestion dans les activités hors Siège et sur le terrain.

B.8. En outre, le programme s'attache à renforcer la coopération de l'ONUDI avec d'autres services de contrôle interne au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies pour accroître la visibilité des activités de l'Organisation, notamment grâce au site Web accessible depuis l'Intranet de l'ONUDI, et au système existant de suivi des recommandations relatives au contrôle, recommandations du Secrétariat aussi bien que celles du Commissaire aux comptes et du Corps commun d'inspection.

### Programme B.3: Coordination avec les organismes des Nations Unies

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
4,0	2,0	6,0	Dépenses de personnel	1 202,7	374,5	1 577,2
			Voyages autorisés	50,0		50,0
			Dépenses de fonctionnement	311,7		311,7
			Informatique et communication	54,8		54,8
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>1 619,2</b>	<b>374,5</b>	<b>1 993,7</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>1 619,2</b>	<b>374,5</b>	<b>1 993,7</b>

B.9. Le programme assure une représentation appropriée à New York et à Genève pour renforcer la visibilité de l'ONUDI et ses relations avec les organismes des Nations Unies et d'autres organismes de développement/financement et maintient une liaison étroite avec les missions des États Membres.

#### Contexte

B.10. Le programme contribue à faire en sorte que les programmes de l'ONUDI suivent et complètent les orientations fournies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, d'une part, et les programmes des organismes des Nations Unies et d'autres organismes de développement/financement, d'autre part.

B.11. La représentation aide à promouvoir l'appui politique et la visibilité requis pour permettre à l'ONUDI de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement. La représentation est également nécessaire pour donner des avis au Siège sur la manière dont il peut contribuer au programme pour le développement international.

#### Objectifs

B.12. Les objectifs du programme sont d'assurer une représentation et des relations appropriées de l'ONUDI avec les organismes des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux et interinstitutions résidents, des institutions de la société civile et des médias à New York et à Genève; d'obtenir et de renforcer la contribution de l'organisation aux objectifs de développement des Nations Unies, y compris le processus

de réforme des Nations Unies; et de faire prendre conscience de la contribution qu'apporte l'ONUDI à ces efforts.

B.13. Le Siège est informé des initiatives en cours et nouvelles en rapport avec son mandat, ce qui lui permet d'être en mesure de les appuyer.

B.14. Les missions permanentes ont pleinement conscience des contributions programmatiques de l'ONUDI et de l'appui financier nécessaire pour les mettre en œuvre.

### Services fournis et produits escomptés

B.15. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

a) Faciliter le positionnement stratégique et les contributions de l'ONUDI sur les questions fondamentales du développement, notamment à l'occasion d'initiatives internationales dans ce domaine;

b) Aider à assurer la liaison et à coordonner les activités de l'ONUDI avec le système des Nations Unies et d'autres organismes de financement et développement, ainsi qu'avec des organisations de la société civile;

c) Représenter l'ONUDI aux réunions politiques, interinstitutions et techniques;

d) Préparer et prononcer des déclarations;

e) Fournir des informations, des analyses et des avis au Siège en liaison avec ce qui précède;

f) Fournir un appui permanent au suivi des programmes à la demande du Siège;

g) Donner suite aux diverses demandes du Siège.

### Programme B.4: Communication et information

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
3,0	2,0	5,0			
			Dépenses de personnel	968,7	968,7
			Consultants	51,0	51,0
			Voyages autorisés	39,8	39,8
			Dépenses de fonctionnement	390,1	390,1
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>1 449,6</b>	<b>1 449,6</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>1 449,6</b>	<b>1 449,6</b>

B.16. Le programme dispose d'instruments simples pour faire mieux comprendre le rôle, les réalisations et la pertinence de l'ONUDI. Il entreprend des initiatives destinées à expliquer la mission et l'utilité de l'ONUDI.



## **Contexte**

B.17. Faire connaître au public son but et ses activités; mettre l'accent sur l'aide aux pays en développement pour renforcer la productivité par la mobilisation des connaissances, des compétences, de l'information et de la technologie, principalement dans les petites entreprises. Le secteur privé est un partenaire clef et la société civile apporte une contribution en particulier dans le domaine de l'industrialisation écologiquement rationnelle.

## **Objectif**

B.18. L'objectif du programme est de conseiller le Directeur général, en étroite collaboration avec d'autres, sur les stratégies et politiques concernant les activités de communication et d'information de l'ONUDI, y compris les affaires publiques, la promotion de l'image de l'ONUDI auprès des entreprises, les relations publiques, les médias, la presse et les relations avec les centres d'information des Nations Unies. Il veille à ce que les informations transmises aux médias par l'Organisation soient fondées sur des messages compréhensibles et cohérents, correspondant à l'image et à la stratégie de l'ONUDI et visant des publics bien ciblés.

## **Services fournis et produits escomptés**

B.19. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Matériel promotionnel sous forme de publications imprimées, électroniques et audiovisuelles;
- b) Interviews et réunions avec le Directeur général et les hauts responsables;
- c) Un plan de communication, élaboré en octobre 2000, devrait susciter l'intérêt des médias pour les services fournis par l'ONUDI.

## GRAND PROGRAMME C: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	<b>80,0</b>			<b>75,5</b>	<b>155,5</b>	
			Consultants	1 203,3		1 203,3
			Réunions	731,0		731,0
			Voyages autorisés	566,7		566,7
			Dépenses de fonctionnement	1 523,3		1 523,3
			Informatique et communication	3 987,9		3 987,9
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	8 031,7		8 031,7
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>37 105,2</b>	<b>6 895,5</b>	<b>44 000,7</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>37 105,2</b>	<b>6 895,5</b>	<b>44 000,7</b>
			<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>109 441,8</b>

### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
C.1. Gestion du secteur industriel et statistiques	17,0	21,0	11 251,5	5 161,0	16 412,5
C.2. Promotion des investissements et de la technologie	21,0	16,0	9 201,7	31 316,1	40 517,8
C.3. Qualité et productivité	8,0	6,0	4 655,9	15 403,6	20 059,5
C.4. Développement des petites entreprises	17,0	10,0	7 874,9	13 560,4	21 435,3
C.5. Réseaux d'informations et gestion des connaissances	14,0	17,5	9 508,3		9 508,3
C.6. Direction et gestion	3,0	5,0	1 508,4		1 508,4
<b>C. Total, grand programme</b>	<b>80,0</b>	<b>75,5</b>	<b>44 000,7</b>	<b>65 441,1</b>	<b>109 441,8</b>

### Objectif

C.1. L'objectif du grand programme est de contribuer dans le contexte actuel de la mondialisation, qui s'accompagne de défis, de possibilités et de risques sans précédent, à réduire la pauvreté grâce à la création de richesses. Il vise principalement à faire en sorte que les pays en développement et les économies en transition aient facilement accès aux connaissances, compétences, informations et technologies utiles pour l'industrialisation et la transformation. Un meilleur niveau de connaissances, de compétences et de technologie attirera des investissements plus nombreux et favorisera le développement des échanges, ce qui contribuera à la croissance économique, à la création d'emplois et, ce faisant, réduira la pauvreté. Le grand programme, collectivement par l'intermédiaire de ses quatre programmes de fond, s'attaquera aux problèmes industriels critiques, en particulier à ceux auxquels sont confrontés les pays les plus pauvres, tels que le manque de compétitivité et de performance industrielle en raison d'une capitalisation insuffisante et de faibles niveaux de technologie et de compétence. La technologie de l'information et des communications ainsi que le logiciel "UNIDO Exchange", qui permet d'accéder sur le Web à des informations commerciales, joueront un rôle de plus en plus important dans la fourniture de services de l'ONUDI.

### Programme C.1: Gestion du secteur industriel et statistiques

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
17,0	21,0	38,0				
			Dépenses de personnel	5 779,9	987,2	6 767,1
			Consultants	903,3		903,3
			Réunions	489,4		489,4
			Voyages autorisés	192,9		192,9
			Dépenses de fonctionnement	431,0		431,0
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	2 467,8		2 467,8
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>10 264,3</b>	<b>987,2</b>	<b>11 251,5</b>
		<b>5 161,0</b>	<b>Total ressources nettes</b>	<b>10 264,3</b>	<b>987,2</b>	<b>11 251,5</b>
			<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>16 412,5</b>

C.2. Le programme fournit des services visant à renforcer les capacités institutionnelles pour permettre aux pays de mener les activités d'analyse pour étayer la formulation, la mise en œuvre et le suivi de stratégies, politiques et programmes industriels. Ces services comprennent l'établissement de profils de compétitivité et le suivi des performances de l'industrie manufacturière aux niveaux national et mondial. Le programme met également en place un mécanisme destiné à améliorer l'efficacité de conception et de l'exécution de la politique industrielle.

C.3. La clef de voûte du programme est le Centre de connaissances sur les stratégies industrielles, qui produit la publication vedette de l'ONUDI "Développement industriel – Rapport mondial", des enquêtes sur la compétitivité industrielle, des notes de synthèse sur la politique industrielle, et les résultats de recherches ciblées ainsi que la base de données statistiques industrielles, système d'indicateurs du développement industriel et des résultats de recherches économiques empiriques.

C.4. Conformément au mandat de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies, le programme recueille, regroupe et diffuse des statistiques industrielles actuelles, comparables et de haute qualité qui sont utilisées par des chercheurs dans le monde entier.

#### Contexte

C.5. Une mauvaise gestion du secteur industriel limite le potentiel de croissance des industries nationales. En même temps, la libéralisation, la mondialisation et la rapidité de l'évolution technologique transforment constamment l'environnement compétitif dans lequel opèrent les entreprises. Les États doivent donc modifier leur rôle afin d'aider les entreprises à affronter la concurrence internationale. En général, les institutions et les industries des pays en développement disposent d'informations incomplètes ou imparfaites et ont rarement les connaissances, les compétences et les capacités organisationnelles nécessaires pour élaborer des stratégies, politiques et programmes industriels appropriés.

## **Objectifs**

C.6. L'un des objectifs du programme est de doter de moyens les États et les institutions appuyant les entreprises, afin d'améliorer les connaissances et les compétences analytiques nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les stratégies, politiques et programmes industriels.

C.7. L'autre objectif est d'améliorer la qualité de la recherche et des décisions concernant l'industrie en diffusant dans le monde entier les informations économiques produites par l'ONUDI sur l'industrie – à l'échelle mondiale ou pour plusieurs pays – sous forme de statistiques industrielles, d'indicateurs statistiques dérivés, et d'autres résultats de recherches.

## **Services fournis et produits escomptés**

C.8. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

01: Conseils concernant la politique industrielle:

- a) Aider à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique industrielle;
- b) Aider les secteurs public et privé à établir des profils de compétitivité par secteur. Les enquêtes de diagnostic sont menées à l'aide de méthodes éprouvées, telles que "Made in Country X" de l'ONUDI pour identifier les points forts et les faiblesses, les opportunités et les menaces;
- c) Aider à créer des partenariats permanents entre le secteur public et le secteur privé au niveau des pays ou au niveau local pour permettre aux parties prenantes de partager des informations stratégiques, d'élaborer des stratégies communes et de formuler des politiques et des programmes cohérents. Ce service utilise des moyens tels qu'un cadre de la théorie des jeux mis au point par l'ONUDI;
- d) Aider à rationaliser et améliorer les processus de la politique industrielle, tout en tenant compte de l'interaction des diverses parties prenantes ayant des objectifs divers et distincts. Des avis sont fournis sur les procédures les plus rapides et les plus simples compatibles avec les objectifs et stratégies de toutes les parties prenantes;
- e) Donner des avis aux gouvernements sur le respect des politiques de concurrence par des réformes appropriées de l'environnement réglementaire. Ce service est fondé sur l'expérience acquise grâce au suivi constant des expériences réussies en matière de politique industrielle dans le monde entier;
- f) Mettre en place des capacités nationales pour suivre la performance du secteur manufacturier et retracer l'évolution des principaux déterminants de la croissance industrielle d'un point de vue sectoriel ou global en s'appuyant sur des bases de données mondiales telles que le "Tableau des performances et des moyens industriels" et des analyses comparatives disponibles au Centre de connaissances de l'ONUDI (voir le paragraphe C.9 01 c)).

02: Organisation de plates-formes d'échange nationales et régionales:

- a) Promouvoir et soutenir un réseau de lieux dynamiques dans les pays industriels et en développement pour faciliter l'échange d'informations et d'expériences, ainsi que la coopération à des stratégies et initiatives de développement local;

b) Promouvoir la coopération entre groupes de pays confrontés à des problèmes de développement similaires en organisant un dialogue régional sur les questions de politique industrielle par le biais de séminaires et par la mise en réseau d'établissements de recherche régionaux.

### **Fonctions de forum mondial**

C.9. Au cours de l'exercice biennal, le programme exercera les fonctions suivantes:

01: Gestion du secteur industriel:

a) Gestion d'un centre de connaissances sur les stratégies industrielles dynamique, qui fournira des informations aux acteurs publics et privés participant à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de stratégies, politiques et programmes industriels et facilitera leurs échanges d'expériences. Le centre de connaissances bénéficiera de l'appui d'un réseau de centres dans les pays en développement et industrialisés, qui entreprendront des recherches sur la politique industrielle et des recherches orientées vers l'action sur les questions liées aux processus d'industrialisation dans le contexte nouveau de la mondialisation et de l'innovation technologique. Ce centre de connaissances tirera profit des services de coopération technique correspondants et les appuiera; il sera la source des publications régulières sur les questions de développement industriel d'importance mondiale;

b) Publication d'un Rapport annuel sur le développement industriel dans le monde. Cette publication vedette fournit des informations et des analyses aux décideurs, chefs d'entreprise et institutions pour les aider à mieux comprendre le processus d'innovation et d'apprentissage dans les pays en développement ainsi que les problèmes et les opportunités liés à la mondialisation et aux nouvelles technologies. Elle fournira des informations importantes pour l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes d'appui à l'innovation et à l'apprentissage, ainsi que sur l'organisation des systèmes d'appui appropriés pour promouvoir l'entrepreneuriat et mobiliser les informations, les connaissances, les compétences et les partenaires commerciaux;

c) Mise au point, tenue et publication d'un tableau des performances et des capacités industrielles, qui suivra les principaux déterminants des progrès du secteur manufacturier dans un échantillon de plus de 90 pays. Ce tableau permettra de comparer les schémas de développement industriel des différents pays.

02: Production de diverses publications telles que:

a) Des études des chaînes mondiales de valeur ajoutée;

b) Des études par pays de la compétitivité industrielle;

c) Des notes de synthèse sur la politique industrielle.

03: Compilation et amélioration continue des statistiques industrielles:

a) Collecte, préparation et présentation des statistiques industrielles: La collecte consiste à prendre contact avec les sources – 180 services de statistique nationaux, mais aussi autres sources nationales et internationales; à fournir des moyens et des programmes de calcul adaptés aux capacités de la source; à maintenir un dialogue avec les sources en posant des questions concernant les données douteuses ou en fournissant des services tels les questionnaires préétablis, données modifiées, données de référence lorsque les rapports des déclarants sont liés à ceux d'autres déclarants, projections et métadonnées. La préparation des données consiste à

saisir, éditer, compléter les données, inclure les observations et les projections manquantes. La présentation des données comprend la mise en tableau, la construction d'indicateurs, la conception de rapports statistiques, ainsi que des descriptions systématiques des données statistiques et des processus qu'elles recouvrent;

b) Promotion de recommandations internationales: Il s'agit de contribuer, par des documents et en participant à des réunions internationales, à la diffusion et à l'application des recommandations faites aux usagers et aux producteurs de données du monde entier par la Commission de statistique sur des questions relatives aux statistiques industrielles;

c) Aide à l'acquisition de données: il s'agit d'orienter les utilisateurs à la recherche de données ou d'indicateurs qui pourraient être utiles à la description ou à la résolution de leur problème. Il y a pour cela des fonctions d'aide personnalisée ainsi que des métadonnées standard nécessaires pour faciliter la recherche de données à partir de besoins d'informations formulés de façon vague;

d) Diffusion des résultats: Il s'agit de diffuser les bases de données INDSTAT de l'ONUDI à tous les utilisateurs. Les bases de données constituent une source unique d'informations qu'utilisent les centaines d'abonnés privés et d'organisations internationales dans le monde entier. La principale caractéristique de ces informations est qu'elles sont établies au niveau des branches industrielles et, dans certains cas, des sous-branches;

e) Recherche et développement en matière de statistiques: Il s'agit non seulement des activités méthodologiques destinées à améliorer les données et à gérer les bases de données, mais aussi des recherches et des publications fondées sur les données de première main dont dispose l'ONUDI;

f) Participation à des enquêtes statistiques internationales: Les spécialistes de l'ONUDI participent à des enquêtes internationales pour introduire de nouvelles méthodes de collecte et de traitement des statistiques industrielles. Les données recueillies sur le terrain sont insérées dans les bases de données de l'ONUDI pour analyse approfondie et diffusion.

## C.2: Promotion des investissements et de la technologie

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
21,0	16,0	37,0	Dépenses de personnel	4 359,3	2 504,9	6 864,2
			Consultants	124,9		124,9
			Réunions	52,0		52,0
			Voyages autorisés	157,4		157,4
			Dépenses de fonctionnement	187,5		187,5
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	1 815,7		1 815,7
Coopération technique			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>6 696,8</b>	<b>2 504,9</b>	<b>9 201,7</b>
(fonds extrabudgétaires)		<b>31 316,1</b>	<b>Total ressources nettes</b>	<b>6 696,8</b>	<b>2 504,9</b>	<b>9 201,7</b>
			<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>40 517,8</b>

C.10. Le programme fournit des services consultatifs et des services en matière de renforcement des capacités institutionnelles en vue de promouvoir les flux d'investissements et de technologie et de faciliter les alliances entre les entreprises. Ces services visent: a) à mettre en place/renforcer des agences de promotion des investissements comme bureaux polyvalents pour la promotion des investissements ainsi que comme centres de technologie et d'institutions d'appui technologique pour aider les entreprises à évaluer, transférer et gérer des technologies nouvelles et appropriées; b) à aider les gouvernements à améliorer le climat des investissements et élaborer des instruments relatifs aux investissements; c) à élaborer les programmes de prévision technologique pour appuyer la technique et les stratégies en matière de technologie; d) à fournir des services consultatifs pendant toute la durée des cycles de promotion des investissements et de la technologie, depuis la formulation de propositions pour les entreprises jusqu'à la localisation des investisseurs et sources de fonds potentiels; e) à créer/gérer des sources de sous-traitance et de partenariat pour identifier et promouvoir les capacités et les moyens des PME locales dans le secteur manufacturier. Une nouvelle caractéristique importante est l'usage accru des applications en ligne.

C.11. Le programme est appuyé par le réseau des bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI et sa plate-forme d'information sur Internet "UNIDO Exchange".

### **Contexte**

C.12. Les connaissances et la technologie sont aujourd'hui les moteurs de l'économie mondiale, mais l'innovation et le progrès technologique rapide sont à l'origine d'une prospérité et d'une croissance sans précédent dans les pays industriels, et de nombreux pays en développement et en transition risquent de se trouver marginalisés en raison d'une fracture technologique et de l'insuffisance des investissements. Or, les investissements étrangers directs et l'acquisition de technologies sont indispensables à la transformation économique dont ces pays ont besoin pour connaître une croissance économique durable et éradiquer la pauvreté. Bien que les PME des pays en développement et en transition soient considérées comme un moteur de la croissance économique, elles ont beaucoup de difficultés à attirer les investisseurs et à accéder à la technologie. Les obstacles sont l'absence de politique efficace en matière de promotion des investissements et de la technologie, l'inadéquation des cadres juridique et réglementaire, l'insuffisance des moyens de promotion des investissements et des technologies, ainsi que l'absence d'accès aux investisseurs potentiels et aux sources de nouvelles technologies.

### **Objectifs**

C.13. Le programme a pour objectifs d'aider les pays en développement et les économies en transition à pallier l'insuffisance des investissements et à réduire la fracture technologique en renforçant leur capacité à attirer des investissements pour des projets industriels, de les aider à acquérir de nouvelles technologies et de mettre en place des mécanismes durables pour la promotion d'alliances d'entreprises.

### **Services fournis et produits escomptés**

C.14. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- 01: Renforcer les politiques, stratégies et cadres réglementaires nationaux de promotion des investissements et de la technologie:
  - a) Aider les gouvernements à concevoir ou renforcer des politiques, stratégies et des instruments de promotion des investissements et de la technologie dans le nouveau contexte économique, et renforcer les cadres juridiques et réglementaires correspondants;
  - b) Aider les gouvernements à élaborer ou renforcer des programmes de prévision technologique pour définir l'orientation future des programmes de technologie compte tenu des progrès rapides des technologies.

- 02: Renforcer les capacités institutionnelles en matière de promotion des investissements et de la technologie:
- a) Création ou renforcement d'institutions nationales de promotion des investissements et de la technologie et amélioration de leurs capacités pour identifier, élaborer, évaluer et promouvoir des projets d'investissement et de technologie et négocier des transferts de technologies;
  - b) Donner au personnel des institutions nationales s'occupant d'investissement et de technologie les possibilités d'améliorer leurs compétences par une formation renforcée sur le tas dans les bureaux de promotion des investissements et de la technologie dans le cadre du programme des délégués;
  - c) Créer ou renforcer des centres de technologie nationaux et internationaux pour accroître les flux de technologies Nord-Sud et Sud-Sud afin d'obtenir des résultats en matière d'innovation; mettre sur le marché des technologies de pointe et de nouvelles technologies appropriées; faciliter la recherche, le transfert et l'acquisition de technologies; et aider à gérer le changement technologique;
  - d) Aider les institutions des secteurs publics et privés à mettre en place ou renforcer des bourses nationales de sous-traitance et de partenariat;
  - e) Entreprendre, dans les institutions financières nationales et régionales de pays en développement et en transition, des programmes de formation aux techniques modernes de promotion des investissements, aux outils de promotion en ligne de l'ONUDI et aux méthodes d'approbation financière des projets;
  - f) Aider les gouvernements à élaborer, présenter et promouvoir des projets de financement privé des infrastructures industrielles.
- 03: Promouvoir des alliances d'entreprises:
- a) Soutenir les institutions nationales s'occupant d'investissement et de technologie dans leurs efforts pour élaborer des alliances d'entreprises avec des partenaires étrangers en leur permettant d'accéder à des investisseurs potentiels et des fournisseurs de technologie;
  - b) Faciliter la réalisation de projets d'investissement et de technologie en diffusant des propositions de projets sélectionnées et évaluées aux institutions financières intéressées par des possibilités d'investissement direct dans les pays en développement et en transition.

### **Fonctions de forum mondial**

C.15. Au cours de l'exercice biennal, le programme:

- a) Suivra l'évolution et les tendances technologiques et en étudiera les causes profondes. Sur cette base, il élaborera des lignes directrices et des méthodes pour faire des programmes de prévision technologique un outil de prise de décisions pour la politique technologique et le développement industriel à long terme;
- b) Proposera une plate-forme institutionnalisée pour l'assistance en ligne concernant les technologies de l'information: promotion des investissements et de la technologie; partage et diffusion des connaissances; renforcement des capacités des agences de promotion des investissements, centres de technologie, bourses de sous-traitance et de partenariat, et autres membres de la communauté "UNIDO Exchange";



- c) Organisera régulièrement des réunions, des ateliers et des séminaires pour les institutions nationales de contrepartie, les représentants d'organisations sœurs (telles que le service consultatif pour les investissements étrangers, l'agence multilatérale de garantie des investissements et la CNUCED) et un groupe consultatif permanent de représentants du secteur privé pour faciliter le suivi et pour mettre à jour les méthodes de l'ONUDI;
- d) Élaborera, mettra à jour et publiera des manuels, des lignes directrices et des modules de formation ainsi que des services en ligne pour la promotion des investissements, la gestion et le transfert de technologies;
- e) Élaborera et gèrera de nouvelles versions modernisées du logiciel COMFAR de l'ONUDI pour l'évaluation des projets financiers afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de technologies de l'information;
- f) Maintiendra un réseau mondial de sous-traitants et de fournisseurs et améliorera son efficacité grâce à l'utilisation du nouveau logiciel "Outsourcing 2000".

### Programme C.3: Qualité et productivité

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<b>8,0</b>	<b>6,0</b>	<b>14,0</b>	Dépenses de personnel	1 595,7	1 017,3	2 613,0
			Consultants	61,4		61,4
			Réunions	62,4		62,4
			Voyages autorisés	35,6		35,6
			Dépenses de fonctionnement	250,9		250,9
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	1 632,6		1 632,6
Coopération technique			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>3 638,6</b>	<b>1 017,3</b>	<b>4 655,9</b>
(fonds extrabudgétaires)		<b>15 403,6</b>	<b>Total ressources nettes</b>	<b>3 638,6</b>	<b>1 017,3</b>	<b>4 655,9</b>
<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>						<b>20 059,5</b>

C.16. Le programme aide les pays et les industries à renforcer leur capacité à accroître la valeur ajoutée manufacturière, la compétitivité, l'emploi et à faciliter le commerce, de manière à favoriser l'intégration et la participation effectives des pays en développement et des pays en transition à l'économie mondiale traditionnelle et à l'économie électronique. Il met l'accent sur les aspects suivants: modernisation des entreprises industrielles en matière de gestion, activités au niveau des ateliers, augmentation de la productivité, amélioration de la qualité des produits, calcul des coûts et sécurité; modernisation des infrastructures industrielles nationales et régionales en matière de qualité, par l'établissement de normes nationales, de systèmes primaires et secondaires de métrologie, d'installations d'étalonnage, de procédures d'essais, de systèmes d'accréditation de laboratoires et de structures de protection des consommateurs; et promotion de la reconnaissance internationale des mesures, systèmes d'accréditation, certificats et systèmes d'assurance de la qualité.

## **Contexte**

C.17. Les échanges économiques internationaux se sont développés de façon exponentielle au cours des dernières années et sont devenus le principal moteur de la croissance économique et du développement social. Les entreprises des pays en développement sont de plus en plus exclues des nouveaux modes de production et courants commerciaux. Faute d'infrastructures, de services et de compétences connexes répondant aux normes de qualité et de productivité, ces entreprises ne peuvent accéder aux marchés mondiaux ni s'intégrer aux circuits de production et aux réseaux d'approvisionnement internationaux.

C.18. Pour survivre dans un environnement compétitif marqué par la mondialisation de la production et des échanges, les entreprises doivent offrir des produits compétitifs, sûrs, fiables et avantageux. Elles doivent accroître leur productivité et leur compétitivité pour augmenter la valeur ajoutée manufacturière, maintenir ou accroître l'emploi et augmenter leurs parts sur les marchés extérieurs et intérieurs, tout en protégeant mieux l'environnement. Les entreprises industrielles ont de plus en plus conscience de la nécessité d'améliorer la qualité de leurs produits et leur productivité; toutefois, elles n'ont généralement pas les connaissances et les compétences nécessaires pour trouver et appliquer des solutions adaptées à leurs problèmes de gestion de la qualité.

C.19. Les pays en développement doivent également aider leurs industries et institutions gouvernementales concernées à surmonter ou éliminer les obstacles techniques inutiles aux échanges qui résultent des disparités dans les normes, ainsi que les pratiques en matière de métrologie et d'évaluation de la conformité entre partenaires commerciaux différents. Il faut pour ce faire mettre au point des systèmes mutuellement reconnus de métrologie, de normalisation, d'essai et de qualité qui augmentent la transparence du marché pour les industriels et les acheteurs et ont une importante fonction de protection des consommateurs et des employés. Les techniques et méthodes de la métrologie, de la normalisation, des essais et de la qualité pourraient également servir à mettre en place un système de mesure et de surveillance internationalement reconnu pour qualifier et quantifier les exportations de produits minéraux et agricoles avant leur expédition afin de garantir les recettes et préserver la base de ressources naturelles.

## **Objectif**

C.20. Ce programme vise à accroître les quantités disponibles de produits plus sûrs, plus fiables, meilleur marché et de meilleure qualité, qui répondent aux normes nationales et internationales.

## **Services fournis et produits escomptés**

C.21. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

01: Renforcement du cadre juridique et réglementaire:

- a) Aider les gouvernements à élaborer une politique de la qualité et de la productivité en évaluant le cadre d'action existant et en donnant des conseils sur la mise en place de programmes d'incitation et d'appui, tels que des prix pour récompenser la qualité;
- b) Aider les gouvernements à élaborer et harmoniser les cadres juridiques et réglementaires relatifs à la qualité, la normalisation et la métrologie en vue d'une meilleure protection de la santé des consommateurs et de l'hygiène du milieu ainsi que pour lutter contre la fraude en évaluant les cadres existants et en donnant des conseils sur les ajustements à effectuer.

02: Normalisation et évaluation de la conformité:

- a) Créer des capacités ou renforcer les capacités existantes dans les organismes de normalisation en assurant une formation, en mettant en place des comités techniques sous-

sectoriels; aider à la conception et à l'exécution de programmes de sensibilisation pour promouvoir l'adoption de normes aux niveaux national et régional, et faciliter la participation à des forums et réseaux régionaux et internationaux de fixation de normes;

b) Créer des capacités ou renforcer les capacités existantes dans les organismes d'accréditation pour qu'ils soient reconnus par le Forum international d'accréditation ou l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) en effectuant des évaluations préalables et en apportant une aide à la mise en réseaux et à la conclusion d'accords de partenariat avec d'autres institutions nationales ou régionales;

c) Créer des capacités ou renforcer les capacités existantes dans les laboratoires pour l'échantillonnage, l'inspection, les essais de matériaux et de produits, y compris l'analyse microbiologique et chimique, en définissant les besoins en matière d'essais et de matériel. Fournir un appui technique pour l'harmonisation des procédures d'essais, une formation du personnel grâce à des arrangements de jumelage, et une aide à la constitution de réseaux, de partenariat et d'accords aux fins de l'évaluation de la conformité.

03: Métrologie (mesures):

a) Créer des capacités ou renforcer les capacités existantes dans les laboratoires de métrologie industrielle et légale, en définissant les besoins en matière d'étalonnage, de vérification et de matériel, en aidant à l'installation physique et au démarrage des laboratoires; mettre à niveau les instruments de mesure pour qu'ils satisfassent aux normes internationales, former des techniciens et fournir une aide pour la constitution de réseaux, les intercomparaisons, les accords de reconnaissance mutuelle et l'accréditation;

b) Mettre en service le logiciel Measurement and Control-Chart Toolkit (MCCT) (mesure et contrôle) pour satisfaire aux exigences liées au contrôle métrologique des normes ISO 9000/2000.

04: Gestion de la qualité et amélioration de la productivité:

a) La démarche adoptée par l'ONUDI permet aux entreprises de s'améliorer elles-mêmes de façon permanente sans recourir à une aide grâce aux mesures ci-après:

i) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines au niveau des pouvoirs publics et des institutions pour appliquer les méthodes et systèmes de gestion de la qualité (gestion intégrale de la qualité, ISO 9000/2000, norme 6 sigma, maîtrise statistique des processus, etc.) grâce à des démonstrations pratiques en groupes d'entreprises pilotes en vue de l'amélioration de la qualité et de la productivité de ces dernières;

ii) Promotion de la productivité par la création de centres régionaux et nationaux de la qualité et de la productivité. Il s'agit de centres multiservices pouvant apporter des améliorations de la productivité et de la qualité dans le secteur manufacturier et les institutions connexes en encourageant l'amélioration de la gestion de la production au niveau des entreprises, des secteurs industriels, des réseaux d'approvisionnement, des instituts de technologie ainsi que des organes gouvernementaux de décision. De plus, grâce à des services d'évaluation comparative des procédés et de la compétitivité, ces centres seront en mesure d'aider à déterminer, adapter et promouvoir de meilleures pratiques de fabrication;

iii) Amélioration de la capacité de suivre et d'accroître la performance des entreprises grâce aux logiciels de l'ONUDI pour l'excellence: PHAROS (Business Navigator) adapté aux PME, BEST (Business Environment Strategic Toolkit) (environnement industriel et

commercial), FIT (gestion financière) et MCCT (mesure et contrôle), chargés de contrôler l'étalonnage des instruments et de mener des opérations simples de maîtrise statistique des processus.

05: Restructuration et modernisation industrielles:

- a) Renforcer les capacités dans les institutions des secteurs public et privé afin d'élaborer des politiques nationales de modernisation et de restructuration industrielles, de concevoir des mécanismes de soutien, notamment des plans de financement et des programmes de restructuration et de modernisation;
- b) Développer la capacité nationale en matière de conseils afin de répondre aux besoins dans le domaine de la restructuration et de la modernisation.

### **Fonctions de forum mondial**

C.22. Au cours de l'exercice biennal, le programme:

- a) Encouragera les liens et la coopération entre les organisations régionales et internationales telles que ISO, OMC, ILAC, le Forum international d'accréditation, l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) et les organismes régionaux et internationaux de normalisation et d'accréditation afin de faciliter le travail en réseau, la promotion de la reconnaissance mutuelle des certificats et l'harmonisation des normes;
- b) Suivra les tendances mondiales en matière de normalisation, d'évaluation de la conformité, de métrologie et d'essais, afin de les faire connaître et de renforcer la capacité des pays dans le domaine commercial grâce à la recherche appliquée et à des évaluations comparatives, à la formation et à la participation à des conférences internationales;
- c) Effectuera et diffusera des évaluations comparatives afin d'identifier les meilleures pratiques des organismes et laboratoires de normalisation;
- d) Mettra au point et améliorera les logiciels pour l'excellence, tels que BEST, FIT et PHAROS, et des ouvrages destinés à améliorer la performance tels que le manuel d'analyse pour la restructuration et la modernisation grâce à la recherche appliquée et à des évaluations comparatives en matière de gestion de la qualité ainsi que de modernisation et de productivité industrielles.

### Programme C.4: Développement des petites entreprises

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
17,0	10,0	27,0	Dépenses de personnel	3 812,9	1 469,6	5 282,5
			Consultants	97,2		97,2
			Réunions	127,2		127,2
			Voyages autorisés	68,7		68,7
			Dépenses de fonctionnement	183,7		183,7
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	2 115,6		2 115,6
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>6 405,3</b>	<b>1 469,6</b>	<b>7 874,9</b>
		<b>13 560,4</b>	<b>Total ressources nettes</b>	<b>6 405,3</b>	<b>1 469,6</b>	<b>7 874,9</b>
			<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>21 435,3</b>

C.23. Le programme fournit des services de renforcement des capacités pour la conception et l'application de politiques efficaces relatives aux PME, ainsi que la mise en place d'un ensemble cohérent d'institutions d'appui spécialisées pour stimuler et promouvoir le développement des PME, comme les centres de services, les pépinières d'entreprises et les systèmes de services locaux basés sur des groupements de PME, des réseaux et des partenariats au sein du secteur privé. L'accent est mis en particulier sur les zones rurales et sur la réduction des disparités entre les sexes par la promotion de l'entrepreneuriat parmi les femmes. Divers outils d'analyse, programmes de formation et principes directeurs sur les meilleures pratiques, indiqués ci-dessous, sont appliqués dans le cadre de ce programme.

#### Contexte

C.24. Un secteur industriel compétitif et capable d'adaptation repose sur un dosage approprié de grandes, moyennes et petites entreprises. Les PME jouent un rôle de premier plan dans la création d'emplois, de revenus et de valeur ajoutée, représentant jusqu'à 90 % des entreprises du secteur manufacturier et entre 40 et 80 % des emplois de ce secteur. Dans les PMA, leur rôle est encore plus important puisqu'elles offrent les seules possibilités réelles de création d'emplois et, partant, de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi un secteur des PME dynamique est indispensable à un développement socialement durable et non exclusif. Toutefois, les institutions qui fournissent des services d'appui ont souvent un champ d'action et une capacité limités. Les institutions existantes sont bien souvent mal conçues et ont des difficultés à fournir leurs services de façon efficace et avantageuse. Les PME se heurtent en général à des problèmes liés à leur taille et à leur isolement relatif, tels que l'incapacité de réaliser des économies d'échelle et les difficultés de s'intégrer aux chaînes nationales et mondiales des valeurs ajoutées impulsées par les grandes sociétés transnationales. Les difficultés rencontrées par les différentes PME comprennent la pénurie de compétences techniques et de gestion, la difficulté d'accès au financement et une méconnaissance des lois et règlements.

#### Objectif

C.25. L'objectif du programme est de contribuer au développement industriel compétitif et équitable en renforçant les capacités nationales en vue de mettre en place un cadre d'action efficace et des institutions d'appui spécialisées, dans les secteurs public et privé, en faveur des PME.

## Services fournis et produits escomptés

C.26. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

01: Élaboration et mise en œuvre de politiques relatives aux PME:

a) Renforcer la capacité des secteurs public et privé à formuler et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux et régionaux pour promouvoir le développement des PME et suivre leur efficacité. À cette fin, mettre en place des mécanismes consultatifs, un dispositif solide de promotion des PME dans les ministères et renforcer leur capacité à recueillir et à analyser des informations sur les PME;

b) Améliorer le cadre réglementaire pour le développement des PME en réexaminant les lois, règles et procédures administratives existantes; en recommandant des mesures correctrices; en formant des administrateurs publics et en diffusant des informations pour sensibiliser les chefs d'entreprise aux questions réglementaires et administratives affectant leurs activités.

02: Développement de systèmes locaux de services:

a) Promouvoir l'efficacité collective de groupes et de réseaux de PME en effectuant des études de diagnostic, en élaborant une vision commune, en formulant un plan d'action sur les réseaux/groupes d'entreprises et l'établissement de liens de coopération avec des réseaux/groupes similaires en vue d'une évaluation comparative et de l'échange des meilleures pratiques;

b) Former des partenariats multisectoriels et des alliances stratégiques des connaissances entre l'ONUDI, les sociétés transnationales, les PME, les associations d'entreprises, les organismes de recherche et d'autres organisations de la société civile dans des sous-secteurs particuliers du secteur manufacturier, en vue d'intégrer les PME aux chaînes mondiales des valeurs ajoutées.

03: Services consultatifs aux entreprises:

a) Créer des centres de services et d'autres mécanismes de prestation de services consultatifs aux entreprises ou renforcer ceux qui existent pour fournir des services ciblés aux PME en apportant une aide pour la conception de leur structure organisationnelle, en définissant la gamme des services à fournir, et en formant le personnel pour qu'il puisse fournir aux chefs d'entreprise des services spécialisés ou de base;

b) Concevoir et exécuter des programmes de renforcement des capacités pour promouvoir les pépinières d'entreprises, afin d'aider les nouvelles entreprises au démarrage et pendant leur première phase de croissance. À cette fin, faire connaître le concept aux promoteurs et parrains potentiels de pépinières d'entreprises, élaborer un cadre de développement et donner des conseils sur les questions spécifiques de faisabilité et les questions opérationnelles.

04: Promotion de l'entreprenariat en milieu rural:

a) Aider les pouvoirs publics et autres acteurs à concevoir des programmes à l'appui des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, par la promotion de microentreprises et de petites entreprises rurales, et à améliorer le cadre général et le cadre réglementaire au niveau local;

b) Renforcer, dans les zones rurales, les services abordables et efficaces d'appui aux entreprises pour développer les compétences techniques, ainsi qu'en matière d'entrepreneuriat et de gestion, l'accent étant mis sur les microentreprises et les capacités des institutions d'auto-assistance au sein de la société civile, et pour faciliter l'accès aux mécanismes de financement servant de relais entre les microcrédits et le financement par les banques commerciales.

05: Promotion de l'entrepreneuriat parmi les femmes:

a) Renforcer la capacité des institutions publiques et privées de soutien à recenser et atténuer les difficultés rencontrées par les femmes chefs d'entreprise en les dotant des outils nécessaires pour formuler et appliquer des programmes de perfectionnement des compétences bien ciblés et en organisant des cours de formation des formateurs;

b) Organiser, à titre pilote, des programmes de perfectionnement des compétences techniques et de gestion à l'intention de femmes chefs d'entreprise dans certains sous-secteurs industriels, tels que les industries alimentaires et les industries textiles, eu égard en particulier aux microentreprises et aux petites entreprises.

### Fonctions de forum mondial

C.27. Au cours de l'exercice biennal, le programme:

a) Participera aux travaux du Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise qui regroupe un grand nombre d'organismes à la fois multilatéraux et bilatéraux de développement et s'efforcera d'élaborer de meilleures pratiques dans le domaine des interventions des donateurs pour la promotion des PME;

b) Entreprandra des recherches orientées vers l'action et publiera des documents de travail techniques couvrant les enseignements tirés des programmes et projets ainsi que des contributions au débat général sur le développement du secteur privé et des PME;

c) Coopérera avec l'OCDE au sein du Forum sur le développement de l'entrepreneuriat et de l'entreprise et avec le PNUD à la mise à jour périodique de la publication *United Nations Inter-agency Resource Guide for Small Enterprise Development*.

### Programme C.5: Réseaux d'information et gestion des connaissances

Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
14,0	17,5	31,5	Dépenses de personnel	4 115,2	916,5	5 031,7
			Consultants	16,5		16,5
			Voyages autorisés	11,0		11,0
			Dépenses de fonctionnement	461,2		461,2
			Informatique et communication	3 987,9		3 987,9
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>8 591,8</b>	<b>916,5</b>	<b>9 508,3</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>8 591,8</b>	<b>916,5</b>	<b>9 508,3</b>

C.28. Le programme fournit une infrastructure stable et des technologies modernes de l'information et des communications (TIC) pour l'ensemble de l'ONUDI. Il met en œuvre des applications essentielles pour les missions en matière de TIC et apporte un appui aux utilisateurs finals des installations faisant appel aux TIC. Il est chargé de l'introduction et de la tenue à jour des outils et techniques de gestion des connaissances dans toute l'Organisation et représente l'organe de liaison en matière de TIC pour le système des Nations Unies.

### **Contexte**

C.29. Pour que le personnel de l'ONUDI soit aussi productif et efficace que possible, il faut qu'il ait accès en permanence aux techniques modernes de l'information et des communications. Cela signifie un matériel et des logiciels à jour ainsi qu'un accès rapide et stable à l'Internet. De même, il importe de soutenir la réorganisation des procédures internes de l'Organisation et les infrastructures de TIC pour assurer une utilisation plus productive, plus efficace et plus utile de l'information. Pour optimiser sa compétitivité, l'Organisation doit également gérer de façon appropriée ses stocks de connaissances implicites et explicites. Cela n'est possible que par l'introduction et l'utilisation d'outils et de techniques modernes de gestion des connaissances.

### **Objectif**

C.30. L'objectif du programme est d'élaborer une vision et de jouer un rôle dirigeant en matière de technologie pour la conception et l'application de mesures dans le domaine des technologies de l'information et des communications propres à appuyer les procédures et les objectifs de l'Organisation.

### **Services fournis et produits escomptés**

C.31. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Fixation de normes, de politiques et de procédures;
- b) Planification stratégique et alignement sur les procédures internes de l'Organisation;
- c) Liaison entre services et utilisateurs finals;
- d) Coordination des projets en matière de technologies de l'information et des communications;
- e) Acquisition et mise en service de l'infrastructure requise;
- f) Exploitation et maintenance des installations de production;
- g) Sécurité et administration des installations;
- h) Suivi des niveaux de service, de l'utilisation des ressources et de la performance.



### Programme C.6: Direction et gestion

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
3,0	5,0	8,0	Dépenses de personnel	1 398,3	1 398,3
			Voyages autorisés	101,1	101,1
			Dépenses de fonctionnement	9,0	9,0
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>1 508,4</b>	<b>1 508,4</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>1 508,4</b>	<b>1 508,4</b>

C.32. Le programme a pour fonction principale de relier les cinq programmes de fond à un objectif commun en leur présentant une vision globale et en assurant la direction d'ensemble dans la poursuite de leurs objectifs et la prestation de leurs services avec efficacité et le maximum de valeur ajoutée dans le cadre du grand programme C. En outre, il assume à l'échelle de l'ONUDI la fonction gestion et supervise les activités relevant des technologies de l'information.

#### Contexte

C.33. L'environnement industriel d'aujourd'hui se caractérise principalement par la mondialisation de l'activité manufacturière, des échanges et des investissements. Ce programme constitue un vaste cadre dans lequel s'inscrivent les fonctions de forum mondial exercées par l'ONUDI et les activités de coopération technique menées par elle dans les domaines suivants: gestion du secteur industriel et statistiques, promotion des investissements et de la technologie, qualité et productivité, développement du secteur privé et réseaux d'information et gestion des connaissances.

#### Objectif

C.34. L'objectif du programme est d'assurer la gestion et le contrôle des services relevant du grand programme C, afin de garantir une fourniture coordonnée et efficace de ces services compte tenu des objectifs poursuivis.

#### Services fournis et produits escomptés

C.35. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Gérer le grand programme C, notamment planifier, coordonner, suivre et approuver les programmes de travail et les projets (y compris les projets hors programme), les budgets, les ressources en personnel, les activités promotionnelles, la formation et l'administration;
- b) Aider le Directeur général pour ce qui est de la gestion d'ensemble de l'Organisation ainsi que sa représentation au besoin par l'Adjoint du Directeur général, vis-à-vis des États Membres, des organismes multilatéraux et bilatéraux et des organisations de contrepartie impliquées dans les activités de coopération technique;
- c) Suivre les tendances de l'industrie au niveau mondial, en particulier celles qui intéressent les objectifs et les services du grand programme C, et recommander au Directeur général des modifications appropriées des politiques, des stratégies et des programmes.

## GRAND PROGRAMME D: DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
68,0	49,5	117,5				
			Dépenses de personnel	17 535,4	4 713,5	22 248,9
			Consultants	366,3		366,3
			Réunions	468,1		468,1
			Voyages autorisés	520,2		520,2
			Dépenses de fonctionnement	418,0	530,3	948,3
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	2 671,4		2 671,4
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>21 979,4</b>	<b>5 243,8</b>	<b>27 223,2</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>21 979,4</b>	<b>5 243,8</b>	<b>27 223,2</b>
			<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>155 333,7</b>

### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
D.1. Agro-industries	16,0	12,0	6 647,2	16 734,4	23 381,6
D.2. Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	15,0	9,0	6 123,8	19 974,6	26 098,4
D.3. Protocole de Montréal	16,0	11,0	5 952,2	60 491,2	66 443,4
D.4. Gestion de l'environnement	17,0	11,5	6 603,2	30 910,3	37 513,5
D.5. Direction et gestion	4,0	6,0	1 896,8		1 896,8
<b>D. Total, grand programme</b>	<b>68,0</b>	<b>49,5</b>	<b>27 223,2</b>	<b>128 110,5</b>	<b>155 333,7</b>

### Objectifs

D.1. Le grand programme définit les grandes orientations de tous les services et activités de l'ONUDI visant à promouvoir le développement industriel écologiquement durable. Le rôle de l'Organisation est explicité dans les résolutions GC.8/Res.2 sur les activités au titre du Fonds pour l'environnement mondial et GC.8/Res.3 sur le développement industriel durable.

D.2. Le grand programme aide les pays en développement et les pays en transition à atteindre leurs objectifs en matière de développement industriel durable et de croissance économique en renforçant les capacités industrielles afin de protéger l'environnement et de réduire et maîtriser sa dégradation grâce à des méthodes de production durable et plus propre, des technologies écologiquement rationnelles et des améliorations de la production industrielle allant dans le sens d'une utilisation rationnelle de l'énergie. Il vise aussi à ajouter de la valeur aux produits agricoles en adoptant des techniques efficaces et sûres de transformation des produits, en améliorant le traitement des cuirs et peaux et la fabrication des chaussures et des articles en cuir ainsi qu'en encourageant la transformation des produits forestiers en meubles et en matériaux de construction. Enfin, le grand programme sert de plate-forme pour les problèmes mondiaux

d'environnement et contribue à l'élaboration d'approches efficaces et à l'échange de données d'expérience à cet égard, en particulier dans le domaine des changements climatiques et des substances toxiques persistantes.

### Programme D.1: Agro-industries

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
16,0	12,0	28,0	Dépenses de personnel	3 763,9	1 330,6	5 094,5
			Consultants	204,8		204,8
			Réunions	182,1		182,1
			Voyages autorisés	84,8		84,8
			Dépenses de fonctionnement	69,1		69,1
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	1 011,9		1 011,9
Coopération technique			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>5 316,6</b>	<b>1 330,6</b>	<b>6 647,2</b>
(fonds extrabudgétaires) 16 734,4			<b>Total ressources nettes</b>	<b>5 316,6</b>	<b>1 330,6</b>	<b>6 647,2</b>
			<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>23 381,6</b>

D.3. Le programme fournit une assistance technique et des conseils pour le renforcement des capacités des institutions d'appui en vue d'accroître la productivité des agro-industries dans les domaines ci-après: alimentation et sécurité sanitaire et emballage des denrées alimentaires; tannage des cuirs et peaux; textile et confection; production d'articles en cuir, de meubles, d'éléments de menuiserie, et d'autres structures à base de produits forestiers ligneux et non ligneux (bambou par exemple); fabrication de machines agricoles et d'outils utilisés dans les innovations techniques; mise à niveau et/ou réorganisation des lignes de production des usines. Une aide est également apportée aux entreprises à des fins de démonstration et de formation.

#### Contexte

D.4. Les produits agro-industriels contribuent largement à satisfaire les besoins essentiels de l'homme et à lui fournir des moyens d'existence. Seule une petite proportion des produits est actuellement transformée et les pertes après récolte sont considérables en raison du manque d'infrastructures et d'installations de stockage et d'une méconnaissance des techniques les plus élémentaires de transformation des matières premières ou de fabrication de produits finis. Les institutions d'appui ne sont pas en mesure de fournir des services de vulgarisation, les associations professionnelles et sectorielles sont faibles et il y a peu de bureaux d'études spécialisés capables de donner des conseils sur le choix des procédés et des machines, la planification et le contrôle de production, la réduction au minimum des déchets, ni sur la gamme de produits et le choix de matières premières et d'intrants techniques. Le chômage, en particulier dans les zones rurales, est élevé et les petites et moyennes entreprises artisanales existantes ne peuvent satisfaire aux normes de qualité exigées pour l'exportation ni rivaliser avec les importations. Le seul moyen de créer des richesses à la base ou au niveau de la communauté est d'ajouter de la valeur aux matières premières.

#### Objectifs

D.5. Le programme a pour objectifs d'ajouter de la valeur aux produits agricoles (produits alimentaires, cuirs et peaux, fibres et produits forestiers) en introduisant des techniques de traitement ou de transformation

qui soient bonnes, sûres et non polluantes, de nouveaux schémas et pratiques de production qui répondent aux exigences du marché et élèvent la compétitivité dans le domaine des produits alimentaires, de l'industrie de la chaussure et de ses accessoires, de la confection, du mobilier, de la menuiserie et de la construction d'autres structures; de soutenir la production de machines agricoles et d'outils indispensables et corriger les insuffisances des installations de réparation et d'entretien; de mettre à niveau, moderniser et réorganiser la production de machines agricoles et de renforcer le système d'appui institutionnel et les organisations de la société civile liés au secteur agro-industriel.

### **Services fournis et produits escomptés**

D.6. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

01: Secteur alimentaire:

a) Donner des conseils aux institutions d'appui ainsi qu'une assistance au niveau de l'entreprise pour des projets de démonstration et des programmes de formation dans les domaines suivants: meunerie, boulange, notamment l'enrichissement des produits; le pressage des huiles végétales, des fruits et légumes (par séchage solaire, mise en conserve et extraction de jus et congélation); traitement de la viande et des produits de la pêche, mise en valeur des produits laitiers (production de lait déshydraté et de lait en poudre, de yogourt et d'articles similaires); production de sucre et de ses dérivés; production de boissons, production d'aliments du bétail à partir de résidus et de déchets agricoles, notamment les sous produits agro-industriels;

b) L'ONUDI conseille les entreprises et les aide à faire la démonstration de techniques de traitement, de méthodes d'essais et d'emballage de produits pour faire en sorte que les produits répondent aux normes de qualité, aux exigences de santé et de sécurité des consommateurs (bonnes pratiques de fabrication et analyse des risques aux points critiques) ainsi qu'aux préoccupations écologiques, et qu'ils soient en permanence conformes aux normes de contrôle des produits et des procédés auxquels il faut satisfaire pour réussir sur les marchés locaux et les marchés extérieurs.

02: Secteur du cuir:

a) Les services comprennent des conseils aux institutions d'appui aux niveaux national et régional et une assistance à la démonstration de techniques et de procédés respectueux de l'environnement pour le tannage des cuirs et peaux ainsi que pour l'application de procédés et de techniques de production améliorés afin de produire à un coût compétitif des chaussures et des articles en cuir de qualité;

b) Une assistance est fournie pour la mise en place de systèmes de renseignement sur les marchés de la chaussure et des articles en cuir ainsi que de normes de classement du cuir, pour la formation des formateurs ainsi que la conception et la fabrication des produits;

c) Des conseils sont donnés sur la sélection et l'utilisation des équipements, l'optimisation des procédés (CAO/FAO), les tendances de la mode et sur des programmes de promotion à l'intention des exportateurs.

03: Secteur textile:

a) Une aide est fournie aux institutions d'appui et aux entreprises pour la démonstration de techniques modernes dans le domaine du textile et de la confection afin d'optimiser la production et de réduire au minimum les pertes lors de la coupe des vêtements (CAO/FAO);

pour l'utilisation de fibres naturelles et artificielles; pour la sélection et l'utilisation du matériel de filature, de tissage et de tricotage;

b) Une aide est fournie dans le domaine de la teinture et du finissage en vue d'introduire la colorimétrie et le nuancement de la couleur par ordinateur de façon à satisfaire aux normes internationales et à réduire la pollution provenant de l'utilisation de pigments;

c) Un appui est apporté aux entreprises durant la phase d'abandon progressif de l'Arrangement multifibres et à l'industrie textile africaine afin qu'elle tire parti du projet de loi États-Unis-Afrique.

04: Secteur du bois:

a) Fourniture de conseils et activités de démonstration afin d'accroître la valeur ajoutée des produits forestiers ligneux et non ligneux (bambou par exemple) par la fabrication de meubles et d'éléments de menuiserie pour le bâtiment et par l'utilisation rationnelle du bois pour la construction de structures durables;

b) Les services visent aussi les techniques connexes de classement, de séchage et de préservation; la conception des produits, le choix du matériel de broyage, d'usinage, d'assemblage et de finissage, ainsi que les calculs de résistance et de stabilité et la conception de structures pilotes telles que des ponts, des logements, des bâtiments agricoles et immeubles collectifs; ils visent aussi le renforcement des institutions d'appui et des associations sectorielles.

05: Machines agricoles et reconfiguration:

a) Fourniture de services consultatifs à l'industrie des machines agricoles sur la conception et la production de machines et d'outils élémentaires pour la production agricole et le traitement ou la transformation des matières premières agricoles, y compris des intrants techniques;

b) Des conseils sont également donnés pour la création d'ateliers de réparation et d'entretien des voitures, camions, tracteurs, outils agricoles et moteurs hors-bord, de rechapage de pneus et de fabrication de pièces détachées; sur le matériel de stockage, de manutention et d'emballage des produits agricoles transformés, ainsi que sur l'innovation, la mise à niveau et/ou la réorganisation des systèmes de production dans les usines du secteur des machines agricoles.

### **Fonctions de forum mondial**

D.7. Au cours de l'exercice biennal, le programme assurera les services suivants:

a) Organisation de l'International Food Safety Panel (dont la création a été préconisée par les dirigeants du G-8, le 28 juillet 2000) et des séminaires régionaux qui y sont associés;

b) Organisation du Groupe de l'industrie du cuir de l'ONUDI chargé de donner des conseils sur les programmes et le financement;

c) Organisation de réunions sectorielles périodiques du groupe de conseillers pour le développement industriel (secteur du bois et secteur alimentaire);

d) Constitution de bases de données sectorielles sur les machines et les outils ainsi que les procédés.

## Programme D.2: Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
15,0	9,0	24,0	Dépenses de personnel	4 121,8	630,6	4 752,4
			Consultants	78,1		78,1
			Réunions	114,4		114,4
			Voyages autorisés	236,0		236,0
			Dépenses de fonctionnement	132,1		132,1
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	810,8		810,8
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>5 493,2</b>	<b>630,6</b>	<b>6 123,8</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>5 493,2</b>	<b>630,6</b>	<b>6 123,8</b>
			<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>26 098,4</b>

D.8. Le programme vise à accroître l'utilisation efficace et durable de l'énergie par l'industrie dans les pays en développement et les pays en transition. Il aide à élaborer des programmes nationaux d'utilisation rationnelle de l'énergie et à renforcer les moyens, grâce à des projets de démonstration au niveau de l'entreprise, pour mener des audits énergétiques, identifier et instaurer des mesures appropriées d'utilisation rationnelle de l'énergie et de mettre en place des systèmes de surveillance du rendement énergétique.

D.9. Le programme aide également à l'élaboration et à l'exécution de programmes énergétiques en milieu rural basés sur des sources d'énergie propres et renouvelables, telles que l'énergie de la biomasse, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'hydroélectricité, ainsi que sur des combustibles fossiles moins polluants tels que le gaz de pétrole liquéfié.

D.10. Enfin, le programme facilite l'application des dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.

D.11. En 2000, l'ONUDI s'est vu octroyer par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) le statut d'agent d'exécution aux possibilités élargies. En conséquence, des programmes plus nombreux seront conçus et exécutés au moyen de fonds provenant du FEM.

### Contexte

D.12. L'énergie est indispensable au développement économique et social et à toute amélioration de la qualité de vie. Cependant, d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays, les gens ne bénéficient pas, loin s'en faut, d'un même approvisionnement en énergie fiable d'un coût abordable. Bon nombre de pays en développement, en particulier les PMA, et les pays en transition sont confrontés à l'urgente nécessité de fournir à un très grand nombre de personnes vivant en milieu rural des services énergétiques adéquats, fiables et d'un coût abordable, plus particulièrement les approvisionner en électricité. Or, la production, la distribution et l'utilisation de l'énergie sont source de pollution et de déchets à l'échelle mondiale et accroissent entre autres notablement les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En particulier, les émissions de dioxyde de carbone comme problème environnemental de portée internationale n'ont cessé de prendre de l'importance depuis 1992, lorsque la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été adoptée en raison de la préoccupation croissante suscitée par l'augmentation

des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et leurs effets néfastes potentiels sur le système climatique.

D.13. L'utilisation de l'énergie dans le monde est devenue la question centrale, et depuis lors le débat sur les changements climatiques est dominé par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation de combustibles fossiles. Dans ce contexte, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto préconisent l'amélioration du rendement énergétique, une utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des mesures visant à limiter ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Seule l'utilisation généralisée dans tous les pays de technologies à haut rendement énergétique et de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables permettra d'atténuer les changements climatiques.

D.14. Pour permettre aux pays en développement et aux pays en transition d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement national et de changements climatiques, le mécanisme de financement multilatéral du FEM et ses organismes partenaires ainsi que les banques régionales de développement mettent au point, financent et exécutent des projets découlant des stratégies du FEM visant à atténuer les changements climatiques. À la suite de l'adoption de la résolution GC.8/Res.2, que le Conseil du développement industriel a réaffirmée à sa vingt-troisième session, le Conseil du FEM a, en novembre 2000, accordé à l'ONUDI le statut de partenaire auprès du secrétariat du Fonds.

### **Objectifs**

D.15. Le programme vise à promouvoir le transfert de technologie et à faire en sorte que les pays en développement et les pays en transition soient mieux à même d'utiliser plus rationnellement l'énergie et de fournir, en particulier en milieu rural, des services énergétiques fiables et d'un coût abordable. À l'aide de mécanismes financiers multilatéraux tels que le FEM, il vise également à donner aux pays en développement et aux pays en transition les moyens d'atteindre les objectifs en matière de développement national et de changements climatiques et, partant, de tirer parti des avantages offerts par la Convention-cadre et par le Protocole de Kyoto.

### **Services fournis et produits escomptés**

D.16. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

01: Énergie en milieu rural:

- a) Réalisation, en coopération avec les homologues nationaux, d'études de marché concernant des dispositifs énergétiques commercialement viables faisant appel à des sources d'énergie renouvelables;
- b) Aide à la conception et à l'exécution de programmes énergétiques ruraux basés sur des sources d'énergie renouvelables et propres telles que la biomasse, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'hydroélectricité, ainsi que sur les combustibles fossiles non polluants tels que le gaz de pétrole liquéfié;
- c) Renforcement des capacités nécessaires à la fabrication locale d'équipements et de dispositifs énergétiques appropriés.

02: Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie:

- a) Aide aux pays bénéficiaires pour l'élaboration d'un programme de haut rendement énergétique en vue de parvenir à une plus grande sécurité énergétique en comblant l'écart entre

la demande et l'offre d'énergie et de s'attaquer aux vastes problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle nationale et mondiale, notamment les émissions de gaz à effet de serre;

b) Renforcement des mesures tendant à améliorer le rendement énergétique et harmonisation des normes techniques nationales par l'intermédiaire des associations industrielles et avec elles, et promotion de la conclusion d'accords librement consentis entre le secteur industriel et les autorités récipiendaires;

c) Analyse et évaluation des sous-secteurs industriels à forte intensité énergétique, recensement des obstacles par l'application des mesures tendant à améliorer le rendement énergétique et élaboration, en coopération avec les homologues nationaux, de stratégies pour surmonter les obstacles d'ordre économique, institutionnel, réglementaire et commercial;

d) Réalisation d'audits énergétiques au niveau de l'entreprise afin d'évaluer la situation actuelle, d'analyser la performance du matériel et des machines à forte intensité énergétique actuellement utilisés et adoption de mesures appropriées d'économie d'énergie;

e) Démonstration de nouvelles technologies et de nouveaux procédés pour les cas où les mesures susmentionnées ne suffisent plus.

### 03: Changements climatiques et Protocole de Kyoto:

a) Mettre au point des méthodes aux fins du mécanisme de développement propre et de l'application conjointe dans le cadre du Protocole de Kyoto afin de faciliter en général une mise en œuvre effective de ces mécanismes et d'aider les pays en développement à cette fin;

b) Renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement pour qu'ils appliquent correctement les principes directeurs et méthodes proposés pour l'élaboration et l'exécution de projets aux fins du mécanisme pour un développement propre et de l'application conjointe dans le cadre du Protocole de Kyoto;

c) Servir d'agent d'exécution aux possibilités élargies dans le cadre d'un partenariat avec le FEM pour l'élaboration et l'exécution de projets financés par ce dernier conformément aux stratégies qu'il a préconisées pour atténuer les changements climatiques;

d) Rechercher des collaborations au niveau international, en particulier avec les organisations internationales et régionales, les banques de développement et les centres de technologie énergétique.

## Fonctions de forum mondial

D.17. Au cours de l'exercice biennal, le programme:

a) Participera à un certain nombre d'activités dans le domaine de l'énergie pour sensibiliser davantage aux problèmes liés à l'énergie et aux changements climatiques, et élaborera une stratégie et des méthodes en vue de les résoudre. Au nombre des activités figureront celles menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, aux fins du mécanisme pour un développement propre et de l'application conjointe, ainsi que celles conçues spécifiquement pour faire face aux préoccupations des PMA dans les domaines de l'énergie;

b) Exécutera des activités regroupant les parties prenantes pour qu'elles examinent les problèmes, recommandent des solutions et prennent les mesures de nature à contribuer à réduire la pauvreté par la fourniture de services énergétiques dans les régions les moins avancées;



c) Participera activement aux préparatifs de la Conférence Rio+10 et à cette manifestation elle-même;

d) Dans les types d'activités décrits ci-dessus, préparera des documents ou des études techniques, organisera des réunions nationales, régionales et internationales, participera aux activités d'autres parties concernées, accueillera des manifestations commerciales et industrielles, participera aux principaux forums, etc.

### Programme D. 3: Protocole de Montréal

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
16,0	11,0	27,0	Dépenses de personnel	3 950,4	1 204,8	5 155,2
			Consultants	40,7		40,7
			Voyages autorisés	80,4		80,4
			Dépenses de fonctionnement	145,6	530,3	675,9
Coopération technique			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>4 217,1</b>	<b>1 735,1</b>	<b>5 952,2</b>
(fonds extrabudgétaires)		60 491,2	<b>Total ressources nettes</b>	<b>4 217,1</b>	<b>1 735,1</b>	<b>5 952,2</b>
			<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>66 443,4</b>

D.18. Ce programme appuie les efforts que déploient les pays en développement et les pays en transition pour éliminer progressivement les substances menaçant l'ozone. Il aide les responsables de la prise des décisions au sein des gouvernements, des collectivités locales et des entreprises à élaborer et à adopter des politiques et des technologies écologiquement rationnelles. Il fournit des services en matière de conception, d'exécution, de gestion et d'évaluation de programmes et de projets visant à éliminer les substances menaçant l'ozone dans les secteurs des aérosols, des mousses, des solvants, de la réfrigération, du tabac et des fumigants.

D.19. Le programme fournit directement des services aux petites, moyennes et grandes entreprises en veillant spécialement à appliquer une stratégie intégrée de prévention des problèmes environnementaux aux procédés, produits et services. Cette démarche est jugée nécessaire pour mettre en place de nouvelles capacités permettant de gérer des technologies propres, d'utiliser des produits chimiques de substitution et d'adopter des pratiques de sûreté destinées à réduire les risques pour l'homme et l'environnement. Elle permet en outre d'assurer la durabilité grâce à la qualité.

#### Contexte

D.20. Dans le passé, le manque de connaissances concernant la chimie et les processus atmosphériques a conduit à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique. On sait qu'un grand nombre de produits chimiques, notamment des composés du chlore et du brome tels que les chlorofluorocarbones (CFC), les halons et un large éventail de substances chimiques industrielles utilisées comme propulseurs d'aérosols, réfrigérants, produits ignifuges, solvants, agents de procédé, agents moussants et fumigants appauvrissent la couche d'ozone. Cet appauvrissement permet au rayonnement ultraviolet B d'atteindre la Terre, ce qui pourrait augmenter la fréquence des cancers de la peau, des cataractes et d'autres effets néfastes sur le système immunitaire humain. En outre, il accélère le changement climatique, ce qui perturbe les chaînes alimentaires naturelles et a un effet néfaste sur l'agriculture, la pêche et la diversité biologique.

D.21. La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985) et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987) jettent les bases d'une coopération mondiale pour la protection de la couche d'ozone. En mai 2000, 173 pays avaient ratifié le calendrier visant à "geler" et à réduire la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone. Ainsi, les pays en développement (parties visées à l'article 5) avaient accepté de geler pour l'essentiel leur consommation de CFC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999 sur la base des chiffres moyens de la période 1995-1997, de réduire leur consommation de 50 % d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et d'éliminer entièrement ces produits en 2010. S'agissant du bromure de méthyle, qui est utilisé principalement comme fumigant, ces pays gèleront leur consommation d'ici à 2002 sur la base des chiffres moyens de consommation de la période 1995-1998.

D.22. Le début du gel de la production et de la consommation de CFC marque l'entrée dans une nouvelle phase pour les pays visés à l'article 5, dont 63 reçoivent une assistance de l'ONUDI. La "période de grâce", au cours de laquelle aucune mesure de limitation n'était appliquée en vertu du Protocole de Montréal, est terminée, et ces pays se trouvent maintenant dans une période de "mise en conformité" au cours de laquelle ils doivent procéder à des réductions précises dans le cadre de leurs programmes nationaux d'élimination des substances menaçant l'ozone. Maintenant que l'on est entré dans la phase de mise en conformité, on reconnaît l'importance d'une démarche nationale de respect des engagements, ce qui donne aux pays visés à l'article 5 une plus grande latitude dans l'utilisation des ressources allouées pour leur processus d'élimination. L'ONUDI, qui est l'un des quatre agents d'exécution du Protocole de Montréal depuis le 22 octobre 1992, continue d'appuyer les efforts que déploient les pays en développement dans le cadre de ces processus nationaux conformément au calendrier et aux modalités convenus.

### **Objectif**

D.23. L'objet du programme est d'aider les pays en développement (parties visées à l'article 5) à se conformer aux dispositions du Protocole de Montréal en renforçant leur aptitude à transférer, adopter et à assimiler des technologies écologiquement rationnelles (qui ne font pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone).

### **Services fournis et produits escomptés**

D.24. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les services et résultats suivants:

01: Conception de politiques, de stratégies et de programmes:

a) Aider les gouvernements à élaborer des politiques, des stratégies et des programmes nationaux et à mettre à jour les données et les informations pertinentes en vue d'éliminer progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone (et notamment à définir des solutions technologiques et à déterminer les activités les plus efficaces pour y parvenir;

b) Aider les gouvernements à réaliser des études et des fiches sectorielles afin de définir des stratégies spécifiques pour certains secteurs et de déterminer leurs besoins précis (par exemple en ce qui concerne les agents de procédé pour l'industrie pharmaceutique et l'industrie du tabac et aux fins de l'élaboration de concepts de rationalisation industrielle pour les PME).

02: Organismes d'appui:

a) Aider à mettre en place des centres nationaux de démonstration et de formation pour sensibiliser et former les techniciens de l'industrie et de l'agriculture et les responsables d'usines afin qu'ils puissent gérer et utiliser des technologies ne faisant pas appel à des substances menaçant l'ozone et choisir et essayer des produits de substitution pour remplacer certains fumigants comme le bromure de méthyle;

b) Aider, grâce à des projets de mise en place d'institutions, les autorités locales à créer des unités nationales de protection de l'ozone et à former des experts nationaux (spécialistes de la protection de l'ozone, agents des douanes, etc.) à l'élaboration des textes réglementaires et de codes de bonne pratique en matière de réparation, de maintenance, de sûreté et de production (par exemple des plans de gestion des réfrigérants) ainsi que dans le domaine des techniques de démolition du matériel.

03: Appui direct aux industriels grâce à l'exécution de projets:

a) Aider les industriels à choisir et à mettre en œuvre des techniques de production de pointe ne faisant pas appel à des substances menaçant l'ozone en évaluant leurs coûts d'investissement et d'exploitation respectifs et les questions de sûreté qu'elles soulèvent ainsi qu'en facilitant le transfert de telles techniques et notamment l'utilisation et/ou l'acquisition de techniques étrangères, l'achat de matériel, la conversion de lignes de production, la mise en conformité, la maintenance, la récupération et le recyclage, la formation du personnel, la mise en service de lignes de production et la certification de la qualité;

b) Aider les industriels à cesser progressivement d'utiliser certains fumigants tels que le bromure de méthyle (en choisissant et en essayant des produits nationaux de remplacement et en donnant des conseils concernant leur utilisation);

c) Aider les industriels à rationaliser leurs opérations par l'intermédiaire de projets-cadres de grande ampleur utilisant de façon optimale les fonds disponibles et contribuant à la durabilité et à la compétitivité de PME "groupées".

### **Fonctions de forum mondial**

D.25. Au cours de l'exercice biennal, les fonctions suivantes seront assurées dans le cadre du programme:

01: Fonctions obligatoires en vertu des protocoles:

a) Participation régulière (trois fois par an) aux réunions organisées par le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins de l'établissement de plans d'action annuels, de l'approbation de projets, de l'examen des orientations et de la présentation de rapports sur les plans de travail annuels;

b) Participation à des réunions de consultation et de coordination interorganisations convoquées par le secrétariat du Protocole de Montréal et le PNUE afin d'examiner des questions techniques et économiques concernant l'utilisation efficace des fonds, l'élaboration des projets, les innovations technologiques, les nouvelles substances chimiques, les mécanismes d'évaluation et de communication d'informations et le traitement des données;

c) Participation à des réunions régionales de travail en réseau organisées par le PNUE en sa qualité d'expert technique afin d'examiner avec les responsables de la protection de l'ozone toute question technique, économique et politique concernant l'élaboration et l'exécution de projets, les technologies, les produits et l'adoption de nouvelles politiques en matière de mise en conformité et de planification.

02: Autres fonctions en matière d'organisation:

a) Organiser des ateliers régionaux en coopération avec le PNUE pour diffuser des informations et donner des conseils en se fondant sur l'expérience que possède l'ONUDI dans les domaines où elle joue un rôle de premier plan (par exemple le bromure de méthyle et les agents de procédé);

- b) Réunir des experts afin de les consulter sur les incidences des nouvelles tendances technologiques et des nouvelles substances chimiques de remplacement et/ou sur les domaines dans lesquels les PME se heurtent aux mêmes difficultés;
- c) Élaboration de documents publicitaires propres à chaque pays et d'une exposition mobile actualisée présentant les réalisations, les activités et l'expérience de l'ONUDI dans les domaines considérés.

#### Programme D. 4: Gestion de l'environnement

##### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
17,0	11,5	28,5	Dépenses de personnel	4 111,8	1 310,0	5 421,8
			Consultants	42,7		42,7
			Réunions	171,6		171,6
			Voyages autorisés	51,0		51,0
			Dépenses de fonctionnement	67,4		67,4
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	848,7		848,7
Coopération technique			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>5 293,2</b>	<b>1 310,0</b>	<b>6 603,2</b>
(fonds extrabudgétaires)			<b>Total ressources nettes</b>	<b>5 293,2</b>	<b>1 310,0</b>	<b>6 603,2</b>
			<b>Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>37 513,5</b>

D.26. Ce programme a pour objet de créer des capacités institutionnelles permettant d'élaborer des textes réglementaires et des cadres incitatifs efficaces dans le domaine de l'industrie et de l'environnement et de fournir des services pour promouvoir la prise en considération de l'environnement dans les politiques et stratégies de développement industriel.

D.27. Une assistance est fournie aux secteurs privé et public pour qu'ils éliminent les polluants organiques persistants (POP) et les substances toxiques persistantes des procédés de fabrication et mettent en place des centres nationaux pour une production plus propre destinés à promouvoir l'adoption et la diffusion de technologies, de pratiques d'amélioration des procédés et de méthodologies écologiquement rationnelles.

D.28. Les secteurs privé et public reçoivent une assistance dans le cadre de ce programme pour mettre en œuvre des systèmes de lutte contre la pollution et de gestion des déchets.

D.29. On fournit dans le cadre de ce programme des services visant à promouvoir une gestion intégrée des écosystèmes prenant en compte la productivité des écosystèmes, la préservation des ressources naturelles, la pollution, l'hygiène et la sécurité de l'environnement, l'amélioration des conditions socioéconomiques et la prise des décisions à l'échelon régional.

#### Contexte

D.30. Rares sont ceux qui contestent aujourd'hui que la dégradation continue du milieu naturel constitue l'une des plus graves menaces pour les sociétés industrielles modernes. Les principaux problèmes qui se posent sont notamment le réchauffement de la planète, la réduction de la biodiversité, la pollution de l'air et

de l'eau, les POP et les substances toxiques et l'érosion des sols. Les organismes et les industriels des pays en développement et des pays en transition se heurtent à un certain nombre de difficultés dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour lutter contre la disparition des ressources naturelles au niveau national et les nouveaux problèmes environnementaux transfrontières qui se font jour aux niveaux régional et mondial.

## **Objectif**

D.31. L'objectif du programme est d'accroître l'aptitude des pays en développement et des pays en transition à protéger l'environnement et à réduire et maîtriser sa dégradation en adoptant des technologies écologiquement rationnelles qui ne font intervenir aucun processus de combustion, des technologies de régénération de l'environnement et des systèmes de lutte contre la pollution et de gestion des déchets.

## **Services fournis et produits escomptés**

D.32. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

### 01: Planification de l'environnement et élaboration de politiques:

- a) Aider les gouvernements à établir des écobilans permettant de procéder à des analyses coûts-avantages de technologies écologiquement rationnelles qui ne font intervenir aucun processus de combustion et de nouvelles technologies de régénération de l'environnement ainsi que d'élaborer des politiques et des plans d'action durables en matière d'environnement;
- b) Accroître l'aptitude des gouvernements à appliquer leur politique environnementale et à contrôler le respect de leur réglementation en renforçant leur infrastructure et leurs ressources humaines de sorte qu'ils puissent définir des normes de rejets de polluants pour chaque secteur, établir et appliquer des régimes réglementaires durables et mettre en œuvre des programmes de surveillance;
- c) Aider les gouvernements à assurer collectivement la gestion et l'utilisation durable d'ensembles transfrontières intégrés (bassins hydrographiques, zones humides, zones côtières et écosystèmes marins de grande ampleur);
- d) Renforcer l'aptitude des organismes des secteurs public et privé, au niveau régional et provincial, à évaluer les contributions relatives de différents sous-secteurs industriels au développement durable et donc à élaborer et mettre en œuvre dans le domaine industriel des politiques et des réglementations environnementales efficaces fondées sur un consensus.

### 02: Production plus propre et durable:

- a) Créer et renforcer des centres nationaux pour une production plus propre afin de faire davantage prendre conscience aux secteurs privé et public de l'intérêt et des avantages d'une production plus propre et d'aider les entreprises à mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'environnement et à choisir, évaluer et financer des méthodes de production plus propres;
- b) Aider les gouvernements, les organismes et les entreprises à éliminer les POP et les substances toxiques persistantes des procédés de fabrication en adoptant des produits de substitution ou des technologies de remplacement écologiquement rationnelles qui ne font intervenir aucun processus de combustion;
- c) Mettre au point et diffuser des systèmes experts pour l'évaluation des impacts sur l'environnement;

d) Promouvoir de meilleures pratiques de gestion de l'environnement telles que la bio et la phytorégénération dans les secteurs public et privé;

e) Mettre au point des systèmes d'information compatibles avec le mécanisme d'échange d'informations de la Convention sur la diversité biologique.

03: Lutte contre la pollution et gestion des déchets:

a) Aider les secteurs privé et public (y compris les collectivités locales) à choisir, évaluer et mettre en œuvre des systèmes de lutte contre la pollution et de gestion des déchets et à appliquer de nouvelles technologies de biorégénération pour le nettoyage de zones et de sites industriels pollués;

b) Renforcer l'aptitude des organismes sous-sectoriels à aider les entreprises à évaluer et à adopter des technologies écologiquement rationnelles qui ne font intervenir aucun processus de combustion et à réduire ainsi les émissions de sous-produits polluants tels que les POP (dioxines et furanes);

c) Aider le secteur de l'extraction artisanale ou à petite échelle de l'or à réduire au minimum les rejets de mercure hautement toxique lors des opérations d'extraction grâce à l'adoption de technologies permettant une utilisation sûre du mercure dans des systèmes fermés.

### **Fonctions de forum mondial**

D.33. Au cours de l'exercice biennal, les fonctions suivantes seront assurées:

01: Indicateurs de développement durable et triple bilan économique, social et environnemental:

a) Convocation de deux groupes d'experts dont les conclusions seront incorporées dans les interventions et les exposés de l'ONUDI au Sommet de la Terre 2002 (Rio + 10). Le premier groupe examinera les résultats des travaux de l'ONUDI visant à déterminer si le développement industriel dans les pays développés et les pays en développement a convergé vers les objectifs de développement durable au cours de la dernière décennie ou s'il s'en est écarté, ainsi que les mesures pouvant être prises pour accélérer la convergence. Le second évaluera les effets qu'ont sur la chaîne d'approvisionnement mondiale les efforts déployés par les sociétés transnationales pour se comporter en entreprises responsables et déterminera comment les exportateurs des pays en développement peuvent le mieux se conformer aux nouvelles exigences sociales et environnementales tout en restant concurrentiels.

02: Biodiversité:

a) Analyser les questions critiques qui ont une incidence sur la mise au point et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, ainsi que leur impact sur la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques.

0.3: Déclaration du millénaire:

a) Contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration, en particulier grâce à des activités d'approvisionnement en eau potable menées en coordination avec l'OMS. L'ONUDI s'efforcera de définir, de mettre au point et d'appliquer des technologies et des stratégies écologiquement rationnelles pour gérer des contaminants potentiels tels que l'arsenic et le fluor.

- 04: Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, des POP et des substances toxiques:
- a) Apporter un concours et coordonner les activités de l'ONUDI dans le contexte du programme interorganisations relatif à la gestion sûre des produits chimiques exécuté avec le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UNITAR et l'OCDE.
- 05: Eaux internationales:
- a) Participer aux travaux des deux sous-comités du CAC sur les ressources en eau et sur les océans et les zones côtières avec les partenaires de l'ONUDI, à savoir le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UNITAR, l'OCDE, la Commission du développement durable et l'UNESCO).

### Programme D. 5: Direction et gestion

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
		Total				
<b>4,0</b>	<b>6,0</b>	<b>10,0</b>	Dépenses de personnel	1 587,5	237,5	1 825,0
			Voyages autorisés	68,0		68,0
			Dépenses de fonctionnement	3,8		3,8
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>1 659,3</b>	<b>237,5</b>	<b>1 896,8</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>1 659,3</b>	<b>237,5</b>	<b>1 896,8</b>

D.34. Ce programme a pour objectif d'assurer une gestion et une coordination efficaces de l'ensemble des services fournis et des activités entreprises dans le cadre du grand programme et de définir les orientations des programmes techniques de la Division. Il comprend également l'ancien programme C.6, "Mise à niveau des agro-industries et techniques y relatives", qui a été renommé "Appui technologique aux agro-industries".

#### Contexte

D.35. Dans le cadre de ce programme, la Division assure en particulier la coordination d'activités liées à la mise en œuvre d'instruments internationaux importants (Protocole de Montréal, Protocole de Kyoto, Fonds pour l'environnement mondial, Commission du développement durable, Protocole relatif aux polluants organiques persistants) et participe à un certain nombre de forums internationaux et à de grandes manifestations multilatérales ainsi qu'à des discussions avec des représentants des gouvernements et d'autres organismes du système des Nations Unies. Le programme permet également d'exercer un contrôle et de faire rapport sur les ressources humaines et financières et les résultats d'ensemble de la Division et de fournir à cette dernière divers services administratifs d'appui et notamment d'administrer le programme de perfectionnement du personnel.

#### Objectif

D.36. L'objectif du programme est de pourvoir de façon efficace et efficiente à la gestion et à la conduite stratégique de l'ensemble des services fournis et des activités menées dans le cadre du grand programme et d'assurer la coordination et la coopération entre les modules de services et les programmes au sein de l'ONUDI.

### **Services fournis et produits escomptés**

D.37. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

01: Coopération avec d'autres organisations: promouvoir la participation aux activités liées à la mise en œuvre des instruments internationaux mentionnés plus haut au paragraphe D.35 afin d'assurer la visibilité de l'Organisation et d'intensifier la coopération avec les organismes du système des Nations Unies et les autres organismes compétents.

02: Information externe: renseigner les autres organismes du système des Nations Unies, les représentants des États Membres, les organes directeurs, les universités et les organisations de la société civile sur les services offerts par la Division.

03: Gestion du programme de travail de la Division: définir les priorités stratégiques, les programmes de travail et les budgets de la Division.

04: Conception et qualité des programmes: examiner les projets et les programmes élaborés au sein de la Division afin d'en améliorer la qualité, certifier et approuver les descriptifs de projets. Veiller à ce que des services optimaux soient fournis et assurer la transparence.

05: Gestion des ressources humaines et financières: gérer et évaluer les ressources humaines et financières de la Division, fournir des services administratifs d'appui au personnel et assurer l'exécution et le suivi des programmes de perfectionnement du personnel de la Division.

06: Gestion d'ensemble et représentation: aider le Directeur général à assurer la gestion d'ensemble et la représentation de l'Organisation.



## GRAND PROGRAMME E: PROGRAMME RÉGIONAL

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
71,0	82,0	153,0	Dépenses de personnel	22 780,5	5 133,7	27 914,2
			Consultants	251,2		251,2
			Voyages autorisés	809,4		809,4
			Dépenses de fonctionnement	5 972,0	582,0	6 554,0
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	2 820,8		2 820,8
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>32 633,9</b>	<b>5 715,7</b>	<b>38 349,6</b>
			Recettes	(2 515,3)	(174,6)	(2 689,9)
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>30 118,6</b>	<b>5 541,1</b>	<b>35 659,7</b>

### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
E.1. Bureaux régionaux	18,0	15,0	8 488,0		8 488,0
E.2. Bureaux extérieurs	48,0	62,0	24 969,9		24 969,9
E.3. Direction et gestion	5,0	5,0	2 201,8		2 201,8
<b>E. Total, grand programme</b>	<b>71,0</b>	<b>82,0</b>	<b>35 659,7</b>		<b>35 659,7</b>

### Objectifs

E.1. Ce grand programme a pour objectif d'assurer une approche cohérente et axée sur la demande de l'assistance de l'ONUDI au niveau des pays et au niveau régional afin d'encourager l'industrialisation en tant qu'instrument de développement économique.

E.2. Le grand programme permet de coordonner l'élaboration d'ensembles intégrés et complets de services à l'intention des pays de toutes les régions du monde sur la base des nouveaux modules de services destinés à promouvoir un développement industriel durable. Les grands principes sur la base desquels sont conçus les programmes de pays sont notamment les suivants: adaptation aux besoins de l'industrie locale, intégration à des cadres de programmation plus larges au sein du système des Nations Unies et impact bénéfique sur le développement national.

E.3. Le grand programme permet d'établir des liens horizontaux entre le terrain et le Siège et de veiller à ce que la coopération en faveur du développement soit mise en œuvre, suivie et supervisée conformément au plan de prestation de services concernant chaque région et donc de faire en sorte que les services fournis par l'ONUDI évoluent en même temps que les besoins des clients.

E.4. Le grand programme encourage la coopération industrielle internationale, appuie l'intégration et la coopération économiques au niveau régional et contribue à l'organisation, aux niveaux régional, interrégional et national, d'activités liées à la fonction de forum mondial de l'ONUDI. Il assure également la

liaison avec des partenaires des secteurs privé et public, des organisations du système des Nations Unies et des organismes d'aide au développement qui jouent un rôle important dans le cadre d'activités de coopération en faveur du développement.

E.5. Ce grand programme sera exécuté en fournissant des services efficaces aux pays par l'intermédiaire des bureaux extérieurs et des bureaux régionaux. Il comprend les trois programmes suivants: Bureaux régionaux, Bureaux extérieurs; et Direction et gestion.

### Programme E. 1: Bureaux régionaux

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	<b>18,0</b>			<b>15,0</b>	<b>33,0</b>	
			Voyages autorisés	354,2		354,2
			Dépenses de fonctionnement	851,8		851,8
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	589,3		589,3
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>8 132,1</b>	<b>355,9</b>	<b>8 488,0</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>8 132,1</b>	<b>355,9</b>	<b>8 488,0</b>

E.6. Ce programme permet de traiter les questions d'industrialisation au niveau régional en définissant un cadre cohérent pour les services que l'ONUDI fournit aux pays dans les différentes régions, en participant à des équipes chargées d'élaborer des programmes intégrés ainsi qu'aux activités relevant de la fonction de forum mondial, en maintenant un dialogue continu avec les homologues, en mobilisant des fonds, en servant de point de contact pour la région et en assurant la liaison en ce qui concerne les affaires régionales avec d'autres organismes du système des Nations Unies et organisations et institutions internationales.

#### Contexte

E.7. Le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI prévoit une décentralisation effective des activités et un système renforcé de représentation sur le terrain. Cela requiert un programme régional solide dont les bureaux régionaux au Siège font actuellement partie intégrante.

E.8. Les bureaux régionaux au Siège sont imbriqués avec le programme relatif aux bureaux extérieurs. Leur rôle et leurs fonctions devraient évoluer de façon continue au fur et à mesure de la décentralisation des fonctions techniques de l'ONUDI vers le terrain.

E.9. Toutefois, les États Membres ont demandé que l'on stabilise la structure actuelle de l'ONUDI en se conformant au scénario existant. Par conséquent, on maintiendra le rôle, les fonctions et la structure du programme relatif aux bureaux régionaux tout en éliminant les sources d'inefficacité et en maximisant les synergies.

#### Objectif

E.10. Ce programme a pour objectif d'assurer une approche régionale appropriée et cohérente pour la programmation des services de l'ONUDI et de faire en sorte que l'assistance de celle-ci réponde aux besoins et aux exigences des pays. Il comprend cinq bureaux régionaux (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et NEI, et pays arabes).

## Services fournis et produits escomptés

E.11. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) En tant que centre de liaison, réunir, analyser et sélectionner des demandes et des propositions concernant des ensembles de services intégrés et des projets indépendants;
- b) Élaborer un cadre cohérent pour l'assistance de l'ONUDI aux pays dans les régions non desservies par les bureaux extérieurs et participer à des équipes chargées d'élaborer des programmes intégrés;
- c) Collaborer avec les bureaux extérieurs (programme E.2) à l'élaboration de programmes et de projets pour les régions desservies;
- d) Surveiller l'état d'avancement des programmes intégrés et des projets indépendants dans les différentes régions;
- e) Prodiguer des conseils et un appui aux bureaux extérieurs pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités et notamment de participer aux bilans communs de pays et à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
- f) Instaurer un dialogue avec les organismes financiers d'aide au développement et d'autres organismes de financement des Nations Unies afin de concevoir des mécanismes de financement et de mobiliser des fonds, en particulier pour des programmes visant à appuyer les PMA, la coopération économique et technique entre pays en développement et la coopération économique régionale;
- g) Au sein d'une équipe, organiser et appuyer les activités menées par l'ONUDI en tant que forum mondial aux niveaux régional et sous-régional pour examiner les questions et les tendances qui se font jour;
- h) Assurer la liaison avec les homologues nationaux, d'autres organismes du système des Nations Unies, des organisations régionales, des institutions d'aide au développement et d'autres acteurs publics et privés afin de stimuler les échanges d'informations et d'assurer une participation réciproque dans les domaines intéressant l'aide au développement;
- i) Servir de centre d'information sur les activités de l'ONUDI ainsi que sur les questions nationales et les tendances en matière de développement industriel.

E.12. En outre:

- a) Le Bureau pour l'Afrique, entre autres activités, coordonnera l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique en déterminant les priorités nationales, en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités de coopération technique appropriées financées par le programme d'appui de l'ONUDI à la DDIA, en rendant compte de l'avancement de ces activités et en servant de centre de liaison pour les questions concernant les PMA (9 administrateurs et 6 agents des services généraux);
- b) Le Bureau pour les pays arabes tiendra compte de l'extrême diversité des pays de la région du point de vue des ressources naturelles et du PNB par habitant et axera les services fournis par l'ONUDI sur la restructuration, la modernisation et la diversification du secteur industriel et sur le renforcement de la coopération économique régionale (5 administrateurs et 3 agents des services généraux);

c) Le Bureau pour l'Asie et le Pacifique tiendra compte de la diversité des pays de la région du point de vue du développement industriel, des ressources naturelles et du PNB par habitant et axera les services fournis par l'ONUDI sur la restructuration, la modernisation et la diversification du secteur industriel et sur le renforcement de la coopération économique régionale (5 administrateurs et 3 agents des services généraux);

d) Le Bureau pour l'Europe et les NEI tiendra compte de l'évolution rapide de la situation dans la région et de son hétérogénéité du point de vue des niveaux de développement économique et fera en sorte que l'ONUDI puisse offrir à ce groupe hétérogène de pays un éventail diversifié de services concernant aussi bien les économies d'énergie, l'emploi de méthodes de production plus propres, la lutte contre la pollution et la gestion des déchets, et la promotion des investissements et de la technologie dans le cas de tous les pays que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques industrielles, la qualité, la normalisation et la métrologie, le développement de l'esprit d'entreprise et le renforcement des agro-industries et des compétences techniques connexes dans les pays les moins développés (5 administrateurs et 3 agents des services généraux);

e) Le Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes tiendra compte de la diversité culturelle, économique, environnementale, politique et sociale des pays de la région et mettra l'accent sur la promotion des investissements et notamment des investissements étrangers directs, la promotion de la technologie, le développement des entreprises, les PME et l'atténuation des problèmes environnementaux liés à l'industrie (5 administrateurs et 3 agents des services généraux).

### Programme E.2: Bureaux extérieurs

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<b>48,0</b>	<b>62,0</b>	<b>110,0</b>	Dépenses de personnel	14 484,6	4 777,8	19 262,4
			Consultants	109,1		109,1
			Voyages autorisés	395,2		395,2
			Dépenses de fonctionnement	5 079,6	582,0	5 661,6
			Programme ordinaire de coopération technique/DDIA	2 231,5		2 231,5
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>22 300,0</b>	<b>5 359,8</b>	<b>27 659,8</b>
			Recettes	(2 515,3)	(174,6)	(2 689,9)
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>19 784,7</b>	<b>5 185,2</b>	<b>24 969,9</b>

E.13. Le programme assure une couverture efficace sur le terrain au niveau des pays et aux niveaux régional/sous-régional en évaluant systématiquement les besoins, en coopérant avec les bureaux régionaux et les services techniques à l'élaboration de programmes et de projets, en contribuant à la mobilisation de fonds et en assurant la liaison avec les homologues nationaux.

#### Contexte

E.14. Depuis l'adoption, en 1997, du Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, l'Organisation a pris autant de mesures que possible en vue d'introduire une "véritable décentralisation" des activités par le redéploiement de ressources du Siège vers le terrain, une délégation de pouvoirs appropriée et

du transfert de tâches fonctionnelles au personnel des bureaux extérieurs dans le contexte de la formulation et de l'exécution de programmes et de projets.

E.15. Toutefois, le processus de mise en place d'un système de représentation fonctionnel renforcé sur le terrain est loin d'être achevé. La mise en œuvre intégrale d'une décentralisation future supposerait une restructuration de la gestion et de l'administration des programmes régionaux, des bureaux régionaux comme des bureaux extérieurs, ainsi que des ressources financières suffisantes. Les États Membres n'ont cessé de réaffirmer qu'il était impératif d'opérer dans les limites des ressources disponibles, de consolider la structure administrative actuelle et de récolter les fruits des réformes entreprises par l'ONUDI les années précédentes.

E.16. Dans les limites imposées par les ressources existantes, l'Organisation entend, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, consolider et stabiliser l'actuelle structure sur le terrain tout en supprimant les inefficacités et en transférant progressivement des fonctions de gestion et/ou des fonctions techniques aux bureaux extérieurs de façon sélective.

### **Objectif**

E.17. L'objectif du programme est d'assurer une présence véritable sur le terrain au niveau des pays et aux niveaux régional/sous-régional de façon à assurer une approche cohérente et adéquate de l'assistance technique de l'ONUDI ainsi qu'une participation active des homologues nationaux et des institutions de développement aux programmes et projets de l'ONUDI.

### **Services fournis et produits escomptés**

E.18. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Contribuer, en coopération avec les bureaux régionaux, à la conception et à la mise au point de programmes et de projets en identifiant et évaluant les besoins locaux, en sélectionnant les demandes locales et en élaborant des cadres pour apporter une réponse intégrée de l'ONUDI aux besoins des pays;
- b) Servir de nœud du réseau mondial d'information technique de l'ONUDI pour le pays et, dans certains cas, fournir des conseils et des services techniques aux pays de la sous-région;
- c) Fournir tout l'appui administratif, logistique et, dans certains cas, technique nécessaire aux directeurs de projet et divisions techniques du Siège et aux experts de l'ONUDI pour la mise en œuvre de programmes et projets de coopération technique;
- d) Établir et maintenir des relations politiques et institutionnelles et assurer la liaison avec les homologues nationaux pour assurer leur participation aux activités de coopération technique et à titre de forum mondial de l'ONUDI;
- e) Coopérer avec les institutions multilatérales de développement et de financement intervenant dans le pays ou dans la sous-région ainsi qu'avec les pays donateurs ou les organismes non gouvernementaux afin de faciliter l'accès à des sources de fonds au niveau du pays;
- f) Maintenir des contacts étroits avec les autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain en contribuant sur le fond à des activités de programmation telles que les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cadre de développement de la Banque mondiale, et en participant aux diverses activités coordonnées par les Nations Unies au niveau des pays.

E.19. Ces services seront fournis par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de pays (1 administrateur et 2 agents des services généraux) et de bureaux régionaux (3 administrateurs et 3 agents des services généraux); ces derniers fourniront également un appui technique et des conseils dans les domaines prioritaires communs aux pays d'une (sous)-région. En outre, des centres de liaison nationaux appuieront et encourageront les activités de coopération de l'ONUDI dans les différents pays.

### Programme E.3: Direction et gestion

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
5,0	5,0	10,0	Dépenses de personnel	1 959,1	1 959,1
			Consultants	142,1	142,1
			Voyages autorisés	60,0	60,0
			Dépenses de fonctionnement	40,6	40,6
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>2 201,8</b>	<b>2 201,8</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>2 201,8</b>	<b>2 201,8</b>

E.20. Le Programme exercera des fonctions de gestion et de coordination pour permettre aux bureaux régionaux et aux bureaux extérieurs de s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités en matière de formulation de programme et de projet et d'activités à titre de forum mondial au niveau des pays et au niveau régional.

#### Contexte

E.21. Dans la structure administrative prévue pour l'ONUDI dans le Plan de travail, une composante devait être chargée de l'administration, de l'appui opérationnel et de la représentation hors Siège.

#### Objectif

E.22. L'objectif du programme est d'assurer une gestion et une direction efficaces des activités du grand programme ainsi qu'une coordination efficace entre les programmes qui le composent et les autres programmes de l'Organisation.

#### Services fournis et produits escomptés

E.23. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Coordonner la formulation des plans de travail du grand programme E et orienter, surveiller et suivre l'exécution de ces plans de travail dans le contexte d'un travail en équipe et de l'établissement de liens au sein de l'Organisation;
- b) Assurer la bonne gestion de la représentation hors Siège de l'ONUDI en élaborant et appliquant des mesures destinées à renforcer l'efficacité des bureaux extérieurs et à rationaliser les liaisons entre le Siège et le terrain;

- c) Aider les bureaux régionaux à élaborer des ensembles de services intégrés dans le cadre des modules de service de l'ONUDI et du cycle de gestion des services;
- d) Suivre les progrès des activités de coopération technique de l'ONUDI;
- e) Guider les bureaux régionaux dans l'élaboration et l'exercice de leurs activités à titre de forum mondial;
- f) Veiller à ce que les bureaux régionaux et les bureaux extérieurs entretiennent un dialogue, des consultations et des liens fructueux avec les gouvernements, organisations intergouvernementales et organismes des Nations Unies, les donateurs et autres parties prenantes;
- g) Effectuer des évaluations indépendantes ou des auto-évaluations des programmes et projets de coopération technique pour mesurer leur pertinence, leur durabilité, leur efficacité, leur efficience et leur impact.

## GRAND PROGRAMME F: ADMINISTRATION

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	<b>35,0</b>			<b>94,0</b>	<b>129,0</b>	
			Consultants	50,0		50,0
			Voyages autorisés	85,9		85,9
			Dépenses de fonctionnement	1 639,1		1 639,1
			Informatique et communication	1 135,2		1 135,2
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>18 749,7</b>	<b>4 024,7</b>	<b>22 774,4</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>18 749,7</b>	<b>4 024,7</b>	<b>22 774,4</b>

### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
F.1. Gestion des ressources humaines	8,0	24,0	5 197,9		5 197,9
F.2. Services financiers	10,0	34,5	6 382,2		6 382,2
F.3. Services généraux	8,0	26,0	7 644,4		7 644,4
F.4. Services juridiques	3,0	2,0	971,7		971,7
F.5. Direction et gestion	6,0	7,5	2 578,2		2 578,2
<b>F. Total, grand programme</b>	<b>35,0</b>	<b>94,0</b>	<b>22 774,4</b>		<b>22 774,4</b>

### Objectif

F.1. L'objectif du grand programme est d'assurer des services efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dans les domaines de la gestion financière, de la gestion du personnel, des services juridiques et d'autres services administratifs pour tous les grands programmes sous forme d'appui direct à la fourniture de services et pour le Siège.



## Programme F.1: Gestion des ressources humaines

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
8,0	24,0	32,0				
			Dépenses de personnel	3 726,3	1 371,1	5 097,4
			Consultants	23,5		23,5
			Voyages autorisés	26,6		26,6
			Dépenses de fonctionnement	50,4		50,4
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>3 826,8</b>	<b>1 371,1</b>	<b>5 197,9</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>3 826,8</b>	<b>1 371,1</b>	<b>5 197,9</b>

F.2. Le programme élabore une politique et fournit des directives sur la gestion des ressources humaines, y compris des agents engagés au titre des projets; apporte une aide à tous les grands programmes pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies dans le domaine des ressources humaines, y compris le perfectionnement, la formation et le recrutement du personnel; applique les dispositions du règlement du personnel, s'occupe des plaintes officielles du personnel et des affaires disciplinaires; suit les faits nouveaux du régime commun des Nations Unies; administre le régime de sécurité sociale de l'ONUDI.

### Contexte

F.3. Le programme est tenu d'apporter un appui général et opérationnel à l'Organisation, de concevoir, promouvoir et faciliter la mise en œuvre de stratégies dans le domaine des ressources humaines, et d'apporter un appui direct à la coopération technique.

### Objectif

F.4. Le programme a pour objectif de jouer un rôle clef pour la gestion efficace au meilleur coût des ressources humaines de l'ONUDI, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, et de contribuer ce faisant à la réalisation des buts de l'Organisation.

### Services fournis et produits escomptés

F.5. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Fournir des directives et un appui concernant les questions de ressources humaines; mettre en œuvre les politiques du Directeur général dans ce domaine, les dispositions du Règlement et du Statut du personnel et les statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; et fournir un système d'assurance maladie et d'assurance-groupe sur la vie;
- b) Examiner les dossiers de candidature; organiser des interviews par un jury et y participer; siéger au comité des nominations et des promotions; préparer des offres et des prolongations d'engagement; organiser des programmes de formation en groupe, mettre en œuvre la formation au niveau des divisions; jouer un rôle clef dans l'élaboration des politiques et stratégies de formation;

- c) S'occuper des recours des membres du personnel et des affaires disciplinaires; préparer des amendements au règlement du personnel et faire rapport aux organes directeurs sur les questions connexes;
- d) Gérer des bases de données contenant des informations sur les ressources humaines de l'Organisation;
- e) Procéder à la classification des emplois; tenir tous les dossiers administratifs des fonctionnaires;
- f) Fournir des services d'appui opérationnel pour la mise en œuvre des programmes et projets de coopération technique de l'ONUDI par la nomination, l'administration et la supervision des agents engagés au titre des projets, y compris dans le cadre des programmes, parrainés par des donateurs, de recrutement d'experts associés et d'administrateurs auxiliaires.

### Programme F.2: Services financiers

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
			10,0	34,5	44,5	
			Dépenses de personnel	5 064,9	1 243,2	6 308,1
			Voyages autorisés	14,6		14,6
			Dépenses de fonctionnement	59,5		59,5
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>5 139,0</b>	<b>1 243,2</b>	<b>6 382,2</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>5 139,0</b>	<b>1 243,2</b>	<b>6 382,2</b>

F.6. Le programme assure les services suivants: budget; contrôle financier; planification financière; gestion des ressources financières, y compris extrabudgétaires; gestion de la trésorerie; gestion des contributions; réception et décaissement de toutes les ressources; gestion financière des activités de coopération technique; comptabilité et établissement de rapports sur les activités des budgets ordinaire et opérationnel ainsi que sur toutes les activités de coopération technique; directives sur toutes les questions financières.

#### Contexte

F.7. Le contexte dans lequel opère le programme est défini dans le règlement financier, les règles de gestion financière ainsi que dans le statut et le règlement du personnel, diverses instructions administratives, ainsi que dans diverses décisions des organes directeurs. Des directives supplémentaires sont données par le Commissaire aux comptes.

#### Objectif

F.8. L'objectif du programme est d'assurer au meilleur coût la gestion efficace des ressources financières de l'ONUDI, y compris les ressources extrabudgétaires, et d'assurer l'intégrité financière de l'Organisation.

#### Services fournis et produits escomptés

F.9. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Préparation, présentation, suivi et contrôle du programme et des budgets biennaux; établissement de rapports sur l'exécution des budgets approuvés à l'intention des organes directeurs et du Directeur général;
- b) Gestion financière de la représentation hors Siège par la fourniture d'un appui administratif financier aux bureaux extérieurs de l'ONUDI;
- c) Planification financière et gestion de la trésorerie afin d'assurer une utilisation économique et efficace des ressources et de disposer de liquidités pour faire face aux obligations;
- d) Gestion des fonds et des autres ressources extrabudgétaires versés par des donateurs et d'autres sources, en veillant dûment à la sécurité et à l'optimisation du rendement financier;
- e) Gestion financière des activités de coopération technique, y compris des programmes intégrés;
- f) Gestion des actifs financiers appartenant à l'ONUDI et de ceux qui lui sont confiés, y compris planification, gestion et suivi du recouvrement des contributions, réception et décaissement des fonds et contrôle des dépenses;
- g) Comptabilité et établissement de rapports pour la totalité des activités, programmes, comptes et projets établis en application du règlement financier et des règles de gestion financière et des décisions spécifiques des organes dirigeants et des donateurs;
- h) Renforcement des systèmes et procédures financiers pour améliorer l'efficacité;
- i) Directives sur les questions financières.

### Programme F.3: Services généraux

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
8,0	26,0	34,0	Dépenses de personnel	3 590,7	1 410,4	5 001,1
			Voyages autorisés	15,9		15,9
			Dépenses de fonctionnement	1 492,2		1 492,2
			Informatique et communication	1 135,2		1 135,2
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>6 234,0</b>	<b>1 410,4</b>	<b>7 644,4</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>6 234,0</b>	<b>1 410,4</b>	<b>7 644,4</b>

F.10. Le programme est chargé de fournir des services logistiques et des services d'appui pour les voyages, les transports, les expéditions et les services de restauration du CIV.

#### Contexte

F.11. Le programme est tenu de fournir des services logistiques et des services de transport pour faciliter la prestation de services de l'ONUDI au Siège et sur le terrain de manière économique et efficace.

## Objectif

F.12. L'objectif du programme est d'assurer la fourniture efficace et rentable de services logistiques et de services d'appui administratif pour toutes les activités de l'ONUDI y compris la fourniture de biens et de services, les communications, l'inventaire et la tenue de dossiers, les voyages, les transports et les services d'expédition.

## Services fournis et produits escomptés

F.13. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Fournir des services d'achat et de sous-traitance économiques et transparents pour l'exécution d'activités de coopération technique;
- b) Fournir des services de voyage et de transport économiques et efficaces et en temps voulu au Siège et sur le terrain;
- c) Opérations d'achat pour les services fournis par l'ONUDI ainsi que pour répondre aux besoins du Siège; aide et services consultatifs destinés aux bureaux extérieurs chargés, du fait de la décentralisation, d'opérations d'achat; mise à jour des directives relatives à la passation de marchés pour s'assurer qu'il soit fait appel à la concurrence et que les achats se fassent en temps voulu, de façon transparente et efficace et sur une base géographique étendue;
- d) Fourniture d'un soutien logistique de base, comprenant la gestion des stocks, l'achat de fournitures, l'enregistrement, l'archivage, les voyages, les transports et les expéditions.

## Programme F.4: Services juridiques

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux		Budget ordinaire	Budget opérationnel	
		Total			Total
3,0	2,0	5,0	Dépenses de personnel	947,0	947,0
			Consultants	16,3	16,3
			Voyages autorisés	8,4	8,4
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>971,7</b>	<b>971,7</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>971,7</b>	<b>971,7</b>

F.14. Le programme donne des avis juridiques au Secrétariat et aux organes directeurs de l'ONUDI et représente la position juridique de l'ONUDI devant les institutions extérieures lorsque c'est nécessaire.

## Contexte

F.15. En tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'ONUDI a un statut juridique qui est régi par un certain nombre de traités internationaux et par des règles juridiques qui ont été définies par ses États Membres ainsi que par les règlements intérieurs établis par le Directeur général. L'Organisation doit respecter ce cadre juridique et l'appliquer à ses activités.

## Objectif

F.16. L'objectif du programme est de contribuer à la conduite efficace des affaires de l'Organisation et à la poursuite de sa mission, en se fondant sur ses dispositions juridiques internes ainsi que sur les règles applicables à ses relations avec les États, les organisations, les entreprises et les particuliers, et à la protection et à la défense des positions juridiques, des droits et des intérêts de l'Organisation.

## Services fournis et produits escomptés

F.17. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Élaboration, approbation et négociation des traités et accords internationaux devant être conclus par l'ONUDI. Il s'agit notamment de la négociation et de l'approbation d'accords avec les États sur le territoire desquels doivent être établis des bureaux et les centres de pays et régionaux, et d'accords de base types relatifs à la coopération. Le programme englobe également tout ce qui concerne l'enregistrement, le classement et la publication de traités et accords internationaux comme stipulé à l'article 102 de la Charte des Nations Unies et dans les règles qui y font référence;
- b) Fourniture d'opinions et d'avis juridiques aux organes directeurs de l'Organisation, à toutes ses divisions et à tous ses services en ce qui concerne l'interprétation, entre autres, de l'Acte constitutif, du droit international, de l'accord de Siège ou d'autres accords, du Statut du personnel et du Règlement financier et d'autres règles et directives internes à l'Organisation. Le programme fournira des services consultatifs sur les aspects juridiques des relations avec d'autres entités, notamment pour ce qui est des relations contractuelles, des questions de responsabilité, de l'arbitrage et des actions intentées contre l'Organisation;
- c) Représentation du Directeur général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ou le Tribunal administratif des Nations Unies;
- d) Appui aux programmes de l'ONUDI par la fourniture d'avis juridiques sur les activités de coopération technique, y compris les questions relatives au financement, à la création de centres, aux accords de coopération avec des organismes non gouvernementaux et des entreprises privées et aux services contractuels. Les nouvelles conceptions de la coopération industrielle, à laquelle de nouveaux partenaires, en particulier du secteur privé, sont invités à prendre part, se traduisent par une augmentation de la demande concernant les services consultatifs ainsi que l'élaboration d'accords pour régir les nouvelles activités de coopération de l'Organisation;
- e) Identification et fourniture de services consultatifs sur les règles applicables aux nouvelles modalités de financement et d'exécution des projets, comme ceux qui sont menés en coopération avec des institutions régionales de financement du développement, le Fonds multilatéral aux fins de l'application du Protocole de Montréal, la Banque mondiale et le Fonds commun pour les produits de base, le Fonds mondial pour l'environnement et l'Union européenne; élaboration d'arrangements juridiques et fourniture de services consultatifs concernant les projets financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions spéciales au FDI; et établissement de normes et procédures relatives aux contributions volontaires venant de bailleurs de fonds non gouvernementaux;
- f) Aide à la mise au point, par l'Organisation, de produits informatiques, en particulier établissement d'accords types de licences et de diffusion desdits produits; fourniture de services consultatifs sur les aspects contractuels des droits d'auteurs, des brevets et des licences.

### Programme F.5: Direction et gestion

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
6,0	7,5	13,5	Dépenses de personnel	2 510,6	2 510,6
			Consultants	10,2	10,2
			Voyages autorisés	20,4	20,4
			Dépenses de fonctionnement	37,0	37,0
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>2 578,2</b>	<b>2 578,2</b>
			<b>Total ressources nettes</b>	<b>2 578,2</b>	<b>2 578,2</b>

F.18. Le programme assure des fonctions de gestion et de coordination afin de fournir des services efficaces dans le domaine de la gestion des ressources humaines, des services financiers, des services au personnel, des services juridiques et d'autres services administratifs, y compris la gestion des bâtiments.

#### Contexte

F.19. Dans la structure administrative envisagée pour l'ONUDI dans le plan de travail, une composante était prévue pour les fonctions relatives à l'administration, l'appui opérationnel et la coordination de la représentation hors Siège.

#### Objectifs

F.20. L'objectif du programme est d'assurer une gestion et de donner des conseils efficaces afin de fournir des services financiers, des services au personnel, des services juridiques et d'autres services administratifs utiles et d'un bon rapport coût-efficacité pour tous les grands programmes.

F.21. En outre, le programme élaborera, promouvra et coordonnera une stratégie de promotion à l'échelle de l'ONUDI avec les États, les décideurs, le secteur privé, le système des Nations Unies et la Commission européenne.

#### Services fournis et produits escomptés

F.22. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Planifier et formuler les programmes de travail relevant des grands programmes F, G et des sous-programmes qui s'y rapportent;
- b) Assurer la gestion et la direction efficace de leur mise en œuvre et entreprendre le suivi nécessaire;
- c) Élaborer et appliquer des mesures pour renforcer le programme de représentation hors Siège de l'ONUDI en accentuant la décentralisation par le redéploiement du personnel de secrétariat au niveau des pays, accompagné d'une délégation de pouvoirs, d'autorité et de responsabilités plus grandes aux bureaux extérieurs;

- d) Outre la direction et la gestion du Service de la gestion des ressources humaines, des Services financiers, généraux et juridiques, concevoir et mettre en œuvre des mécanismes et procédures de contrôle de gestion; mettre en œuvre et améliorer le système de suivi et de mesure de la performance de l'Organisation; poursuivre la publication des circulaires du Directeur général et d'autres directives (contrôleur);
- e) Élaborer et promouvoir des stratégies de marketing et de communication vis-à-vis des États, des décideurs, du secteur privé, du système des Nations Unies et des institutions de l'Union européenne;
- f) Coordonner, organiser et mettre en œuvre des manifestations promotionnelles parrainées par l'ONUDI à l'occasion des réunions des organes directeurs et de manifestations à l'échelle du système des Nations Unies.

## GRAND PROGRAMME G: GESTION DES BÂTIMENTS

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
<b>4,0</b>	<b>110,0</b>	<b>114,0</b>			
			Dépenses de personnel	12 654,7	12 654,7
			Consultants	115,3	115,3
			Voyages autorisés	11,1	11,1
			Dépenses de fonctionnement	24 769,4	24 769,4
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>37 550,5</b>	<b>37 550,5</b>
			Recettes	(37 550,5)	(37 550,5)
			<b>Total ressources nettes</b>		

### Objectifs

G.1. L'objectif du grand programme découle du fait que conformément au Protocole d'accord sur les services communs aux organisations sises au CIV et financés par elles, l'ONUDI est chargée de gérer et d'administrer l'exploitation, la maintenance et la réparation du complexe (terrain, bâtiments, installations et équipements). Les projets financés par le Fonds commun pour les réparations et remplacements importants sont administrés par l'ONUDI pour le compte des organisations sises au CIV et du Gouvernement autrichien. Le coût des ressources demandées au titre de ce grand programme est partagé entre les quatre organisations sises au CIV.

G.2. Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations qui s'y trouvent augmentent à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit. Le Centre international de Vienne, qui couvre une superficie brute d'environ 347 000 m<sup>2</sup>, a maintenant plus de 22 ans. Les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement, conformément, entre autres, aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien.

G.3. Le but des présentes prévisions est de faire face à une demande croissante d'entretien et de remplacement d'équipements d'origine ou ajoutés. La consommation d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau augmente du fait de l'utilisation intense d'équipements électroniques et autres dans les bâtiments. Les coûts unitaires d'électricité diminueront en raison de la libéralisation du marché international, tandis que ceux des autres éléments ne cessent d'augmenter.

G.4. Les objectifs sont d'assurer l'exploitation, l'entretien et la réparation sûrs et fiables des bâtiments et des installations qui leur sont associées conformément aux codes et normes de construction locaux. Avec l'entretien des installations et d'équipement, la Section des bâtiments fournit les services demandés par les organisations occupant le complexe du CIV.

G.5. Pour la première fois, ce grand programme est présenté indépendamment. Toutes les dépenses proposées sont compensées par les recettes, c'est-à-dire les contributions reçues des autres organisations sises à Vienne et de l'ONUDI. Par conséquent, dans le budget de base de l'ONUDI, seule la part de cette dernière dans les opérations de gestion des bâtiments sont incluses au titre du grand programme H. En outre, les postes de la gestion des bâtiments sont exclus du profil des postes de l'ONUDI.



**Programme G.1: Gestion commune des bâtiments**

**Ressources nécessaires (en milliers d'euros)**

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
4,0	107,0	111,0	Dépenses de personnel	12 279,2	12 279,2
			Consultants	115,3	115,3
			Voyages autorisés	11,1	11,1
			Dépenses de fonctionnement	23 536,0	23 536,0
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>35 941,6</b>	<b>35 941,6</b>
			Recettes	(35 941,6)	(35 941,6)
			<b>Total ressources nettes</b>		

Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	11 176,6
Formation au titre de l'organisation des carrières	19,9
Personnel temporaire	746,3
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	336,4
Consultants et voyages	115,3
Voyages autorisés	11,1
Location et entretien des locaux	12 138,5
Services divers	10 109,3
Location et entretien du mobilier, du matériel et des véhicules	51,7
Autres dépenses générales de fonctionnement	17,0
Imprimerie (Service commun d'imprimerie et de reprographie - AIEA)	7,1
Fournitures et accessoires	262,3
Biens d'équipement	950,1
<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>35 941,6</b>
Contribution des autres organisations basées au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(29 436,2)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(6 505,4)
<b>Total recettes</b>	<b>(35 941,6)</b>
<b>Total ressources nettes</b>	<b>0,0</b>

G.6. Le programme fournit des services relatifs à l'exploitation des bâtiments et gère l'entretien et la réparation des locaux du CIV ainsi que divers autres services aux organisations sises au CIV.

**Contexte**

G.7. Le programme assure l'entretien du complexe conformément aux codes et règlements locaux de construction et de sécurité comme l'exigent les propriétaires et les utilisateurs des lieux ainsi que l'autorisation d'exploitation du complexe. Il comprend à cette fin des groupes chargés de l'infrastructure, des

réseaux électriques et électroniques, du système de climatisation et les services d'ingénierie et administratif qui leur sont associés.

G.8. Il faut reconnaître qu'après plus de 22 années d'occupation des lieux, des programmes de remplacement sont nécessaires et doivent être mis en œuvre dans toutes les parties du complexe afin que le CIV puisse fonctionner dans des conditions acceptables. Sur la base des accords conclus lors de la réunion du Comité consultatif sur les services communs, la Section des bâtiments a reçu pour instructions de conserver le même niveau et la même qualité de service qu'en 1999-2000, qui avaient donné entière satisfaction aux organisations internationales sises au CIV. Le programme porte également sur les changements prévisibles en ce qui concerne l'utilisation de l'espace, les besoins en matière de stockage ou encore des installations techniques spécifiques.

### Services fournis et produits escomptés

G.9. Le programme analyse la consommation d'énergie et les coûts de fonctionnement et met en œuvre des mesures pour améliorer le rendement énergétique. Il optimise le rapport coût/avantages dans le domaine des économies d'énergie et fait appel à des techniques améliorées pour les programmes d'exploitation et de remplacement. Il prend des mesures en vue du respect des règles strictes relatives à l'élimination des déchets et aux analyses bactériologiques et chimiques de l'eau et de l'air à l'intérieur des bâtiments.

G.10. L'introduction avec succès d'un certain nombre de mesures visant à améliorer le rendement énergétique au cours de l'exercice biennal 2000-2001 permet à l'Organisation de réduire ses besoins de ressources de 3 546 700 euros (9,3 %) avant réévaluation des coûts pour l'exercice 2002-2003.

G.11. Les réductions d'effectifs de l'ONUDI en 1998 se sont traduites par une réduction de l'espace occupé par l'Organisation et une diminution de la part correspondante des coûts d'exploitation et d'entretien des bâtiments qui a été ramenée de 21 à 18,1 % en 2000. Le même pourcentage a été appliqué pour le calcul de la part de l'ONUDI en 2002-2003 (grand programme H).

G.12. Grâce aux mesures qui ont été adoptées pour améliorer le rendement énergétique et à la diminution du pourcentage de participation aux coûts, la contribution de l'ONUDI au fonctionnement de la Section des bâtiments a été réduite de 1,8 million d'euros avant réévaluation des coûts.

### Programme G.2: Gestion conjointe des bâtiments

#### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	Dépenses de personnel	375,5	375,5
			Dépenses de fonctionnement	1 233,4	1 233,4
			<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>1 608,9</b>	<b>1 608,9</b>
			Recettes	(1 608,9)	(1 608,9)
			<b>Total ressources nettes</b>		

<b>Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)</b>	
	Budget ordinaire
Postes permanents	355,2
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	20,3
Location et entretien des locaux	1 141,7
Biens d'équipement	91,7
<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>1 608,9</b>
Contribution des autres organisations basées au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(867,0)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(741,9)
<b>Total recettes</b>	<b>(1 608,9)</b>
<b>Total ressources nettes</b>	<b>0,0</b>

G.13. Le programme fournit des services relatifs à l'exploitation des bâtiments dont les coûts sont partagés uniquement entre l'ONUV et l'ONUDI. Il fournit principalement des techniciens de conférence pour les salles de conférence et le nettoyage des locaux utilisés conjointement.

#### **Contexte**

G.14. Le programme fonctionne dans le contexte général de l'accord de coopération entre l'ONUV et l'ONUDI.

#### **Services fournis et produits escomptés**

G.15. Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- a) Fournir des installations de conférence adéquates pour l'ONUDI et l'ONUV, et assurer le nettoyage des locaux; assurer le fonctionnement du standard téléphonique. Sont également prévues des dépenses de fonctionnement mineures qui ne concernent que l'ONUV et l'ONUDI.

## GRAND PROGRAMME H: COÛTS INDIRECTS

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)		
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
Administrateurs	Agents des services généraux	Total			
		Dépenses de personnel	567,7		567,7
		Dépenses de fonctionnement	10 845,6		10 845,6
		Informatique et communication	991,9		991,9
		<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>12 405,2</b>		<b>12 405,2</b>
		<b>Total ressources nettes</b>	<b>12 405,2</b>		<b>12 405,2</b>

### Programme H.1: Contribution aux services partagés

### Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Prévisions pour 2002-2003 (après réévaluation des coûts)	
	Budget ordinaire
Service médical commun (IAEA)	547,2
Service commun de formation linguistique	20,5
Contribution de l'ONUDI à la gestion commune des bâtiments	6 505,4
Remboursement des frais pour gros travaux de réparation	610,0
Contribution de l'ONUDI à la gestion conjointe des bâtiments	741,9
Services de sécurité et de sûreté (ONUV)	2 195,6
Contribution aux activités conjointes exécutées avec diverses institutions des Nations Unies	792,7
Services conjoints de communication (ONUV)	991,9
<b>Total (dépenses brutes)</b>	<b>12 405,2</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0,0</b>
<b>Total ressources nettes</b>	<b>12 405,2</b>

### Objectifs

H.1. Le grand programme H a pour objectif de présenter de façon distincte les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un service ou programme organique ou administratif de l'Organisation. Ces dépenses s'expliquent par le fait que l'ONUDI est établie dans les locaux du Centre international de Vienne et qu'elle participe, par conséquent, à des services conjoints et communs mis en œuvre avec les autres organisations basées à Vienne.

H.2. Au cours des exercices biennaux précédents, les mêmes postes de dépenses étaient présentés dans divers programmes sous la rubrique "Dépenses diverses". En regroupant toutes ces dépenses dans un grand programme distinct, la méthode proposée permet d'identifier ces dépenses de façon transparente et de suivre leur évolution dans le temps.

H.3. La liste ci-après énumère les services partagés et indique la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales:

- a) Service médical commun (AIEA) – 17,43 %;
- b) Service conjoint de formation linguistique (ONUV) – par fonctionnaire formé;
- c) Contribution de l'ONUDI à la gestion commune des bâtiments – 18,1 %;
- d) Remboursement au Fonds pour gros travaux de réparation – 25 %;
- e) Contribution de l'ONUDI à la gestion conjointe des bâtiments (techniciens de conférence et dépenses de fonctionnement) – 46,2 %;
- f) Services de sécurité et de sûreté (ONUV) – 18,1 %;
- g) Contribution aux activités conjointes exécutées avec diverses institutions des Nations Unies – en moyenne 1,85 %;
- h) Services conjoints de communication (ONUV) – 33 %.

H.4. Les ressources nécessaires au titre de chacun des postes de dépense ci-dessus sont présentées dans le tableau récapitulatif. Les dépenses totales prévues au titre des contributions aux services communs ont été réduites de 1 972 800 euros (14,2 %) avant réévaluation des coûts aux taux de 2000-2001.

H.5. La réduction la plus importante a résulté de diverses mesures d'amélioration du rendement mises en œuvre par le Service des bâtiments pendant l'exercice biennal 2000-2001. En outre, l'ONUDI occupant une partie réduite du CIV, sa part des dépenses engagées au titre de la gestion des bâtiments a été ramenée de 21 % dans le budget 2000-2001 aux 18,1 % réellement engagés en 2000.

H.6. La réduction totale au titre des points c) et e) ci-dessus s'élève à 1 545 200 euros avant réévaluation des coûts.

H.7. L'Accord entre la République d'Autriche et les organisations basées à Vienne concernant le Fonds pour gros travaux de réparation est en cours de réexamen. La modification escomptée de l'Accord a permis d'opérer une réduction de 92 100 euros au titre du point d) ci-dessus.

H.8. La contribution de l'ONUDI au service de sécurité et de sûreté a également été réduite de 226 200 euros avant réévaluation des coûts. Cette réduction a directement résulté de la réduction de la taille de l'ONUDI, tant sur le plan des effectifs du Siège que de l'espace occupé au CIV. La clef de partage des coûts utilisée pour ce service est identique à celle utilisée pour le partage des coûts de gestion des bâtiments.

## DÉCENNIE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

### ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES

#### Objectif

1. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les crédits alloués aux activités supplémentaires concernant l'Afrique serviront à élaborer et à mettre en route des programmes intégrés, et à utiliser le reste pour fournir des services consultatifs aux pays, répondre aux demandes spécifiques, mener en Afrique des activités relevant de la fonction de forum mondial et apporter un appui aux forums régionaux. Des crédits d'un montant non négligeable seront également alloués aux bureaux de pays et aux nouveaux bureaux régionaux en Afrique (y compris en Afrique du Nord) aux fins de l'élaboration de programmes, ce qui permettra de répondre rapidement aux besoins des clients et de satisfaire au moins partiellement le souhait des États Membres de procéder à une décentralisation qui permette aux bureaux extérieurs d'élaborer des programmes.

#### Services fournis et produits escomptés

2. Le programme porte sur la définition, la conception et la mise en œuvre de projets de coopération technique et d'activités relevant de la fonction de forum mondial. Les programmes intégrés continuent de former la pierre angulaire de la coopération technique. Plusieurs projets "autonomes" seront mis en œuvre dans des pays ne disposant pas de programme intégré.

3. Au cours de l'exercice biennal, on s'attachera plus particulièrement à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

a) Appui à l'élaboration de programmes intégrés, y compris pour ce qui est de recenser les besoins, de concevoir des programmes et de fournir des capitaux de départ pour leur mise en œuvre. Tous les programmes exécutés en Afrique visent à aider de petites et microentreprises à créer des emplois et des revenus afin de contribuer à atténuer les problèmes sociaux liés à la pauvreté;

b) Décentralisation vers les bureaux extérieurs des ressources destinées à l'élaboration des programmes et aux activités de mobilisation de fonds, y compris pour faire appel, au besoin, à des consultants nationaux chargés de réaliser des analyses sectorielles approfondies, et pour soutenir les associations d'entreprises industrielles privées dans leur dialogue avec les pouvoirs publics. Cette activité contribuera grandement à améliorer la maîtrise locale des services techniques fournis;

c) Mobilisation d'investissements étrangers et nationaux directs par l'intermédiaire de programmes intégrés visant à promouvoir les investissements et la technologie;

d) Amélioration de la compétitivité des industries africaines, notamment pour ce qui est de leur faciliter l'accès aux marchés étrangers en leur permettant d'atteindre des niveaux de qualité et de sécurité plus élevés et en leur fournissant des outils propres à abaisser les barrières techniques découlant des normes et règles internationales;

e) Introduction, dans les usines, de techniques de production moins polluantes et soutien à la mise en place de centres pour une production plus propre.

4. On notera que le Bureau de la CAMI-14 a décidé, à sa réunion tenue à Dakar en novembre 2000, de définir de nouvelles stratégies et de nouveaux mécanismes de coopération et d'intégration industrielle en Afrique, qui devraient remplacer les programmes de la DDIA. Lors de cette réunion, le Bureau a instamment prié le Secrétariat mixte ONUDI/CEA/OUA de commencer, en étroite coopération avec la CAMI, les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement, à examiner ces questions et à présenter, en vue de son examen et de son adoption, un rapport à la CAMI-15.

5. La version définitive des documents relatifs à la stratégie d'industrialisation de l'Afrique au cours du nouveau millénaire sera présentée à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA à sa session ordinaire de 2002.

6. Dans la perspective de la fin de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, en 2002, il a été proposé dans un document de travail de l'ONUDI d'adapter d'urgence la DDIA aux défis posés par la mondialisation et par le système d'échanges multilatéraux.

7. Les crédits alloués aux activités supplémentaires et le détail de ces activités figurent dans la description des programmes et sous-programmes auxquels ils se rapportent. Des ajustements seront opérés en fonction des nouvelles priorités qui devraient être adoptées à la réunion de la CAMI-15.

8. Chaque programme et projet sera élaboré et approuvé selon les procédures établies. Les activités d'appui à l'Afrique seront également financées au titre du Programme ordinaire de coopération technique; elles figurent dans les descriptions des programmes correspondants.

## PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

### Introduction

1. Le présent chapitre expose les activités qui seront réalisées au titre de l'ensemble du Programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation et les ressources qui y seront globalement affectées. Comme le veut l'approche-programme, les montants demandés sont indiqués au titre de chacun des grands programmes dont relèvent les activités prévues.

### Objectifs

2. L'objectif de ce programme, tel que défini dans l'Acte constitutif de l'ONUDI, consiste à accroître l'efficacité du programme de travail de l'Organisation dans le domaine du développement industriel et de renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies (Acte constitutif, paragraphe B de l'Annexe II). L'exécution judicieuse du programme permettra à l'ONUDI d'adapter ses tâches et ses priorités et d'orienter ses activités en vue de faciliter la réalisation d'objectifs internationaux de développement, en particulier ceux visant à éradiquer la pauvreté et à améliorer l'environnement, et de lutter contre la marginalisation croissante de certains pays liée à la mondialisation, contre la répartition inégale des nouvelles technologies et contre les obstacles qui entravent les échanges.

3. L'ONUDI, de plus en plus consciente du fait que l'éradication de la pauvreté est une question complexe que ne résoudre pas automatiquement, à eux seuls, la croissance économique, l'emploi et le développement de certains secteurs économiques, utilisera également le Programme ordinaire pour étudier ces questions dans le cadre de sa fonction de forum mondial, notamment par l'intermédiaire de son programme de partenariat universitaire de recherche orientée vers l'action. Les connaissances issues de ces recherches seront diffusées et faciliteront la mise au point de programmes intégrés régionaux et nationaux. Des crédits seront également dégagés pour amorcer la mise en œuvre de ces programmes.

4. Afin de favoriser un développement industriel axé sur la résolution des problèmes sociaux et environnementaux, l'ONUDI continuera d'améliorer son approche intégrée au sein de l'Organisation ainsi qu'avec les institutions bilatérales et internationales de financement et de développement.

5. L'ONUDI concentrera son action sur les pays à faibles revenus en les aidant à améliorer leurs stratégies de développement industriel et leurs infrastructures d'aide à l'industrie, en facilitant directement leur accès à des biens collectifs tels que l'information, les compétences et les connaissances techniques, et en promouvant les investissements nécessaires pour combattre la marginalisation et la pauvreté.

### Produits

6. Chaque programme de fond comporte des activités qui seront réalisées au titre du Programme de coopération technique ordinaire. Ces activités sont conçues de façon que l'Organisation puisse répondre de manière constructive aux priorités fixées dans le Plan de travail et aux besoins recensés des pays bénéficiaires et fournir des services pertinents et efficaces aux bénéficiaires. Les ressources prévues permettront de mettre au point des portefeuilles étoffés de services intégrés. À cet égard, compte tenu de l'insuffisance des fonds librement programmables, les ressources seront employées dans une optique stratégique et conçues comme des capitaux d'amorçage permettant de mobiliser des fonds additionnels.

7. Le programme s'acquittera de son mandat en finançant les activités de coopération technique de la DDIA et du programme qui lui succédera. En Afrique, l'accent sera placé sur l'offre de services visant à faciliter la réalisation des objectifs actuels de la deuxième DDIA tout en faisant ressortir les stratégies d'industrialisation de l'Afrique récemment examinées par le Bureau de la CAMI-14 à sa réunion de novembre 2000. On escompte que les mécanismes qui succéderont à la DDIA s'attaqueront d'urgence aux défis liés à la mondialisation et au système d'échanges multilatéraux.



8. Le programme placera l'accent sur d'importantes activités liées à la fonction de forum mondial afin de faciliter l'acquisition et la diffusion de connaissances liées au processus de développement économique et industriel. Le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, approuvé par les États Membres en 1997, considère la fonction de forum mondial comme un élément important du mandat de l'ONUDI pour ce qui est de faire connaître et comprendre les problèmes généraux des pays en développement et des pays en transition. Dans le cadre de cette fonction, l'Organisation mettra en œuvre divers programmes: offre de conseils de politique industrielle fondés sur les résultats de recherches pragmatiques; développement institutionnel national et sectoriel fondé sur les enseignements acquis; qualité, normalisation et métrologie; et fourniture d'informations relatives à l'industrie.

9. Les activités liées au programme seront mises en œuvre conformément à la stratégie de l'Organisation, qui consiste à mobiliser le transfert de connaissances, de compétences et de technologies pour permettre aux pays en développement et aux pays en transition de créer des emplois, de mettre sur pied une économie compétitive et d'assurer la pérennité de l'environnement.

10. Le Programme ordinaire placera l'accent sur les besoins des pays les moins avancés, notamment pour les aider à concevoir des programmes et à mobiliser, aux fins de leur mise en œuvre, des ressources financières. Le Programme favorisera également la coopération industrielle entre pays ayant atteint différents niveaux de développement, ainsi que l'intégration des femmes au développement.

11. Les projets qui seront exécutés au titre du Programme ordinaire de coopération technique comporteront en particulier:

- a) Des activités préparatoires, parmi lesquelles l'évaluation des besoins, afin que l'ONUDI puisse mettre au point des programmes intégrés basés sur les modules de services et des projets en vue de répondre aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires;
- b) Des activités en amont et des activités analytiques, y compris au sein de groupes d'experts, en appui à l'élaboration de programmes et de nouvelles initiatives prioritaires;
- c) Des activités promotionnelles directement en rapport avec la mise au point des programmes prioritaires, et ce notamment par la tenue de séminaires, stages et colloques;
- d) Des activités permettant de répondre avec souplesse aux demandes urgentes concernant la prestation immédiate de services consultatifs en matière d'orientation tout comme dans le domaine technique;
- e) Des activités de coopération technique répondant aux critères du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et des programmes qui lui succéderont.

## RECETTES ACCESSOIRES

1. Le montant estimatif des recettes accessoires pour l'exercice 2002-2003 s'élève à 1 717 200 euros au titre du budget ordinaire et à 200 000 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

### A. Intérêts bancaires

2. Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général et du Fonds de roulement de l'Organisation ainsi que du compte du budget opérationnel pour les dépenses d'appui. Sur la base des recettes touchées à ce titre en 2000 et prévues pour 2001, des prévisions de recettes de 1 600 000 euros au titre du budget ordinaire et de 200 000 euros au titre du budget opérationnel pour 2002-2003 semblent raisonnables.

### B. Vente de publications

3. Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de mettre en lumière dans le monde entier son rôle en tant que centre de convergence, au sein du système des Nations Unies, de toutes les questions liées au développement industriel durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'un service considère qu'il a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de récupérer une partie au moins des dépenses engagées.

4. Le Bureau de ventes des publications de l'ONUDI assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'ONUDI, y compris de versions CD-ROM de documents imprimés plus anciens. Il établit également un catalogue annuel des publications de l'ONUDI et tient à jour un site Web par l'intermédiaire duquel ces publications peuvent être obtenues directement grâce à un catalogue et à un mécanisme de commande en ligne. Les publications de l'ONUDI sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, y compris l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de ventes des publications de l'ONUDI coordonne, avec la Section des publications des Nations Unies à New York et à Genève, la communication concernant la participation de l'ONUDI à des foires du livre et les accords de traduction des publications de l'ONUDI avec des parties tierces.

### Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente

5. Un fonds autorenouvelable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications au cours de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités en matière de publication, y compris la promotion, la commercialisation et l'impression de nouveaux tirages et de CD-ROM.

6. La moitié de la dotation de ce fonds au cours d'un exercice biennal est imputée sur les recettes accessoires, de sorte à couvrir les ressources escomptées au titre de la contribution des États Membres à la vente des publications. Le fonds finance les dépenses qui, selon la procédure actuellement en vigueur, viennent en déduction des recettes.

7. À moins que les ventes n'accusent une forte augmentation, le solde du fonds, à la fin de l'exercice biennal, ne devrait être que modique. Le tableau ci-après indique les opérations escomptées du fonds pour l'exercice biennal 2000-2001.

**Prévisions de recettes (montants bruts et montants nets)**

(en euros aux taux de 2000-2001)

	<b>Montants approuvés pour 2000-2001</b>		<b>Prévisions pour 2002-2003</b>	
	Fonds autorenouvelable	Recettes accessoires	Fonds autorenouvelable	Recettes accessoires
Montant brut des ventes	117 200	117 200	117 200	117 200
Solde du fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	27 900		46 200	
<b>Total</b>	<b>145 100</b>	<b>117 200</b>	<b>163 400</b>	<b>117 200</b>
À déduire, dépenses imputées sur les recettes				
Frais de voyage	7 900		7 900	
Publicité et publications	32 300		32 300	
Impression	57 800		59 900	
Services divers	900		900	
Consultants			48 600	
Équipements			5 400	
<b>Total dépenses</b>	<b>98 900</b>	<b>-</b>	<b>155 000</b>	<b>-</b>
<b>SOLDE DU FONDS FONDS AUTORENOUVELABLE POUR LES PUBLICATIONS (à la fin de l'exercice biennal)</b>	<b>46 200</b>		<b>8 400</b>	
<b>MONTANT NET DES RECETTES</b>		<b>117 200</b>		<b>117 200</b>

8. Les frais de voyage ont pour objet de permettre une participation à des salons du livre ou l'organisation d'activités spéciales de promotion. Des ressources sont demandées pour la publicité dans des magazines et d'autres activités de promotion. Des ressources sont nécessaires pour la réimpression de publications destinées à la vente, la production de CD-ROM, l'impression des publications prévues et la production (consultants, équipements) de publications statistiques électroniques, pour lesquelles les crédits ouverts au budget ordinaire sont insuffisants. Les dépenses diverses sont imputables aux frais d'expédition non remboursés.

**C. Autres rubriques**

9. D'autres rubriques à l'origine de recettes accessoires durant les exercices biennaux précédents, mais pour lesquelles il n'est pas possible de soumettre des estimations fiables, sont présentées ci-après pour l'information des États Membres:

- a) Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs;
- b) Vente de matériel usagé;

c) Gain net au change.

10. Toutes les recettes provenant de l'une de ces rubriques ou d'autres rubriques du poste "Recettes accessoires" durant l'exercice biennal seront comptabilisées en tant qu'"Autres recettes" et figureront dans les rapports financiers.

Annexe A

Tableau 1. Dépenses et recettes (budget ordinaire et budget opérationnel) par grand programme et programme (en milliers d'euros)

Programme	Budget approuvé 2000-2001 a/	Accroissement des ressources 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Ressources nécessaires pour 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Réévaluation des coûts aux taux de 2002-2003	Ressources nécessaires pour 2002-2003	Pourcentage du budget total	
	1	2	3	4	5	2000-2001	2002-2003
						6	7
<b>Dépenses</b>							
A ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs	3 632,2	261,1	3 893,3	122,0	4 015,3	2,3 %	2,5 %
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 613,1	(348,6)	1 264,5	69,9	1 334,4	1,0 %	0,8 %
<b>Total partiel</b>	<b>5 245,3</b>	<b>(87,5)</b>	<b>5 157,8</b>	<b>191,9</b>	<b>5 349,7</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3,3 %</b>
B GESTION GÉNÉRALE							
B.1 Direction exécutive et gestion	4 827,9	418,3	5 246,2	316,4	5 562,6	3,0 %	3,5 %
B.2 Contrôle interne	1 568,5	(457,3)	1 111,2	75,0	1 186,2	1,0 %	0,7 %
B.3 Coordination avec les organismes des Nations Unies	1 732,4	201,3	1 933,7	60,0	1 993,7	1,1 %	1,2 %
B.4 Communication et information	1 745,9	(355,7)	1 390,2	59,4	1 449,6	1,1 %	0,9 %
<b>Total partiel</b>	<b>9 874,7</b>	<b>(193,4)</b>	<b>9 681,3</b>	<b>510,8</b>	<b>10 192,1</b>	<b>6,2 %</b>	<b>6,4 %</b>
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	13 164,2	(2 397,5)	10 766,7	484,8	11 251,5	8,3 %	7,0 %
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	8 650,1	123,6	8 773,7	428,0	9 201,7	5,4 %	5,7 %
C.3 Qualité et productivité	4 501,9	(27,7)	4 474,2	181,7	4 655,9	2,8 %	2,9 %
C.4 Développement des petites entreprises	8 407,8	(883,5)	7 524,3	350,6	7 874,9	5,3 %	4,9 %
C.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	8 437,1	797,5	9 234,6	273,7	9 508,3	5,3 %	5,9 %
C.6 Direction et gestion	1 843,4	(440,3)	1 403,1	105,3	1 508,4	1,2 %	0,9 %
<b>Total partiel</b>	<b>45 004,5</b>	<b>(2 827,9)</b>	<b>42 176,6</b>	<b>1 824,1</b>	<b>44 000,7</b>	<b>28,3 %</b>	<b>27,4 %</b>
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE							
D.1 Agro-industries	7 762,8	(1 411,2)	6 351,6	295,6	6 647,2	4,9 %	4,1 %
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	6 056,5	(244,0)	5 812,5	311,3	6 123,8	3,8 %	3,8 %
D.3 Protocole de Montréal	5 379,8	279,9	5 659,7	292,5	5 952,2	3,4 %	3,7 %
D.4 Gestion de l'environnement	6 504,5	(220,5)	6 284,0	319,2	6 603,2	4,1 %	4,1 %
D.5 Direction et gestion	1 672,9	98,4	1 771,3	125,5	1 896,8	1,1 %	1,2 %
<b>Total partiel</b>	<b>27 376,5</b>	<b>(1 497,4)</b>	<b>25 879,1</b>	<b>1 344,1</b>	<b>27 223,2</b>	<b>17,2 %</b>	<b>17,0 %</b>
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.1 Bureaux régionaux	8 493,9	(410,4)	8 083,5	404,5	8 488,0	5,3 %	5,3 %
E.2 Bureaux extérieurs	25 746,4	1 216,0	26 962,4	697,4	27 659,8	16,2 %	17,3 %
E.3 Direction et gestion	1 097,8	984,9	2 082,7	119,1	2 201,8	0,7 %	1,4 %
<b>Total partiel</b>	<b>35 338,1</b>	<b>1 790,5</b>	<b>37 128,6</b>	<b>1 221,0</b>	<b>38 349,6</b>	<b>22,2 %</b>	<b>23,9 %</b>
F ADMINISTRATION							
F.1 Gestion des ressources humaines	5 555,5	(656,1)	4 899,4	298,5	5 197,9	3,5 %	3,2 %
F.2 Services financiers	7 271,4	(1 259,5)	6 011,9	370,3	6 382,2	4,6 %	4,0 %
F.3 Services généraux	7 103,4	164,1	7 267,5	376,9	7 644,4	4,5 %	4,8 %
F.4 Services juridiques	992,8	(73,2)	919,6	52,1	971,7	0,6 %	0,6 %
F.5 Direction et gestion	1 362,1	1 060,8	2 422,9	155,3	2 578,2	0,9 %	1,6 %
<b>Total partiel</b>	<b>22 285,2</b>	<b>(763,9)</b>	<b>21 521,3</b>	<b>1 253,1</b>	<b>22 774,4</b>	<b>14,0 %</b>	<b>14,2 %</b>
H COÛTS INDIRECTS							
H.1 Contribution aux services partagés	13 908,8	(1 972,9)	11 935,9	469,3	12 405,2	8,7 %	7,7 %
<b>Total partiel</b>	<b>13 908,8</b>	<b>(1 972,9)</b>	<b>11 935,9</b>	<b>469,3</b>	<b>12 405,2</b>	<b>8,7 %</b>	<b>7,7 %</b>
<b>TOTAL, dépenses (excepté le grand programme G)</b>	<b>159 033,1</b>	<b>(5 552,5)</b>	<b>153 480,6</b>	<b>6 814,3</b>	<b>160 294,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
G GESTION DES BÂTIMENTS							
G.1 Gestion commune des bâtiments	38 211,4	(3 546,7)	34 664,7	1 276,9	35 941,6	97,1 %	95,7 %
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 149,2	375,1	1 524,3	84,6	1 608,9	2,9 %	4,3 %
<b>TOTAL, dépenses (grand programme G)</b>	<b>39 360,6</b>	<b>(3 171,6)</b>	<b>36 189,0</b>	<b>1 361,5</b>	<b>37 550,5</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(suite page suivante)

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

Tableau 1 (suite)

Programme	Budget approuvé 2000-2001 a/	Accroissement des ressources 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Ressources nécessaires pour 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Réévaluation des coûts aux taux de 2002-2003	Ressources nécessaires pour 2002-2003	Pourcentage du budget total	
	1	2	3	4	5	2000-2001	2002-2003
						6	7
<b>Recettes</b>							
A ORGANES DIRECTEURS							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
B GESTION GÉNÉRALE							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.2 Bureaux extérieurs	1 564,8	1 020,7	2 585,5	104,4	2 689,9	48,3 %	58,4 %
<b>Total partiel</b>	<b>1 564,8</b>	<b>1 020,7</b>	<b>2 585,5</b>	<b>104,4</b>	<b>2 689,9</b>	<b>48,3 %</b>	<b>58,4 %</b>
F ADMINISTRATION							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
H COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
Recettes accessoires	1 678,2	239,0	1 917,2		1 917,2	51,7 %	41,6 %
<b>TOTAL, recettes (excepté le grand programme G)</b>	<b>3 243,0</b>	<b>1 259,7</b>	<b>4 502,7</b>	<b>104,4</b>	<b>4 607,1</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>G GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
G.1 Gestion commune des bâtiments	38 211,4	(3 546,7)	34 664,7	1 276,9	35 941,6	97,1 %	95,7 %
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 149,2	375,1	1 524,3	84,6	1 608,9	2,9 %	4,3 %
<b>TOTAL, recettes (grand programme G)</b>	<b>39 360,6</b>	<b>(3 171,6)</b>	<b>36 189,0</b>	<b>1 361,5</b>	<b>37 550,5</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET</b>	<b>155 790,1</b>	<b>(6 812,2)</b>	<b>148 977,9</b>	<b>6 709,9</b>	<b>155 687,8</b>		

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

Annexe A

Tableau 2. Dépenses et recettes (budget ordinaire) par grand programme et programme  
(en milliers d'euros)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Réévaluation	Ressources	Pourcentage du	
	approuvé 2000-2001 a/ 1	des ressources 2002-2003 aux taux de 2000-2001 2	nécessaires pour 2002-2003 aux taux de 2000-2001 3	des coûts aux taux de 2002-2003 4	nécessaires pour 2002-2003 5	2000-2001 6	2002-2003 7
<b>Dépenses</b>							
<b>A ORGANES DIRECTEURS</b>							
A.1 Réunions des organes directeurs	3 632,2	261,1	3 893,3	122,0	4 015,3	2,8 %	2,9 %
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 613,1	(348,6)	1 264,5	69,9	1 334,4	1,2 %	1,0 %
<b>Total partiel</b>	<b>5 245,3</b>	<b>(87,5)</b>	<b>5 157,8</b>	<b>191,9</b>	<b>5 349,7</b>	<b>4,0 %</b>	<b>3,9 %</b>
<b>B GESTION GÉNÉRALE</b>							
B.1 Direction exécutive et gestion	4 607,5	638,7	5 246,2	316,4	5 562,6	3,5 %	4,0 %
B.2 Contrôle interne	1 458,3	(457,3)	1 001,0	66,8	1 067,8	1,1 %	0,8 %
B.3 Coordination avec les organismes des Nations Unies	1 305,1	201,4	1 506,5	112,7	1 619,2	1,0 %	1,2 %
B.4 Communication et information	1 745,9	(355,7)	1 390,2	59,4	1 449,6	1,3 %	1,1 %
<b>Total partiel</b>	<b>9 116,8</b>	<b>27,1</b>	<b>9 143,9</b>	<b>555,3</b>	<b>9 699,2</b>	<b>7,0 %</b>	<b>7,0 %</b>
<b>C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES</b>							
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	11 893,9	(2 059,1)	9 834,8	429,5	10 264,3	9,1 %	7,4 %
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	5 772,0	637,1	6 409,1	287,7	6 696,8	4,4 %	4,9 %
C.3 Qualité et productivité	3 532,7	(27,7)	3 505,0	133,6	3 638,6	2,7 %	2,6 %
C.4 Développement des petites entreprises	6 971,2	(828,4)	6 142,8	262,5	6 405,3	5,3 %	4,6 %
C.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	7 450,0	908,0	8 358,0	233,8	8 591,8	5,7 %	6,2 %
C.6 Direction et gestion	1 843,4	(440,3)	1 403,1	105,3	1 508,4	1,4 %	1,1 %
<b>Total partiel</b>	<b>37 463,2</b>	<b>(1 810,4)</b>	<b>35 652,8</b>	<b>1 452,4</b>	<b>37 105,2</b>	<b>28,7 %</b>	<b>26,9 %</b>
<b>D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE</b>							
D.1 Agro-industries	5 945,4	(844,5)	5 100,9	215,7	5 316,6	4,6 %	3,9 %
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	5 242,8	(15,8)	5 227,0	266,2	5 493,2	4,0 %	4,0 %
D.3 Protocole de Montréal	3 760,9	243,2	4 004,1	213,0	4 217,1	2,9 %	3,1 %
D.4 Gestion de l'environnement	4 343,2	708,0	5 051,2	242,0	5 293,2	3,3 %	3,8 %
D.5 Direction et gestion	1 444,7	98,3	1 543,0	116,3	1 659,3	1,1 %	1,2 %
<b>Total partiel</b>	<b>20 737,0</b>	<b>189,2</b>	<b>20 926,2</b>	<b>1 053,2</b>	<b>21 979,4</b>	<b>15,9 %</b>	<b>15,9 %</b>
<b>E PROGRAMME RÉGIONAL</b>							
E.1 Bureaux régionaux	8 155,4	(410,4)	7 745,0	387,1	8 132,1	6,2 %	5,9 %
E.2 Bureaux extérieurs	17 721,0	4 037,8	21 758,8	541,2	22 300,0	13,6 %	16,2 %
E.3 Direction et gestion	987,6	1 095,1	2 082,7	119,1	2 201,8	0,8 %	1,6 %
<b>Total partiel</b>	<b>26 864,0</b>	<b>4 722,5</b>	<b>31 586,5</b>	<b>1 047,4</b>	<b>32 633,9</b>	<b>20,6 %</b>	<b>23,7 %</b>
<b>F ADMINISTRATION</b>							
F.1 Gestion des ressources humaines	3 906,4	(291,0)	3 615,4	211,4	3 826,8	3,0 %	2,8 %
F.2 Services financiers	5 639,2	(784,4)	4 854,8	284,2	5 139,0	4,3 %	3,7 %
F.3 Services généraux	5 638,3	302,8	5 941,1	292,9	6 234,0	4,3 %	4,5 %
F.4 Services juridiques	764,5	155,1	919,6	52,1	971,7	0,6 %	0,7 %
F.5 Direction et gestion	1 362,1	1 060,8	2 422,9	155,3	2 578,2	1,0 %	1,9 %
<b>Total partiel</b>	<b>17 310,5</b>	<b>443,3</b>	<b>17 753,8</b>	<b>995,9</b>	<b>18 749,7</b>	<b>13,2 %</b>	<b>13,6 %</b>
<b>H COÛTS INDIRECTS</b>							
H.1 Contribution aux services partagés	13 908,8	(1 972,9)	11 935,9	469,3	12 405,2	10,6 %	9,0 %
<b>Total partiel</b>	<b>13 908,8</b>	<b>(1 972,9)</b>	<b>11 935,9</b>	<b>469,3</b>	<b>12 405,2</b>	<b>10,6 %</b>	<b>9,0 %</b>
<b>TOTAL, dépenses (excepté le grand programme G)</b>	<b>130 645,6</b>	<b>1 511,3</b>	<b>132 156,9</b>	<b>5 765,4</b>	<b>137 922,3</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>G GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
G.1 Gestion commune des bâtiments	38 211,4	(3 546,7)	34 664,7	1 276,9	35 941,6	97,1 %	95,7 %
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 149,2	375,1	1 524,3	84,6	1 608,9	2,9 %	4,3 %
<b>TOTAL, dépenses (grand programme G)</b>	<b>39 360,6</b>	<b>(3 171,6)</b>	<b>36 189,0</b>	<b>1 361,5</b>	<b>37 550,5</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(suite page suivante)

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

Tableau 2 (suite)

Programme	Budget approuvé 2000-2001 a/	Accroissement des ressources 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Ressources nécessaires pour 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Réévaluation des coûts aux taux de 2002-2003	Ressources nécessaires pour 2002-2003	Pourcentage du budget total	
	1	2	3	4	5	2000-2001	2002-2003
						6	7
<b>Recettes</b>							
A ORGANES DIRECTEURS							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
B GESTION GÉNÉRALE							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.2 Bureaux extérieurs	1 096,6	1 321,1	2 417,7	97,6	2 515,3	41,8 %	59,4 %
<b>Total partiel</b>	<b>1 096,6</b>	<b>1 321,1</b>	<b>2 417,7</b>	<b>97,6</b>	<b>2 515,3</b>	<b>41,8 %</b>	<b>59,4 %</b>
F ADMINISTRATION							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
H COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
Recettes accessoires	1 526,9	190,3	1 717,2		1 717,2	58,2 %	40,6 %
<b>TOTAL, recettes (excepté le grand programme G)</b>	<b>2 623,5</b>	<b>1 511,4</b>	<b>4 134,9</b>	<b>97,6</b>	<b>4 232,5</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>G GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
G.1 Gestion commune des bâtiments	38 211,4	(3 546,7)	34 664,7	1 276,9	35 941,6	97,1 %	95,7 %
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	1 149,2	375,1	1 524,3	84,6	1 608,9	2,9 %	4,3 %
<b>TOTAL, recettes (grand programme G)</b>	<b>39 360,6</b>	<b>(3 171,6)</b>	<b>36 189,0</b>	<b>1 361,5</b>	<b>37 550,5</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET</b>	<b>128 022,1</b>	<b>(0,1)</b>	<b>128 022,0</b>	<b>5 667,8</b>	<b>133 689,8</b>		

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.



Annexe A

Tableau 3. Dépenses et recettes (budget opérationnel) par grand programme et programme  
(en milliers d'euros)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Réévaluation	Ressources	Pourcentage du	
	approuvé 2000-2001 a/ 1	des ressources 2002-2003 aux taux de 2000-2001 2	nécessaires pour 2002-2003 aux taux de 2000-2001 3	des coûts aux taux de 2002-2003 4	nécessaires pour 2002-2003 5	2000-2001 6	2002-2003 7
<b>Dépenses</b>							
A ORGANES DIRECTEURS							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
B GESTION GÉNÉRALE							
B.1 Direction exécutive et gestion	220,4	(220,4)				0,8 %	0,0 %
B.2 Contrôle interne	110,2		110,2	8,2	118,4	0,4 %	0,5 %
B.3 Coordination avec les organismes des Nations Unies	427,3	(0,1)	427,2	(52,7)	374,5	1,5 %	1,7 %
<b>Total partiel</b>	<b>757,9</b>	<b>(220,5)</b>	<b>537,4</b>	<b>(44,5)</b>	<b>492,9</b>	<b>2,7 %</b>	<b>2,2 %</b>
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	1 270,3	(338,4)	931,9	55,3	987,2	4,5 %	4,4 %
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	2 878,1	(513,5)	2 364,6	140,3	2 504,9	10,1 %	11,2 %
C.3 Qualité et productivité	969,2		969,2	48,1	1 017,3	3,4 %	4,5 %
C.4 Développement des petites entreprises	1 436,6	(55,1)	1 381,5	88,1	1 469,6	5,1 %	6,6 %
C.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	987,1	(110,5)	876,6	39,9	916,5	3,5 %	4,1 %
<b>Total partiel</b>	<b>7 541,3</b>	<b>(1 017,5)</b>	<b>6 523,8</b>	<b>371,7</b>	<b>6 895,5</b>	<b>26,6 %</b>	<b>30,8 %</b>
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE							
D.1 Agro-industries	1 817,5	(566,8)	1 250,7	79,9	1 330,6	6,4 %	5,9 %
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	813,7	(228,2)	585,5	45,1	630,6	2,9 %	2,8 %
D.3 Protocole de Montréal	1 618,9	36,7	1 655,6	79,5	1 735,1	5,7 %	7,8 %
D.4 Gestion de l'environnement	2 161,3	(928,5)	1 232,8	77,2	1 310,0	7,6 %	5,9 %
D.5 Direction et gestion	228,3		228,3	9,2	237,5	0,8 %	1,1 %
<b>Total partiel</b>	<b>6 639,7</b>	<b>(1 686,8)</b>	<b>4 952,9</b>	<b>290,9</b>	<b>5 243,8</b>	<b>23,4 %</b>	<b>23,4 %</b>
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.1 Bureaux régionaux	338,5		338,5	17,4	355,9	1,2 %	1,6 %
E.2 Bureaux extérieurs	8 025,4	(2 821,8)	5 203,6	156,2	5 359,8	28,3 %	24,0 %
E.3 Direction et gestion	110,2	(110,2)				0,4 %	0,0 %
<b>Total partiel</b>	<b>8 474,1</b>	<b>(2 932,0)</b>	<b>5 542,1</b>	<b>173,6</b>	<b>5 715,7</b>	<b>29,9 %</b>	<b>25,5 %</b>
F ADMINISTRATION							
F.1 Gestion des ressources humaines	1 649,1	(365,1)	1 284,0	87,1	1 371,1	5,8 %	6,1 %
F.2 Services financiers	1 632,3	(475,2)	1 157,1	86,1	1 243,2	5,8 %	5,6 %
F.3 Services généraux	1 465,1	(138,7)	1 326,4	84,0	1 410,4	5,2 %	6,3 %
F.4 Services juridiques	228,3	(228,3)				0,8 %	0,0 %
<b>Total partiel</b>	<b>4 974,8</b>	<b>(1 207,3)</b>	<b>3 767,5</b>	<b>257,2</b>	<b>4 024,7</b>	<b>17,5 %</b>	<b>18,0 %</b>
H COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>TOTAL, dépenses (excepté le grand programme G)</b>	<b>28 387,8</b>	<b>(7 064,1)</b>	<b>21 323,7</b>	<b>1 048,9</b>	<b>22 372,6</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>G GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
<b>TOTAL, dépenses (grand programme G)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		

(suite page suivante)

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

Tableau 3 (suite)

Programme	Budget approuvé 2000-2001 a/	Accroissement des ressources 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Ressources nécessaires pour 2002-2003 aux taux de 2000-2001	Réévaluation des coûts aux taux de 2002-2003	Ressources nécessaires pour 2002-2003	Pourcentage du budget total	
	1	2	3	4	5	2000-2001	2002-2003
						6	7
<b>Recettes</b>							
A ORGANES DIRECTEURS							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
B GESTION GÉNÉRALE							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
E PROGRAMME RÉGIONAL							
E.2 Bureaux extérieurs	468,1	(300,3)	167,8	6,8	174,6	75,6 %	46,6 %
<b>Total partiel</b>	<b>468,1</b>	<b>(300,3)</b>	<b>167,8</b>	<b>6,8</b>	<b>174,6</b>	<b>75,6 %</b>	<b>46,6 %</b>
F ADMINISTRATION							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
H COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
Recettes accessoires	151,2	48,8	200,0		200,0	24,4 %	53,4 %
<b>TOTAL, recettes (excepté le grand programme G)</b>	<b>619,3</b>	<b>(251,5)</b>	<b>367,8</b>	<b>6,8</b>	<b>374,6</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>G GESTION DES BÂTIMENTS</b>							
<b>TOTAL, recettes (grand programme G)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET</b>	<b>27 768,5</b>	<b>(6 812,6)</b>	<b>20 955,9</b>	<b>1 042,1</b>	<b>21 998,0</b>		

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

## Annexe B

Tableau 1. Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation par programme et par principal objet de dépense aux taux de 2000-2001  
(en milliers d'euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et de la DDIA		Dépenses totales		Recettes		Montant net des crédits nécessaires	
	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003
<b>Dépenses</b>																
A ORGANES DIRECTEURS																
A.1 Réunions des organes directeurs	84,1	60,4			3 548,1	3 832,9					3 632,2	3 893,3			3 632,2	3 893,3
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 464,2	1 093,2	31,8	22,4	117,1	148,9					1 613,1	1 264,5			1 613,1	1 264,5
<b>Total partiel</b>	<b>1 548,3</b>	<b>1 153,6</b>	<b>31,8</b>	<b>22,4</b>	<b>3 665,2</b>	<b>3 981,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 245,3</b>	<b>5 157,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 245,3</b>	<b>5 157,8</b>
B GESTION GÉNÉRALE																
B.1 Direction exécutive et gestion	4 090,9	4 521,0	396,8	426,4	340,2	298,8					4 827,9	5 246,2			4 827,9	5 246,2
B.2 Contrôle interne	1 524,3	1 073,5	21,8	10,6	22,4	27,1					1 568,5	1 111,2			1 568,5	1 111,2
B.3 Coordination avec les organismes des Nations Unies	1 324,6	1 534,9	50,2	48,0	297,4	296,4	60,2	54,4			1 732,4	1 933,7			1 732,4	1 933,7
B.4 Communication et information	1 288,5	973,1	34,7	38,2	422,6	378,9					1 745,9	1 390,2			1 745,9	1 390,2
<b>Total partiel</b>	<b>8 228,3</b>	<b>8 102,5</b>	<b>503,5</b>	<b>523,2</b>	<b>1 082,6</b>	<b>1 001,2</b>	<b>60,2</b>	<b>54,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>9 874,7</b>	<b>9 681,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>9 874,7</b>	<b>9 681,3</b>
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES																
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	9 643,3	7 749,6	174,3	185,3	552,2	417,0			2 794,3	2 414,8	13 164,2	10 766,7			13 164,2	10 766,7
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	7 212,0	6 669,3	152,7	151,2	309,1	181,3			976,3	1 771,9	8 650,1	8 773,7			8 650,1	8 773,7
C.3 Qualité et productivité	3 388,1	2 595,6	87,5	34,3	322,2	243,9			704,2	1 600,4	4 501,9	4 474,2			4 501,9	4 474,2
C.4 Développement des petites entreprises	4 803,0	5 226,9	59,5	66,1	152,9	178,5			3 392,4	2 052,8	8 407,8	7 524,3			8 407,8	7 524,3
C.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	3 325,4	4 797,1	1,6	10,6	1 218,9	439,0	3 891,2	3 987,9			8 437,1	9 234,6			8 437,1	9 234,6
C.6 Direction et gestion	1 735,7	1 297,3	97,2	97,2	10,5	8,6					1 843,4	1 403,1			1 843,4	1 403,1
<b>Total partiel</b>	<b>30 107,5</b>	<b>28 335,8</b>	<b>572,8</b>	<b>544,7</b>	<b>2 565,8</b>	<b>1 468,3</b>	<b>3 891,2</b>	<b>3 987,9</b>	<b>7 867,2</b>	<b>7 839,9</b>	<b>45 004,5</b>	<b>42 176,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>45 004,5</b>	<b>42 176,6</b>
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE																
D.1 Agro-industries	5 801,3	5 213,0	79,4	81,6	63,9	66,7			1 818,2	990,3	7 762,8	6 351,6			7 762,8	6 351,6
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	5 074,8	4 669,8	228,4	226,8	62,5	127,1			690,8	788,8	6 056,5	5 812,5			6 056,5	5 812,5
D.3 Protocole de Montréal	5 247,6	4 922,3	78,4	77,2	53,8	660,2					5 379,8	5 659,7			5 379,8	5 659,7
D.4 Gestion de l'environnement	5 375,3	5 338,1	49,6	49,0	58,0	64,9			1 021,6	832,0	6 504,5	6 284,0			6 504,5	6 284,0
D.5 Direction et gestion	1 602,0	1 702,1	68,1	65,4	2,9	3,8					1 672,9	1 771,3			1 672,9	1 771,3
<b>Total partiel</b>	<b>23 101,0</b>	<b>21 845,3</b>	<b>503,9</b>	<b>500,0</b>	<b>241,1</b>	<b>922,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 530,6</b>	<b>2 611,1</b>	<b>27 376,5</b>	<b>25 879,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>27 376,5</b>	<b>25 879,1</b>
E PROGRAMME RÉGIONAL																
E.1 Bureaux régionaux	7 308,8	6 337,1	325,2	340,2	859,9	829,5				576,7	8 493,9	8 083,5			8 493,9	8 083,5
E.2 Bureaux extérieurs	18 392,8	18 965,5	336,0	380,0	5 212,3	5 441,5			1 805,3	2 175,4	25 746,4	26 962,4	(1 564,8)	(2 585,5)	24 181,6	24 376,9
E.3 Direction et gestion	967,0	1 985,5	34,9	57,6	95,9	39,6					1 097,8	2 082,7			1 097,8	2 082,7
<b>Total partiel</b>	<b>26 668,6</b>	<b>27 288,1</b>	<b>696,1</b>	<b>777,8</b>	<b>6 168,1</b>	<b>6 310,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 805,3</b>	<b>2 752,1</b>	<b>35 338,1</b>	<b>37 128,6</b>	<b>(1 564,8)</b>	<b>(2 585,5)</b>	<b>33 773,3</b>	<b>34 543,1</b>
F ADMINISTRATION																
F.1 Gestion des ressources humaines	5 510,4	4 825,0	19,4	25,6	25,7	48,8					5 555,5	4 899,4			5 555,5	4 899,4
F.2 Services financiers	7 249,7	5 939,8	21,8	14,0		58,1					7 271,4	6 011,9			7 271,4	6 011,9
F.3 Services généraux	4 685,1	4 706,4	10,3	15,3	1 024,4	1 421,8	1 383,6	1 124,0			7 103,4	7 267,5			7 103,4	7 267,5
F.4 Services juridiques	953,0	911,6	13,2	8,0	26,6						992,8	919,6			992,8	919,6
F.5 Direction et gestion	1 298,1	2 367,5	2,6	19,6	61,3	35,8					1 362,1	2 422,9			1 362,1	2 422,9
<b>Total partiel</b>	<b>19 696,3</b>	<b>18 750,3</b>	<b>67,3</b>	<b>82,5</b>	<b>1 138,0</b>	<b>1 564,5</b>	<b>1 383,6</b>	<b>1 124,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>22 285,2</b>	<b>21 521,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>22 285,2</b>	<b>21 521,3</b>
H COÛTS INDIRECTS																
H.1 Contribution aux services partagés	581,1	542,7	0,0	0,0	12 308,4	10 445,0	1 019,2	948,2			13 908,8	11 935,9			13 908,8	11 935,9
<b>Total partiel</b>	<b>581,1</b>	<b>542,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>12 308,4</b>	<b>10 445,0</b>	<b>1 019,2</b>	<b>948,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>13 908,8</b>	<b>11 935,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>13 908,8</b>	<b>11 935,9</b>
Recettes accessoires													(1 678,2)	(1 917,2)	(1 678,2)	(1 917,2)
<b>TOTAL (excepté le grand programme G)</b>	<b>109 931,1</b>	<b>106 018,3</b>	<b>2 375,4</b>	<b>2 450,6</b>	<b>27 169,2</b>	<b>25 694,1</b>	<b>6 354,2</b>	<b>6 114,5</b>	<b>13 203,1</b>	<b>13 203,1</b>	<b>159 033,1</b>	<b>153 480,6</b>	<b>(3 243,0)</b>	<b>(4 502,7)</b>	<b>155 790,1</b>	<b>148 977,9</b>
G GESTION DES BÂTIMENTS																
G.1 Gestion commune des bâtiments	11 260,7	12 266,5	8,8	10,7	26 941,9	22 387,5					38 211,4	34 664,7	(38 211,4)	(34 664,7)		
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	330,6	350,3			818,6	1 174,0					1 149,2	1 524,3	(1 149,2)	(1 524,3)		
<b>TOTAL (grand programme G)</b>	<b>11 591,3</b>	<b>12 616,8</b>	<b>8,8</b>	<b>10,7</b>	<b>27 760,5</b>	<b>23 561,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>39 360,6</b>	<b>36 189,0</b>	<b>(39 360,6)</b>	<b>(36 189,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

## Annexe B

Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation par programme et par principal objet de dépense aux taux de 2000-2001  
(en milliers d'euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et de la DDIA		Dépenses totales		Recettes		Montant net des crédits nécessaires	
	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003
<b>Dépenses</b>																
A ORGANES DIRECTEURS																
A.1 Réunions des organes directeurs	84,1	60,4			3 548,1	3 832,9					3 632,2	3 893,3			3 632,2	3 893,3
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 464,2	1 093,2	31,8	22,4	117,1	148,9					1 613,1	1 264,5			1 613,1	1 264,5
<b>Total partiel</b>	<b>1 548,3</b>	<b>1 153,6</b>	<b>31,8</b>	<b>22,4</b>	<b>3 665,2</b>	<b>3 981,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 245,3</b>	<b>5 157,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 245,3</b>	<b>5 157,8</b>
B GESTION GÉNÉRALE																
B.1 Direction exécutive et gestion	3 870,5	4 521,0	396,8	426,4	340,2	298,8					4 607,5	5 246,2			4 607,5	5 246,2
B.2 Contrôle interne	1 414,1	963,3	21,8	10,6	22,4	27,1					1 458,3	1 001,0			1 458,3	1 001,0
B.3 Coordination avec les organismes des Nations Unies	897,3	1 107,7	50,2	48,0	297,4	296,4	60,2	54,4			1 305,1	1 506,5			1 305,1	1 506,5
B.4 Communication et information	1 288,5	973,1	34,7	38,2	422,6	378,9					1 745,9	1 390,2			1 745,9	1 390,2
<b>Total partiel</b>	<b>7 470,4</b>	<b>7 565,1</b>	<b>503,5</b>	<b>523,2</b>	<b>1 082,6</b>	<b>1 001,2</b>	<b>60,2</b>	<b>54,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>9 116,8</b>	<b>9 143,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>9 116,8</b>	<b>9 143,9</b>
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES																
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	8 373,0	6 817,7	174,3	185,3	552,2	417,0			2 794,3	2 414,8	11 893,9	9 834,8			11 893,9	9 834,8
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	4 333,9	4 304,7	152,7	151,2	309,1	181,3			976,3	1 771,9	5 772,0	6 409,1			5 772,0	6 409,1
C.3 Qualité et productivité	2 418,8	1 626,4	87,5	34,3	322,2	243,9			704,2	1 600,4	3 532,7	3 505,0			3 532,7	3 505,0
C.4 Développement des petites entreprises	3 366,4	3 845,4	59,5	66,1	152,9	178,5			3 392,4	2 052,8	6 971,2	6 142,8			6 971,2	6 142,8
C.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	2 338,3	3 920,5	1,6	10,6	1 218,9	439,0	3 891,2	3 987,9			7 450,0	8 358,0			7 450,0	8 358,0
C.6 Direction et gestion	1 735,7	1 297,3	97,2	97,2	10,5	8,6					1 843,4	1 403,1			1 843,4	1 403,1
<b>Total partiel</b>	<b>22 566,1</b>	<b>21 812,0</b>	<b>572,8</b>	<b>544,7</b>	<b>2 565,8</b>	<b>1 468,3</b>	<b>3 891,2</b>	<b>3 987,9</b>	<b>7 867,2</b>	<b>7 839,9</b>	<b>37 463,2</b>	<b>35 652,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>37 463,2</b>	<b>35 652,8</b>
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE																
D.1 Agro-industries	3 983,9	3 962,3	79,4	81,6	63,9	66,7			1 818,2	990,3	5 945,4	5 100,9			5 945,4	5 100,9
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	4 261,1	4 084,3	228,4	226,8	62,5	127,1			690,8	788,8	5 242,8	5 227,0			5 242,8	5 227,0
D.3 Protocole de Montréal	3 628,7	3 786,7	78,4	77,2	53,8	140,2					3 760,9	4 004,1			3 760,9	4 004,1
D.4 Gestion de l'environnement	3 214,0	4 105,3	49,6	49,0	58,0	64,9			1 021,6	832,0	4 343,2	5 051,2			4 343,2	5 051,2
D.5 Direction et gestion	1 373,7	1 473,8	68,1	65,4	2,9	3,8					1 444,7	1 543,0			1 444,7	1 543,0
<b>Total partiel</b>	<b>16 461,4</b>	<b>17 412,4</b>	<b>503,9</b>	<b>500,0</b>	<b>241,1</b>	<b>402,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 530,6</b>	<b>2 611,1</b>	<b>20 737,0</b>	<b>20 926,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>20 737,0</b>	<b>20 926,2</b>
E PROGRAMME RÉGIONAL																
E.1 Bureaux régionaux	6 970,3	5 998,6	325,2	340,2	859,9	829,5				576,7	8 155,4	7 745,0			8 155,4	7 745,0
E.2 Bureaux extérieurs	11 925,9	14 321,2	336,0	380,0	3 653,8	4 882,2			1 805,3	2 175,4	17 721,0	21 758,8	(1 096,6)	(2 417,7)	16 624,4	19 341,1
E.3 Direction et gestion	856,8	1 985,5	34,9	57,6	95,9	39,6					987,6	2 082,7			987,6	2 082,7
<b>Total partiel</b>	<b>19 753,0</b>	<b>22 305,3</b>	<b>696,1</b>	<b>777,8</b>	<b>4 609,6</b>	<b>5 751,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 805,3</b>	<b>2 752,1</b>	<b>26 864,0</b>	<b>31 586,5</b>	<b>(1 096,6)</b>	<b>(2 417,7)</b>	<b>25 767,4</b>	<b>29 168,8</b>
F ADMINISTRATION																
F.1 Gestion des ressources humaines	3 861,3	3 541,0	19,4	25,6	25,7	48,8					3 906,4	3 615,4			3 906,4	3 615,4
F.2 Services financiers	5 617,4	4 782,7	21,8	14,0		58,1					5 639,2	4 854,8			5 639,2	4 854,8
F.3 Services généraux	3 220,0	3 380,0	10,3	15,3	1 024,4	1 421,8	1 383,6	1 124,0			5 638,3	5 941,1			5 638,3	5 941,1
F.4 Services juridiques	724,7	911,6	13,2	8,0	26,6						764,5	919,6			764,5	919,6
F.5 Direction et gestion	1 298,1	2 367,5	2,6	19,6	61,3	35,8					1 362,1	2 422,9			1 362,1	2 422,9
<b>Total partiel</b>	<b>14 721,5</b>	<b>14 982,8</b>	<b>67,3</b>	<b>82,5</b>	<b>1 138,0</b>	<b>1 564,5</b>	<b>1 383,6</b>	<b>1 124,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>17 310,5</b>	<b>17 753,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>17 310,5</b>	<b>17 753,8</b>
H COÛTS INDIRECTS																
H.1 Contribution aux services partagés	581,1	542,7	0,0	0,0	12 308,4	10 445,0	1 019,2	948,2			13 908,8	11 935,9			13 908,8	11 935,9
<b>Total partiel</b>	<b>581,1</b>	<b>542,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>12 308,4</b>	<b>10 445,0</b>	<b>1 019,2</b>	<b>948,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>13 908,8</b>	<b>11 935,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>13 908,8</b>	<b>11 935,9</b>
Recettes accessoires													(1 526,9)	(1 717,2)	(1 526,9)	(1 717,2)
<b>TOTAL (excepté le grand programme G)</b>	<b>83 101,8</b>	<b>85 773,9</b>	<b>2 375,4</b>	<b>2 450,6</b>	<b>25 610,7</b>	<b>24 614,8</b>	<b>6 354,2</b>	<b>6 114,5</b>	<b>13 203,1</b>	<b>13 203,1</b>	<b>130 645,6</b>	<b>132 156,9</b>	<b>(2 623,5)</b>	<b>(4 134,9)</b>	<b>128 022,1</b>	<b>128 022,0</b>
G GESTION DES BÂTIMENTS																
G.1 Gestion commune des bâtiments	11 260,7	12 266,5	8,8	10,7	26 941,9	22 387,5					38 211,4	34 664,7	(38 211,4)	(34 664,7)		
G.2 Gestion conjointe des bâtiments	330,6	350,3			818,6	1 174,0					1 149,2	1 524,3	(1 149,2)	(1 524,3)		
<b>TOTAL (grand programme G)</b>	<b>11 591,3</b>	<b>12 616,8</b>	<b>8,8</b>	<b>10,7</b>	<b>27 760,5</b>	<b>23 561,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>39 360,6</b>	<b>36 189,0</b>	<b>(39 360,6)</b>	<b>(36 189,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

## Annexe B

Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation par programme et par principal objet de dépense aux taux de 2000-2001  
(en milliers d'euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et de la DDIA		Dépenses totales		Recettes		Montant net des crédits nécessaires	
	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003	2000 - 2001 a/	2002 - 2003
<b>Dépenses</b>																
A ORGANES DIRECTEURS																
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
B GESTION GÉNÉRALE																
B.1 Direction exécutive et gestion	220,4										220,4					220,4
B.2 Contrôle interne	110,2	110,2									110,2	110,2				110,2
B.3 Coordination avec les organismes des Nations Unies	427,3	427,2									427,3	427,2				427,2
<b>Total partiel</b>	<b>757,9</b>	<b>537,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>757,9</b>	<b>537,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>757,9</b>	<b>537,4</b>
C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES																
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	1 270,3	931,9									1 270,3	931,9				1 270,3
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	2 878,1	2 364,6									2 878,1	2 364,6				2 878,1
C.3 Qualité et productivité	969,2	969,2									969,2	969,2				969,2
C.4 Développement des petites entreprises	1 436,6	1 381,5									1 436,6	1 381,5				1 436,6
C.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	987,1	876,6									987,1	876,6				987,1
<b>Total partiel</b>	<b>7 541,3</b>	<b>6 523,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7 541,3</b>	<b>6 523,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7 541,3</b>	<b>6 523,8</b>
D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE																
D.1 Agro-industries	1 817,5	1 250,7									1 817,5	1 250,7				1 817,5
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	813,7	585,5									813,7	585,5				813,7
D.3 Protocole de Montréal	1 618,9	1 135,6					520,0				1 618,9	1 655,6				1 618,9
D.4 Gestion de l'environnement	2 161,3	1 232,8									2 161,3	1 232,8				2 161,3
D.5 Direction et gestion	228,3	228,3									228,3	228,3				228,3
<b>Total partiel</b>	<b>6 639,7</b>	<b>4 432,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>520,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>6 639,7</b>	<b>4 952,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>6 639,7</b>	<b>4 952,9</b>
E PROGRAMME RÉGIONAL																
E.1 Bureaux régionaux	338,5	338,5									338,5	338,5				338,5
E.2 Bureaux extérieurs	6 466,9	4 644,3			1 558,5	559,3					8 025,4	5 203,6	(468,1)	(167,8)	7 557,3	5 035,8
E.3 Direction et gestion	110,2										110,2				110,2	
<b>Total partiel</b>	<b>6 915,6</b>	<b>4 982,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 558,5</b>	<b>559,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8 474,1</b>	<b>5 542,1</b>	<b>(468,1)</b>	<b>(167,8)</b>	<b>8 006,0</b>	<b>5 374,3</b>
F ADMINISTRATION																
F.1 Gestion des ressources humaines	1 649,1	1 284,0									1 649,1	1 284,0				1 649,1
F.2 Services financiers	1 632,3	1 157,1									1 632,3	1 157,1				1 632,3
F.3 Services généraux	1 465,1	1 326,4									1 465,1	1 326,4				1 465,1
F.4 Services juridiques	228,3										228,3					228,3
<b>Total partiel</b>	<b>4 974,8</b>	<b>3 767,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4 974,8</b>	<b>3 767,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4 974,8</b>	<b>3 767,5</b>
H COÛTS INDIRECTS																
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Recettes accessoires													(151,2)	(200,0)	(151,2)	(200,0)
<b>TOTAL (excepté le grand programme G)</b>	<b>26 829,3</b>	<b>20 244,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 558,5</b>	<b>1 079,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>28 387,8</b>	<b>21 323,7</b>	<b>(619,3)</b>	<b>(367,8)</b>	<b>27 768,5</b>	<b>20 955,9</b>
G GESTION DES BÂTIMENTS																
<b>TOTAL (grand programme G)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

a/ Tient compte des ajustements budgétaires apportés à la base. En raison de la conversion à partir du dollar É.-U., des écarts d'arrondi peuvent apparaître après la virgule.

Annexe C

Postes par grand programme et programme

Programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux		
	Budget ordinaire 1	Budget opérationnel 2	Total 3	Budget ordinaire 4	Budget opérationnel 5	Total 6
<b>A ORGANES DIRECTEURS</b>						
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	3,0		3,0	3,0		3,0
<b>Total partiel</b>	<b>3,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,0</b>
<b>B GESTION GÉNÉRALE</b>						
B.1 Direction exécutive et gestion	12,0		12,0	8,0		8,0
B.2 Contrôle interne	3,0		3,0	2,0	1,0	3,0
B.3 Coordination avec les organismes des Nations Unies	3,0	1,0	4,0	2,0		2,0
B.4 Communication et information	3,0		3,0	2,0		2,0
<b>Total partiel</b>	<b>21,0</b>	<b>1,0</b>	<b>22,0</b>	<b>14,0</b>	<b>1,0</b>	<b>15,0</b>
<b>C RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES</b>						
C.1 Gestion du secteur industriel et statistiques	14,0	3,0	17,0	19,0	2,0	21,0
C.2 Promotion des investissements et de la technologie	13,0	8,0	21,0	11,0	5,0	16,0
C.3 Qualité et productivité	5,0	3,0	8,0	3,0	3,0	6,0
C.4 Développement des petites entreprises	14,0	3,0	17,0	3,5	6,5	10,0
C.5 Réseaux d'information et gestion des connaissances	11,0	3,0	14,0	14,5	3,0	17,5
C.6 Direction et gestion	3,0		3,0	5,0		5,0
<b>Total partiel</b>	<b>60,0</b>	<b>20,0</b>	<b>80,0</b>	<b>56,0</b>	<b>19,5</b>	<b>75,5</b>
<b>D DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE ET PLUS PROPRE</b>						
D.1 Agro-industries	12,0	4,0	16,0	9,0	3,0	12,0
D.2 Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto	14,0	1,0	15,0	6,0	3,0	9,0
D.3 Protocole de Montréal	14,0	2,0	16,0	5,0	6,0	11,0
D.4 Gestion de l'environnement	14,0	3,0	17,0	7,0	4,5	11,5
D.5 Direction et gestion	3,0	1,0	4,0	6,0		6,0
<b>Total partiel</b>	<b>57,0</b>	<b>11,0</b>	<b>68,0</b>	<b>33,0</b>	<b>16,5</b>	<b>49,5</b>
<b>E PROGRAMME RÉGIONAL</b>						
E.1 Bureaux régionaux	17,0	1,0	18,0	14,0	1,0	15,0
E.2 Bureaux extérieurs	36,0	12,0	48,0	42,0	20,0	62,0
E.3 Direction et gestion	5,0		5,0	5,0		5,0
<b>Total partiel</b>	<b>58,0</b>	<b>13,0</b>	<b>71,0</b>	<b>61,0</b>	<b>21,0</b>	<b>82,0</b>
<b>F ADMINISTRATION</b>						
F.1 Gestion des ressources humaines	7,0	1,0	8,0	14,0	10,0	24,0
F.2 Services financiers	10,0		10,0	24,0	10,5	34,5
F.3 Services généraux	5,0	3,0	8,0	20,0	6,0	26,0
F.4 Services juridiques	3,0		3,0	2,0		2,0
F.5 Direction et gestion	6,0		6,0	7,5		7,5
<b>Total partiel</b>	<b>31,0</b>	<b>4,0</b>	<b>35,0</b>	<b>67,5</b>	<b>26,5</b>	<b>94,0</b>
<b>H COÛTS INDIRECTS</b>						
<b>Total partiel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL (excepté le grand programme G)</b>	<b>230,0</b>	<b>49,0</b>	<b>279,0</b>	<b>234,5</b>	<b>84,5</b>	<b>319,0</b>
<b>G GESTION DES BÂTIMENTS</b>						
G.1 Gestion commune des bâtiments	4,0		4,0	107,0		107,0
G.2 Gestion conjointe des bâtiments				3,0		3,0
<b>TOTAL (grand programme G)</b>	<b>4,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,0</b>	<b>110,0</b>	<b>0,0</b>	<b>110,0</b>

Annexe D

Formule d'ajustement pour le budget ordinaire (GC.8/Dec.17)

	Dollars É.-U.	Schillings autrichiens	Euros
<b>Crédits demandés</b>			
A. Organes directeurs	233 700	70 242 000	5 357 112
B. Gestion générale	1 564 300	120 787 000	10 467 618
C. Renforcement des capacités industrielles	4 212 800	470 099 600	38 713 977
D. Développement industriel durable et plus propre	1 507 800	201 572 400	16 277 517
E. Programme régional	15 762 400	144 527 700	27 529 382
F. Administration	2 722 700	292 433 930	24 192 909
G. Gestion des bâtiments	849 900	517 717 750	38 541 967
Total partiel - crédits demandés	<b>26 853 600</b>	<b>1 817 380 380</b>	<b>161 080 482</b>
<b>Recettes prévues</b>			
E. Programme régional	1 015 200		1 096 594
G. Gestion des bâtiments	670 600	408 825 510	30 434 872
- Recettes accessoires	1 184 400	3 406 890	1 526 948
Total partiel - recettes prévues	<b>2 870 200</b>	<b>412 232 400</b>	<b>33 058 414</b>
<b>TOTAL, MONTANT NET DES CRÉDITS DEMANDÉS</b>	<b>23 983 400</b>	<b>1 405 147 980</b>	<b>128 022 068</b>

Formule d'ajustement pour le budget opérationnel

	Dollars É.-U.	Schillings autrichiens	Euros
<b>Dépenses prévues</b>			
B. Gestion générale	426 230	7 233 920	986 109
C. Renforcement des capacités industrielles	768 250	103 778 520	8 371 711
D. Développement industriel durable et plus propre	413 380	60 210 990	4 822 222
E. Programme régional	7 467 030	5 618 840	8 474 048
F. Administration	458 300	72 083 730	5 733 526
Total partiel - dépenses prévues	<b>9 533 190</b>	<b>248 926 000</b>	<b>28 387 616</b>
<b>Recettes prévues</b>			
E. Programme régional	433 400		468 148
- Recettes accessoires	140 000		151 224
Total partiel - recettes prévues	<b>573 400</b>		<b>619 372</b>
<b>TOTAL, MONTANT NET DES DÉPENSES</b>	<b>8 959 790</b>	<b>248 926 000</b>	<b>27 768 244</b>